

Nature de la réforme constitutionnelle de 1999 au Venezuela

par
Patrick Robert-Meunier

Thèse déposée à
l'École d'études politiques
en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts en science politique

Directrice : professeure **Marie-Christine Doran**

Université d'Ottawa
Octobre 2012

Résumé

Depuis la prise du pouvoir au Venezuela par le *Mouvement Cinquième République* (MVR) et son leader Hugo Chávez en 1998, ainsi que par l'implantation d'une nouvelle constitution en 1999, la face du pays a changé au plan politique. Alors que plusieurs chercheurs s'attardent à analyser les conditions ayant impulsé ces changements politiques, très peu tentent réellement d'en clarifier la nature intrinsèque. Ce que nous suggérons, c'est que la fin du monopole d'alternance au pouvoir entre les deux grands partis traditionnels (AD et COPEI) en 1998, puis l'implantation de la Constitution bolivarienne en 1999, ont fait entrer le Venezuela dans une nouvelle étape de la modernité. Cette nouvelle étape prendrait assise sur une extension des droits politiques, eux-mêmes devenus le socle de la démocratie. La conséquence de cela serait une refondation du politique inspirée des idéaux républicains promus lors de la fondation du pays en 1811 : la souveraineté et l'autodétermination.

Remerciements

À ma directrice de thèse, Marie-Christine Doran, qui a fait en sorte que je donne le meilleur de moi-même et avec qui ce fut un réel plaisir de travailler. Je suis extrêmement fier de ce que nous avons accompli ensemble;

À ma femme Marie-Anne et à mon fils Félix, qui sont une source inépuisable d'inspiration, d'amour et de bonheur. C'est aussi grâce à leur présence et à leur appui que j'ai pu mener à terme ce projet hautement passionnant et gratifiant;

À ma mère Micheline, d'avoir toujours cru en moi, de m'avoir constamment convaincu de me dépasser et d'aller au bout de mes rêves, ainsi que de m'avoir appris la valeur du savoir et du travail.

Table des matières

Introduction	vi
Chapitre 1.....	1
Problématique	1
Revue de littérature	6
Les droits politiques : un élément central	16
Chapitre 2.....	19
Définition des concepts et cadre d'analyse	19
Question, hypothèse et démarche d'analyse	19
Problèmes politiques et refondation dans le contexte vénézuélien	35
Ère puntofijiste et signification de la crise de légitimité	37
Signification de l'avènement du Mouvement Cinquième République (MVR)	40
Un retour aux sources du politique ?	42
Chapitre 3.....	43
Expériences démocratiques sous la Constitution bolivarienne et fondements de la réforme constitutionnelle.....	43
Le peuple convoqué en pouvoir constituant	44
Participation politique et résistance	47
Entre ère puntofijiste et ère bolivarienne	52
Ruptures conceptuelles et dans les pratiques politiques entre les deux ères	59
Le cas de la souveraineté	60

Pétrole, influence étasunienne et souveraineté énergétique.....	68
Autonomie nationale et influence externe.....	73
Affirmation de la souveraineté économique et exercice démocratique : le cas de la remise en question de la ZLÉA.....	77
Rompre ou renouer avec le passé ?.....	78
Chapitre 4.....	80
Origines républicaines et caractère fondateur de la réforme constitutionnelle	80
Principes républicains des 18 ^e et 19 ^e siècles : quelle inspiration pour l'ère bolivarienne ?	81
Entre première République et République bolivarienne : retour au passé ou refondation ?	91
Au-delà d'un simple retour au passé fondateur : la refondation ?	99
Chapitre 5.....	103
Retour du populisme ou refondation du politique ?.....	103
Entre assise économique et assise politique	104
État, démocratie, mobilisation, mouvements sociaux et citoyenneté.....	106
Identité nationale et peuples autochtones	117
Ni retour du populisme, ni retour au passé : un projet unique fondateur	123
Conclusion.....	125
Bibliographie	133

Introduction

Dictature ou démocratie ? Populisme ou castrisme ? C'est généralement en ces termes que des éditoriaux et analyses journalistiques ont tenté d'expliquer et d'accoler des images au Venezuela d'aujourd'hui au plan politique, avec la prise du pouvoir, en 1998, par le colonel Hugo Chávez Frías et son parti, le Mouvement Cinquième République (MVR). À la lumière des dossiers et articles dédiés spécifiquement à la situation politique vénézuélienne, on tente de mieux comprendre où se dirige vraiment le pays. Ce qui frappe le plus dans ces analyses, c'est qu'elles démontrent une forte personnalisation des événements politiques du pays en les ramenant plus souvent qu'autrement à la seule personne de Chávez. C'est notamment la direction qu'ont prise certains des grands médias français et québécois.

En France, dès 2000, Gabriel García Márquez écrivait dans *Le Monde diplomatique* un texte sur ce qui se passait au Venezuela. Le titre plutôt révélateur sur la teneur de la réflexion au sujet du pays claironnait : « Controverse au Venezuela : L'énigme des deux Chávez ». (García Marquez : 2000) À cela, il ajoutait en sous-titre : « Sauveur ou Despote ? ». (García Marquez : 2000) Qui plus est, dans cet article qui relatait sa rencontre avec le président vénézuélien, Márquez se questionnait sur l'assertion de certains médias qui assimilaient les orientations du nouveau dirigeant au despotisme pur et simple, levant ainsi le doute quant à la nature de son projet politique. Il ajoutait ceci comme réflexion en référence à cette rencontre avec Hugo Chávez : « En l'écoutant me raconter sa vie, je découvrais une personnalité qui ne correspondait en rien à l'image du despote que les médias en avaient donnée. C'était un autre Chávez. Lequel des deux était le vrai ? » (García Marquez : 2000)

Dans le quotidien *Libération*, Jean-Hébert Armengaud publiait en 2004 une analyse qui titrait : « Béret rouge et populisme : Chavez a mis l'armée au service d'une "révolution" politiquement floue ». Il y critiquait à la fois le caractère « populiste et militariste » du

président vénézuélien, tout en affirmant, avec des citations tronquées, que son projet politique n'était surtout pas limpide.

« Hugo Chavez et sa "révolution bolivarienne" ne sont-ils qu'un avatar du militarisme - tendance populiste - en Amérique latine ? Le "comandante", sous son béret rouge d'ex-lieutenant de parachutistes, ne conduit pas un projet politique clair mais, en tant que "soldat bolivarien", veut "mener la bataille". Il dit être "né pour se battre pour la patrie". » (Armengaud : 2004)

Dans *Le Monde* une analyse, publiée en 2004, de Paul A. Paranagua sur les changements politiques en Amérique latine ne parvenait pas non plus à clarifier leur teneur. L'auteur y soutenait simplement que le défi des leaders latino-américains, notamment le président vénézuélien, était de ne pas tomber dans l'autoritarisme. Il allait jusqu'à qualifier Chávez de populiste et l'accusait d'être responsable d'avoir divisé les Vénézuéliens, mais sans plus d'explication sur le contenu de ses propositions.

« L'autoritarisme et le populisme restent les principaux écueils qui menacent la mouvance "progressiste" en Amérique latine. Alors que des partis de gauche sont aux affaires au Chili et au Brésil - et en Uruguay peut-être en 2005 -, l'Argentine et le Venezuela ont élu des leaders populistes. [...] Hugo Chavez a depuis longtemps polarisé la société vénézuélienne. »

Au Québec, la réflexion semble la même et ne donne pas plus de pistes de réflexion sur la teneur des changements politiques, outre la référence au leader vénézuélien. Un article publié dans *La Presse* en 2004 analysait le Venezuela du point de vue de son président et d'une idéologie qui lui serait propre. « VENEZUELA : Le chavisme, une idéologie populiste et pluraliste » (*La Presse* : 2004). Dans cette analyse, on dressait le portrait du président Chávez, se questionnant sur la tendance dictatoriale ou non du président. On citait d'abord les opposants au président en affirmant que « [La] peur d'une "cubanisation" du Venezuela n'est pas tout à fait sans fondement. » (*La Presse* : 2004). Puis, on soulignait dans le paragraphe suivant que « Chavez lui-même n'a révélé aucune tendance dictatoriale. » (*La Presse* : 2004)

Une autre analyse journalistique québécoise, cette fois-ci publiée dans *Le Devoir*, titrait en 2006, à l'approche du scrutin présidentiel vénézuélien : « Chávez, démocrate ou graine de dictateur ? » (Taillefer : 2006) L'envoyé spécial à Caracas du quotidien montréalais, Guy Taillefer, y expliquait la situation comme étant la suivante : « D'un côté, un président qui diabolise George W. Bush et qui considère l'opposition vénézuélienne comme le laquais de l'empire américain. De l'autre, une opposition qui tient Chávez pour un « cubano-castriste communiste », un dictateur en puissance, un fossoyeur des libertés individuelles. » (Taillefer : 2006)

Pour sa part, dans un reportage diffusé le 1^{er} avril 2011, la Société Radio-Canada, représentée par le journaliste Jean-Michel Leprince, fixait aussi toute son analyse sur le président vénézuélien : « Chávez : démocrate ou dictateur ? ». (Leprince : 2011) Tenant des propos durs à l'égard d'Hugo Chávez, le journaliste se servait du reportage pour attribuer au leader des comportements autoritaires. « Président du Venezuela depuis 1999, Hugo Chavez a échappé à une tentative de coup d'État, en 2002 et depuis, gouverne son pays d'une main de fer. Il a modifié la Constitution pour pouvoir rester aux commandes plus longtemps. Il fait taire les opposants et les médias qui le contestent, lui et sa révolution bolivarienne. » (Leprince : 2011)

Face à cette forte personnalisation des enjeux politiques vénézuéliens dans le traitement médiatique, force est de constater la difficulté de saisir la portée et le sens réels des événements. Les informations fournies font davantage porter la réflexion sur la personne du politicien que sur la teneur même des changements politiques effectués, des idées proposées, ainsi que l'effet de leur application.

Pourtant, la réforme constitutionnelle effectuée en 1999 au Venezuela est au cœur du débat politique qui continue d'animer la population vénézuélienne. Plus qu'une question de leadership du président, la nouvelle Constitution, qui célèbrera les 13 ans de sa ratification en décembre 2012, nous permet d'avoir une certaine vue d'ensemble et une perspective historique. Nous avons devant nous des choses qui peuvent servir de

balises pour analyser l'évolution du Venezuela depuis Chávez et pouvons donc évaluer à partir de certains critères clés la teneur du projet politique en marche.

D'ailleurs, les événements au Venezuela depuis l'élection du président Chávez en 1998 ont entraîné des conséquences importantes sur la façon dont les citoyens vénézuéliens participent à la vie politique du pays. Habitués pendant 40 ans à devoir choisir l'un ou l'autre des deux grands partis politiques traditionnels en place pour assumer la charge du pouvoir, l'Action démocratique (AD – social-démocrate) ou le Comité d'organisation politique électoral indépendant (COPEI – démocrate-chrétien), les Vénézuéliens ont vu le visage de leur démocratie changer en 1998 avec l'élection d'un nouveau parti, le MVR, à la tête du pays. Il s'agit là d'un précédent dans l'histoire du pays qui pourrait signaler, selon notre analyse, une innovation par rapport au régime démocratique d'alternance entre les deux grands partis. Cela nous amène par le fait même à déceler, plutôt qu'un simple changement de gouvernement, ou de président, un changement de régime, voire une refondation du politique.

Ainsi, pour aller au-delà des questions « dictateur ou démocrate ? » et « populiste ou castriste ? » qui s'imposent dans la couverture médiatique, notamment dans une perspective qui vise un jugement sur la personnalité du nouveau président, il faut plutôt pousser la réflexion afin de comprendre la nature des changements politiques et de la démarche globale ayant mené à ceux-ci. Pour ce faire, il est essentiel de décortiquer ces derniers et d'en évaluer la signification et la portée, au-delà des clichés accolés aux personnes. Dans le cadre de la présente thèse de maîtrise, c'est ce que nous nous proposons de faire. Nous soumettrons les développements politiques contemporains du Venezuela à un exercice d'analyse qui portera justement sur la vision qui sous-tend la refonte constitutionnelle de 1999. Nous faisons le pari d'essayer de faire la lumière sur la direction du changement politique et d'élucider la nature des événements qui font l'objet de notre étude. Celle-ci s'appuiera essentiellement sur la littérature existante sur le sujet, de même que sur une analyse des textes fondamentaux (texte de la Constitution de 1999, dispositions légales, textes historiques, etc.).

Par conséquent, nous nous éloignerons de la voie qui guide généralement les analyses auxquelles nous avons fait écho et qui personnalise le débat (bon Chávez / mauvais Chávez). En ce sens, bien que nous traiterons évidemment du président Chávez comme acteur politique et leader incontournable des changements ayant eu cours au Venezuela, nous nous attarderons davantage au contenu des propositions et de la nouvelle Constitution, aux événements politiques à proprement parler, ainsi qu'aux conséquences de chacun sur les développements politiques au pays. Afin d'évaluer tout cela, nous appuierons notre réflexion sur l'idée de refondation, qui fut développée, sous l'angle du *re-commencement*, par Hannah Arendt et Anne Trépanier. Suivant ces auteures, la perspective de la refondation suggère que certains événements de la vie politique d'un pays peuvent donner lieu à une reconfiguration des paramètres qui la sous-tendent, à une *renovation de l'héritage*.

Pour lancer cette analyse, nous établirons d'abord notre problématique et nous établirons l'état de la question à travers une revue de la littérature portant sur notre sujet. Cela nous amènera par la suite à dresser le cadre d'analyse que nous utiliserons pour la présente thèse, de même que les concepts que nous mobiliserons tout au long de celle-ci. Ceci nous permettra également de mettre en contexte pour le lecteur l'histoire politique contemporaine du Venezuela, de même que certains aspects qui touchent l'ensemble de l'Amérique latine.

Ayant établi les bases de notre analyse, nous procéderons ensuite au recensement des événements politiques majeurs s'étant déroulés au Venezuela depuis 1998. Nous étudierons à la fois la démarche ayant mené à l'adoption de la Constitution de 1999, mais aussi la plupart des convocations aux urnes qui ont mobilisé les citoyens lors de référendums et d'élections présidentielles. Nous serons par la suite en mesure d'élaborer sur les différences qui opposent la période ouverte par la Constitution bolivarienne et celle qui avait cours sous la constitution précédente de 1958 à 1999.

Après avoir présenté cette comparaison, de même que sa signification, nous aurons les outils en mains pour déterminer de quelle façon la période couverte par la Constitution

bolivarienne se définit, c'est-à-dire ce qui constitue son « essence politique ». Grâce à une comparaison avec la période de la première République vénézuélienne fondée en 1811, de même qu'avec la période populiste ayant touché l'Amérique latine des années 1920 jusqu'aux années 1960, nous serons capables de bien la situer par rapport à ces deux étapes antérieures. Celles-ci nous apparaissent comme des périodes similaires d'intenses changements dans le pays et sur l'ensemble du continent. Il est donc important de les mettre en perspective pour voir jusqu'à quel point il peut y avoir ou non des similarités au plan des objectifs, des principes et des conditions d'implantation.

Ce n'est qu'à la fin de cette analyse comparative que nous serons en mesure de véritablement statuer sur la nature du projet mis en place par la réforme constitutionnelle de 1999. Il s'agit là en effet d'un exercice fondamental qui nous permet de sortir d'une dynamique nous portant à juger de tel ou tel trait de personnalité des individus et des acteurs. Conséquemment, nous aurons l'occasion de démontrer que lorsqu'on tente de bien comprendre les changements et les enjeux, c'est davantage aux caractéristiques centrales d'un projet ou d'une réforme qu'il faut s'attarder et moins aux attributs personnels des individus qui les portent.

Chapitre 1

Problématique

Les changements politiques et la réforme constitutionnelle au Venezuela, survenus en 1998 avec la prise de pouvoir par Hugo Chávez et le *Movimiento Quinta Republica* (Mouvement Cinquième République – MVR), ont suscité un grand intérêt, mais aussi un choc profond, parmi les chercheurs du milieu académique. Ceci s'explique principalement parce que ces bouleversements ont remis en question la thèse de plusieurs de ces chercheurs qui classaient le pays comme un des seuls ayant résisté aux dictatures militaires des années 1960-1970. Par le fait même, on qualifiait le Venezuela de « démocratie stable ». Sauf qu'avec l'élection d'un candidat provenant de l'extérieur des partis politiques traditionnels ayant nourri cet « exceptionnalisme démocratique », c'est tout un courant de pensée qui a été ébranlé. (Ellner et Tinker Salas : 2007)

Comme nous le verrons, tous les auteurs s'entendent pour dire que les changements politiques et la réforme constitutionnelle de 1998-1999 ont mis fin au système politique qui s'est édifié suivant la chute de la dictature du général Marcos Pérez Jiménez, le pacte du Punto Fijo en 1958. En outre, ce pacte prévoyait la défense de la constitutionnalité, la stabilité du système politique et son respect par les acteurs politiques impliqués. Il fut signé par les partis politiques détenant l'appui des élites économiques du pays (*Acción Democrática – AD, Comité de Organización Política Electoral Independiente – COPEI, Unión Republicana Democrática – URD*). (Flores : 2010 : 230)

C'est grâce au rétablissement d'un régime d'alternance entre les différentes formations politiques adhérant au pacte de 1958 que naquit l'idée « d'exceptionnalisme démocratique » en ce qui a trait au système politique du

Venezuela. Étant donné que tous les signataires acceptèrent une certaine compétition électorale pour décider lequel des partis dirigerait le pays, on empêchait quiconque de pouvoir renverser le système politique et les règles qui s'y rattachaient. (Flores : 2010 : 230)

Mais comme nous le constaterons, cette ère de pactes politiques se termina en 1998 lorsqu'Hugo Chávez, un leader provenant de l'extérieur des partis politiques attachés au Punto Fijo, fut élu président de la République du Venezuela. Chávez promettait une réforme constitutionnelle complète afin de mettre fin au système politique du Punto Fijo qui, selon lui, ne répondait pas aux aspirations de la population. (Flores : 2010 : 235)

Cette victoire politique du candidat Chávez fut le point de départ d'un nombre important de changements sur le plan politique du fait des propositions incluses dans la réforme constitutionnelle. Nous aurons l'occasion d'élaborer un peu plus tard sur ces mesures qui comportent, notamment, la possibilité pour le peuple vénézuélien de révoquer le mandat d'élus, de soumettre des projets de loi au vote populaire et de demander l'abrogation de lois ou de mesures gouvernementales. Dès lors, on assista à une importante politisation d'une majorité exclue qui reprit peu à peu confiance envers sa capacité à être impliquée dans les décisions touchant les affaires politiques, économiques et sociales du pays. (Flores : 2010 : 236)

Face à ce phénomène politique nouveau, plusieurs chercheurs ont tenté d'expliquer les raisons de la fin de l'ère du Punto Fijo. La plupart s'entendent pour affirmer que la chute de ce système est due à son caractère excluant. Steve Ellner et Miguel Tinker Salas reprendront le terme « *pacted democracy* » (démocratie pactisée) pour expliquer l'édification d'un système politique au service des intérêts des élites au Venezuela et de leurs partis politiques. Ils ajoutent également que plusieurs pays

d'Amérique latine, suivant la fin des dictatures militaires, mettront en place un système similaire. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : 6)

Denis Langlois, dans son ouvrage *Le défi bolivien*, va dans le même sens que ces deux auteurs en qualifiant le système post-dictature de « *democracia pactada* » ou « démocratie de connivence ».

« L'expression « *democracia pactada* » réfère à des ententes négociées entre partis politiques participant à une coalition gouvernementale sous la présidence du parti ayant obtenu le plus grand nombre de voix. C'est ainsi que fut gouvernée la Bolivie pendant la plus grande partie des vingt-cinq dernières années. L'élection du MAS [Mouvement vers le socialisme] avec 54 % des voix mit fin à ce mode de « gouvernance ». » (Langlois : 2009 : 190)

En effet, la Bolivie, tout comme le Venezuela, a également vu son système politique s'édifier en excluant la majorité de la population du processus décisionnel. C'est pourquoi Ellner et Tinker Salas établissent un parallèle probant entre la démocratie pactisée du Venezuela avec celle d'autres pays d'Amérique latine, dont la Bolivie.

La Bolivie étant un autre exemple clé de la remise en question du régime de « démocratie pactisée », Langlois explique aussi que, dans ce cas, pour une majorité de la population, et plus particulièrement les autochtones, le « tournant vers la démocratie ne signifie pas une progression véritable de leurs conditions de vie. » (Langlois : 2008 : 49) En ce sens, et parce que leurs droits politiques ne sont pas véritablement reconnus, cette majorité exclue se sent dominée.

« Ce sentiment d'exclusion et de marginalisation, ce sentiment d'être considéré comme des « bêtes de somme » utilisées par les dominants et leurs amis politiques, il n'aura donc disparu ni avec le tournant économique

ultralibéral des années 1980 ni avec le retour à la démocratie des deux dernières décennies du XXe siècle. » (Langlois : 2008 : 50)

Ainsi, tout comme ce fut le cas avec l'élection du *Movimiento Quinta Republica* (MVR) en 1998 au Venezuela, il s'opéra une profonde transformation politique en 2006 en Bolivie suite à l'élection du premier président indigène du pays, Evo Morales. Cette élection fut le point culminant d'une profonde mobilisation de la majorité exclue, principalement les autochtones, qui s'organisèrent en dehors des partis politiques traditionnels dès les années 1990. Le point de référence serait la première Marche pour la dignité, en 1990, et qui, d'après Langlois, signifie l'entrée sur la scène politique des autochtones boliviens. (Langlois : 2008 : 50)

« Ces mobilisations sont organisées en marge des partis politiques qui avaient l'habitude de récolter le vote des Autochtones, tels que le MNR et le MIR à un moindre degré. Elles annoncent une rupture avec les partis traditionnels et une volonté des Autochtones de se doter de leurs propres partis politiques. » (Langlois : 2008 : 51)

C'est ainsi que naquit l'Instrument politique pour la souveraineté des peuples (IPSP), une organisation qui deviendra, en 1999, le Mouvement vers le socialisme (MAS) dirigé par Evo Morales. À la suite de plusieurs crises politiques, ainsi que des luttes entre les tenants de la « démocratie pactisée » et les organisations indigènes, le MAS fit son entrée au parlement en 2002 puis prit la présidence du pays par une victoire historique en décembre 2005. C'est suite à cette élection que le nouveau régime procéda à l'implantation d'une réforme constitutionnelle, à l'image du processus vénézuélien. (Langlois : 2008 : 51-57 et 185-186)

Langlois en conclut que le tournant vers la démocratie en Amérique latine n'était en fait qu'illusion et que la majorité de la population fut tout de même exclue du

processus politique. Cela expliquerait pourquoi le processus de refonte constitutionnel s'est avéré crucial dans les changements politiques opérés en Bolivie. Il avance que :

« Sur le plan politique, c'est l'échec d'une démocratie qui se disait inclusive. Elle s'est en fait révélée incapable de faire place aux valeurs, à l'identité et aux droits de peuples et personnes dont la condition économique et la culture nécessitaient une révision fondamentale des bases sociales et politiques ayant généré ou permis leur exclusion. De toute évidence, la démocratie « de connivence » ou de « bonne gouvernance » n'a pas su livrer la marchandise. C'est de ce double échec que surgira une large volonté de refonder le pays sur de nouvelles bases. » (Langlois : 2008 : 57)

Face à cette mobilisation contre la « démocratie pactisée », plusieurs auteurs (Harris : 2007, Rénique : 2009, Gonzalez Espinosa et Fiala : 2010, Escobar : 2010) dressent un parallèle qui semble pertinent entre les changements politiques et la réforme constitutionnelle du Venezuela en 1998-1999 et ce qui s'est passé en 2006 et 2009 en Bolivie.

Dans le cadre de cette nouvelle dynamique et de la chute de ladite « démocratie pactisée », on a voulu d'abord comprendre quels avaient été les facteurs déterminants mettant fin à ce système ; mais aussi, nous avons voulu bien saisir la position des chercheurs ayant analysé la situation. Nous verrons que les opinions divergent ; alors que certains auteurs y voient un recul démocratique, d'autres y voient des avancées.

Dans le cas précis de la Bolivie, bien qu'il aurait constitué un cas intéressant pour notre étude et qu'il aurait pu constituer un apport pertinent au cas vénézuélien, nous ne l'aborderons pas davantage puisqu'il nécessiterait un travail beaucoup plus

exhaustif que ce dont nous pouvons traiter dans la présente thèse. Nous nous concentrerons donc sur le cas du Venezuela en ce qui concerne les profonds changements politiques opérés par la réforme constitutionnelle.

Revue de littérature

Bien qu'ils n'abondent pas en raison de la nouveauté du phénomène, les écrits sur les changements politiques et la réforme constitutionnelle au Venezuela peuvent se résumer en quatre courants plus ou moins dominants. Ces quatre tendances, comme nous allons le voir, proposent différents facteurs pouvant expliquer pourquoi le système politique vénézuélien issu du pacte du Punto Fijo, signé par les principaux partis politiques du pays à l'époque en 1958, s'est effondré.

Le premier courant, entre autres représenté par Forrest Colburn et Alberto Trejos, conclut que les changements politiques qui ont eu cours récemment en Amérique latine et au Venezuela, et qui ont donné lieu à une réforme constitutionnelle, sont le fruit de la nature utilitariste et égoïste de leaders charismatiques qui auraient profité des défaillances de la démocratie libérale pour imposer des régimes autoritaires. Par exemple, un article publié dans la revue *Dissent* en 2010 analyse précisément les pays, dont le Venezuela, ayant récemment subi un changement important au niveau de leur direction et, du même coup, qui ont procédé à une réforme constitutionnelle.

Pour expliquer ces développements politiques, les deux auteurs suggèrent que la transition à la démocratie chez les pays ayant subi la dictature, ainsi que les réformes en faveur de marchés libérés des entraves de l'État, auraient produit des inégalités. Cette situation aurait ensuite conduit à une perte de crédibilité du libéralisme, qui se serait transformé en un point de départ favorable à l'émergence d'« outsiders »-tel Chávez- opposés au système libéral et aux partis politiques traditionnels (Colburn et Trejos : 2010).

Colburn et Trejos avancent que ces « outsiders » ont précisément profité de la chute de crédibilité du libéralisme pour s'attaquer aux institutions démocratiques et contribuer à leur affaiblissement. Ils se seraient par la suite saisis du pouvoir politique afin de veiller à leurs propres intérêts.

S'ajoutant à cela, les deux auteurs estiment que le Venezuela, tout comme la Bolivie et l'Équateur, auraient connu des atteintes délibérées à leur démocratie dans un esprit de démolition des institutions démocratiques. Ce bouleversement, paradoxalement, se serait produit en utilisant la démocratie elle-même. Ainsi :

« Although democracy is being questioned and even battered throughout Latin America, what is happening in Venezuela, Ecuador, and Bolivia [...] is a deliberate, well-designed project to deconstruct democracy and substitute something else in its place, poorly defined as that may be. What is new here [...] is the use of democracy to dismantle democracy. » (Colburn et Trejos : 2010 : 12)

Les deux auteurs soutiennent donc la thèse selon laquelle les « outsiders » vénézuéliens, boliviens et équatoriens auraient manipulé la volonté populaire pour démolir les institutions démocratiques censées la représenter. (Colburn et Trejos : 2010 : 12) Toutefois, il appert que les explications données par ces auteurs ne permettent pas effectivement de conférer beaucoup de crédibilité à cette thèse.

En effet, une étude approfondie de la Constitution bolivarienne et des événements forts de l'histoire politique récente du Venezuela nous démontre que les institutions démocratiques n'ont pas été démolies, mais plutôt transformées. D'ailleurs, comme nous le verrons au chapitre 3, le système politique mis en place par la nouvelle constitution en 1999 propose une panoplie d'outils qui permettent au peuple

vénézuélien de s'exprimer sur les affaires politiques, économiques, sociales et culturelles du pays. Que ce soit le référendum abrogatoire, qui permet de bloquer une loi ou un décret-loi du président, le référendum révocatoire, qui donne la possibilité de révoquer le mandat d'un élu, ou encore l'initiative législative, qui offre l'opportunité de proposer un projet de loi au parlement, ces outils sont en réalité un approfondissement des institutions démocratiques, pas leur destruction. (RBV : 1999)

D'autre part, plusieurs auteurs ont clairement démontré que la victoire d'Hugo Chávez à la présidence du Venezuela n'est pas la simple conséquence de son charisme. Dans un ouvrage édité par Steve Ellner et Miguel Tinker Salas, Cristóbal Valencia Ramirez déconstruit ce mythe en analysant les différentes organisations impliquées dans le processus de changement des institutions et dans la réforme constitutionnelle. Des organisations de paysans, de travailleurs, de scientifiques et d'étudiants, précédemment à l'élection de Chávez, auraient participé à la construction d'un mouvement faisant la promotion active de changements politiques profonds au pays. Ainsi, la victoire du président vénésuélien et sa capacité à mener de front des réformes ne seraient pas liées seulement à son charisme, mais seraient également fortement influencées par différents mouvements sociaux. (Ramirez : 2007)

Pedro Sanoja, dont nous parlerons plus tard, explique aussi que les changements institutionnels ne peuvent pas simplement se résumer à la figure du seul leader. Il estime que les bouleversements politiques subis par le Venezuela doivent plutôt être associés à une idéologie latente, ainsi qu'aux multiples organisations les ayant appuyés. (Sanoja : 2009)

La deuxième tendance analysant le sujet propose que la prise de pouvoir d'Hugo Chávez au Venezuela est le fruit de la pratique « prétorienne » qui caractérise le pays. C'est-à-dire que le Venezuela serait en proie à une « situation dans laquelle le secteur

militaire d'une société donnée exerce une influence politique abusive, recourant à la force ou menaçant de le faire ». (Langue : 2006 : 48)

Par une succession d'exemples qui analysent l'histoire du développement militaire du Venezuela, l'implication des militaires dans la vie politique et la nomination de ceux-ci au sein de l'appareil politique, Frédérique Langue essaie de démontrer que l'armée exerce un contrôle sans limites sur le pouvoir politique du pays. Toutefois, son analyse ne fait pas réellement la démonstration d'une militarisation de la vie politique vénézuélienne et d'un contrôle accru de l'armée sur l'appareil politique. S'il est vrai que plusieurs anciens officiers de l'armée, dont le président Hugo Chávez lui-même, occupent maintenant des charges publiques, il n'en est pas moins vrai que ceux-ci ont accédé à ces postes dans le respect de la Constitution et suivant un appui populaire considérable lors de différentes convocations électorales ou référendaires. Les exemples abondent en ce sens comme nous aurons l'occasion de le démontrer dans le chapitre 3.

Par ailleurs, il semble insidieux de prétendre que l'accession de militaires au pouvoir politique est le fruit d'un contrôle de l'armée sur celui-ci, alors que la majorité des chercheurs, dont Alain Rouquié, ont classé le Venezuela comme un des quatre pays d'Amérique latine à avoir résisté à la dictature militaire et à l'influence de l'armée sur le politique. En effet, la classification du Venezuela comme une des seules démocraties stables de l'Amérique latine depuis 1958 est révélatrice à cet égard. (Rouquié : 1998)

Parallèlement, deux autres courants que nous pouvons observer dans l'analyse des changements politiques et de la réforme constitutionnelle au Venezuela vont beaucoup plus loin dans l'étude des facteurs politiques et économiques. Ceux-ci traversent un ensemble significatif d'écrits sur la question (Dabène : 1998, Sylvia et Danopoulos : 2003, Harnecker : 2004, Ville : 2007, Sanoja : 2009) et proposent une

étude plus approfondie des structures économiques, politiques et sociales du pays pour expliquer l'émergence de nouveaux acteurs politiques et la refonte constitutionnelle qu'a vécues le Venezuela. En décortiquant les origines et les faiblesses de ces structures, ils montrent précisément en quoi le système politique vénézuélien était en décadence sur le plan institutionnel et en perte totale de légitimité vers la fin des années 1990. Ils constatent également que l'effondrement de la « démocratie pactisée » du Venezuela a été accéléré par l'émergence de nouveaux mouvements, tant politiques que sociaux, qui prônaient une réforme constitutionnelle.

Toutefois, bien que ces analyses convergent sur l'idée de la mobilisation de mouvements sociaux et politiques pour expliquer les changements de la réforme constitutionnelle opérés au Venezuela, leurs auteurs divergent d'opinion sur le plan des facteurs déterminants qui ont poussé à la mobilisation de la population. En somme, ils s'accordent sur la finalité, mais pas nécessairement sur le processus et le vecteur de mobilisation.

Une première tendance avance que la question économique constitue l'enjeu fondamental qui aurait contribué à l'effondrement du pacte du Punto Fijo au Venezuela dans les années 1990. En effet, les problèmes économiques et l'application de politiques néolibérales seraient au cœur de la contestation populaire qui a propulsé de nouveaux mouvements sur la scène politique vénézuélienne. Ce serait donc principalement en réaction aux échecs économiques, aux mesures d'austérité, à la mise en place d'une politique d'ajustements structurels (PAS) et à la libéralisation de l'économie que des organisations politiques et sociales se seraient mobilisées pour renverser l'ordre politique puntofijiste.

L'un des premiers à évoquer cette thèse qui insiste sur la prédominance de l'argument économique est Olivier Dabène. Selon lui, la stabilité de la démocratie

pactisée et de son caractère exclusif, ne reposait que sur la rente pétrolière et, par le fait même, sur la performance économique de ce secteur d'activité. Il faut dire que la rente pétrolière accaparée par les gouvernements issus du Punto Fijo (pacte de 1958 signé par les élites politiques, comme il a déjà été dit) permettait une redistribution clientéliste de la richesse créée par les succès économique du secteur de l'énergie. Or, le choc pétrolier et l'application de mesures économiques d'austérité par l'instauration du modèle économique néolibéral auraient fortement contribué à l'entrée en crise du système politique instauré en 1958 au Venezuela. Ainsi, c'est précisément cette crise économique et les mesures d'austérité de l'élite politique qui auraient mené à la mobilisation des classes populaires. (Dabène : 1999)

Les facteurs économiques feraient ainsi partie des éléments déterminants du déclin de la démocratie pactisée. Par le fait même, la crise économique, de même que ses incidences sur la population et le système politique, seraient des éléments clés, selon Dabène, qui ont permis l'avènement d'éléments populistes et leur victoire électorale au Venezuela. (Dabène : 1999)

Ronald Sylvia et Constantine Danopoulos s'inscrivent dans la même voie que Dabène et estiment eux aussi que les changements politiques sont précisément dus à la dépendance de la « démocratie pactisée » envers les revenus du secteur pétrolier. En effet, ce type de démocratie aurait perdu de sa légitimité parce qu'il s'agissait d'une structure politique fondée sur la performance économique du pays, en fonction des succès de l'industrie pétrolière (ce que les auteurs appellent aussi la « démocratie subventionnée »). De ce fait, le choc pétrolier aurait considérablement miné la capacité de l'État rentier à distribuer les bienfaits économiques des revenus du pétrole. Ce recul économique aurait donc forcé des milliers de Vénézuéliens qui vivaient dans les milieux ruraux à venir s'agglutiner dans la banlieue de Caracas. (Sylvia et Danopoulos : 2003)

D'autre part, les deux auteurs croient également que l'application accélérée de politiques néolibérales n'aurait fait qu'aggraver la situation, voire porter un coup fatal à la crédibilité et à la légitimité du politique. Les gouvernements auraient donc fait la démonstration qu'ils étaient impuissants devant l'explosion de la bulle pétrolière et ils n'auraient pas été en mesure de mettre en place une politique réellement favorable à la majorité de la population appauvrie. Cette situation aurait donc eu pour effet d'alimenter un très fort mécontentement au sein de ces populations, mécontentement qui aurait provoqué le soulèvement du *Caracazo* (1989), de grandes émeutes de la faim rassemblant notamment les populations des banlieues pauvres de Caracas. La répression organisée par l'État vénézuélien aura tôt fait de confirmer la chute du régime d'alternance entre les deux partis traditionnels, l'Action démocratique (AD) et le Comité d'organisation politique électoral indépendant (COPEI). (Sylvia et Danopoulos : 2003).

Une autre auteure, Marta Harnecker, poursuit dans la même veine dans un article qui analyse la situation après le référendum révocatoire sur le mandat du président Hugo Chávez en 2004. Dans une analyse chronologique des années 1980-1990, Harnecker affirme, tout comme Dabène, Sylvia et Danopoulos, que c'est précisément la crise économique qui a amené la crise politique. Ainsi, étant donné les problèmes de l'économie et l'application d'une politique néolibérale, l'enjeu structurel économique serait au cœur de ce qui explique les soulèvements populaires de 1989, le *Caracazo*, la fin du pacte politique du Punto Fijo, puis la montée en popularité d'Hugo Chávez. Ce dernier aurait donc profité de la crise politique causée par la crise économique pour se présenter comme celui qui allait redynamiser l'économie au profit des Vénézuéliens en se débarrassant de la corruption et de la politique traditionnelle. (Harnecker : 2004).

Ainsi, comme nous venons de l'observer, un certain nombre d'auteurs estiment que l'aspect économique est primordial dans l'explication des changements politiques et

du processus de mobilisation qu'il a provoqués pour mener à la mise en œuvre d' une réforme constitutionnelle au Venezuela. En suggérant que les crises économiques et l'application de mesures d'austérité à travers une politique néolibérale sont les uniques facteurs qui expliquent ces mobilisations et, conséquemment les changements qui en ont découlé, nous nous retrouvons face à une explication incomplète. Devant l'ampleur du processus de la réforme constitutionnelle, notamment de sa nature profondément politique, il semble en effet que cet aspect soit tout autant important et qu'il englobe, dans une certaine mesure, le processus de décision sur le plan économique. En ce sens, d'autres chercheurs ont été plus loin dans la réflexion en mettant de l'avant l'enjeu politique dans leur analyse.

Sébastien Ville est un de ceux qui fait partie de ce second courant d'explication politique. Il soutient la thèse selon laquelle les mouvements politiques et sociaux qui réclamaient les changements et la réforme constitutionnelle avaient principalement des motivations de nature politique et des prétentions modernisatrices. Il suggère que la crise politique serait précisément le fruit de l'incapacité du Punto Fijo, et du système politique issu de celui-ci, à répondre positivement aux exigences et aux demandes du peuple vénézuélien afin de participer aux décisions concernant le pays, notamment sur le plan économique. Ainsi, la détérioration de l'économie et la politique néolibérale auraient eu pour effet d'amplifier la crise politique. Cette crise aurait donc incité les partis de gauche à construire un mouvement politique qui réclamait la création d'une nouvelle république. (Ville : 2007)

Après le coup d'État raté en 1992 d'un mouvement d'officiers proches des partis de gauche, dont plusieurs étaient membres du Parti communiste du Venezuela (PCV), ils procédèrent, avec Chávez en tête, à la création du Pôle patriotique. Regroupant plusieurs partis (dont le PCV, le Mouvement Cinquième République, le Mouvement vers le Socialisme, etc.), ils prônèrent un « tournant tactique » vers la lutte électorale en proposant une plateforme commune à l'élection de 1998. Selon Ville, avec comme

revendication principale la convocation d'une Assemblée constituante, le peuple vénézuélien aurait vu dans ce programme une ouverture positive. Il croit en effet que la population y aurait vu l'opportunité d'inclure de vastes propositions visant à ce qu'elle puisse être entendue. Cela semblait pouvoir se concrétiser par l'adoption d'une Constitution progressiste et moderne, ainsi que par une réforme en profondeur des structures politiques et économiques du pays qui excluaient de vastes pans de la population de l'exercice du pouvoir. (Ville : 2007) De plus, Sébastien Ville explique que les blocages qu'ont tenté d'imposer les partis traditionnels, la bureaucratie et la bourgeoisie nationale¹, n'ont pas empêché Chávez et son mouvement de procéder à l'instauration de comités *ad hoc* de citoyens, faisant ainsi en sorte de les impliquer dans la construction du nouvel État. (Ville : 2007)

Pedro Sanoja analyse également les changements politiques et la réforme constitutionnelle comme une opportunité saisie par le peuple vénézuélien par une mobilisation à travers des mouvements sociaux et politiques. Il rapporte que les transformations se sont effectuées en relation avec les anciennes institutions politiques qui, d'une part, ne répondaient pas aux attentes du peuple vénézuélien, mais qui, d'autre part, étaient incapables de contenir les idéologies concurrentes. (Sanoja : 2009)

Il explique « that the continuous friction between and among competing political projects, expressed in the form of new ideas, shaped these choices », le choix étant entre les changements radicaux et abrupts offerts par l'élection d'un nouveau parti et sa proposition de réforme constitutionnelle ou la possibilité de parfaire le modèle qui prévalait sous le Punto Fijo. (Sanoja : 2009 : 395) Cependant, les changements politiques ne seraient pas liés seulement aux choix proposés, mais aussi aux

¹ Ville explique comment des secteurs conservateurs se sont « incrustés » au sein de la coalition menée par Chavez afin de « le tenir dans des positions conformes aux intérêts des classes dominantes au Venezuela ». Il ajoute aussi qu'une partie de la bourgeoisie vénézuélienne aurait tenté de coopter Chavez en faisant campagne avec lui en espérant qu'une fois élu « il sera absorbé par le vertige du pouvoir et préférera se soucier de ses intérêts personnels et de ceux de la bourgeoisie plutôt que de rester fidèle à ses mandants. » (Ville : 2007 : 75-77)

opportunités politiques offertes par le cadre institutionnel du Punto Fijo. Sanoja explique que ces opportunités, provoquées par les tentatives du système puntofijiste de réparer ses multiples failles, ont donné l'occasion à des « idea-entrepreneurs » de faire la promotion de leurs propres solutions face aux problèmes politiques et institutionnels du Venezuela. (Sanoja : 2009 : 395)

Sanoja avance donc que, dans ce contexte, les partisans du changement politique et de la réforme constitutionnelle ont pu faire la promotion de leur propre projet politique. Et comme le bolivarianisme était, selon l'auteur, une idéologie latente², elle se serait constituée dans une optique d'opposition aux institutions puntofijistes. Cette idéologie serait devenue l'élément clé de la mobilisation ayant amené les citoyens à prendre part aux affaires politiques du pays. (Sanoja : 2009)

En ce sens, selon l'auteur, le bolivarianisme aurait réussi ce qu'aucun autre mouvement politique n'avait réussi à faire jusque-là, c'est-à-dire concrétiser un ensemble d'idées existantes en une pensée unitaire auquel les gens pouvaient se référer.

« The Bolivarian project that emerged as the hegemonic bloc in the 1990s amalgamated a disparate set of already existing ideas into a more or less cogent ideology and political programme, some of which had appeared earlier separately in various episodes of Venezuelan history but never fully developed into a unified political doctrine. » (Sanoja : 2009 : 399)

² Le bolivarianisme, ou le projet bolivarien, serait en fait l'étiquette que donne Sanoja au programme de refonte constitutionnelle proposé par Chavez. Cette idéologie aurait été adoptée par les masses vénézuéliennes pour sa capacité à proposer des mesures visant à répondre aux demandes sociales. Ces dernières n'ayant pas été satisfaites par le système politique issu du pacte de Punto Fijo de 1958 entre les élites vénézuéliennes. (Sanoja : 2009)

De cette analyse, l'auteur estime contredire le courant qui explique le changement uniquement par la personnalité charismatique de Chávez et dont font partie Colburn et Trejos.

« While the influence of strong leadership is often overlooked in institutional analyses, and a study of it may clarify notions of agency, it cannot serve as a sufficient and necessary condition explaining why these ideas so rapidly found a place in the Venezuelan psyche. » (Sanoja : 2009 : 399)

Les droits politiques : un élément central

Les courants sur lesquels nous venons de poser un regard rétrospectif soulèvent tous des pistes de réflexions intéressantes quant aux explications données pour analyser les changements politiques et la réforme constitutionnelle au Venezuela. Cependant, il est selon nous possible de pousser la réflexion plus loin en prenant en compte un angle d'analyse qui touche tout autant l'aspect politique que l'aspect économique.

Concrètement, cela nous amène donc à aborder la problématique en approchant le sujet dans le cadre de la question des droits, notamment des droits politiques et de leur extension. Il semble que nous pourrions ainsi dresser un portrait beaucoup plus complet de la nature des changements politiques et de la réforme constitutionnelle au Venezuela.

Il s'agit d'une troisième voie que nous proposons et qui viserait à approfondir la dimension politique de la problématique, sans en négliger l'aspect économique. En prenant en compte la question de l'élargissement des droits, cela nous oblige à analyser de plus près la nature des transformations sur une base historique et d'y déceler un fil conducteur qui traverse les événements et une logique qui résiste à l'usure du temps. C'est pourquoi nous poursuivrons la présente thèse en liant la

question des droits aux concepts de modernité, de modernisation et de refondation. C'est en reprenant l'analyse d'Yvon Le Bot sur la signification de la construction de l'État national-populaire en Amérique latine (Le Bot : 1994), ainsi que la signification de l'extension des droits politiques dans l'acte fondateur de la République française (Kriegel : 2002), que nous tenterons d'établir si les changements politiques et la refonte constitutionnelle de 1999 au Venezuela, en plus des conséquences qui s'en sont ensuivi, s'inscrivent dans un processus de modernisation, défini comme volonté à parachever la modernité à travers l'extension des droits de la population vénézuélienne.

En explorant cette hypothèse, **nous pourrions déterminer si ledit processus est en fait une nouvelle étape historique de refondation politique visant à parachever la modernité.** Cette dernière succèderait à la première modernisation politique des mouvements d'indépendance de la colonie espagnole, et aussi à la modernisation socio-économique lancée par l'État national-populaire, toutes deux inachevées, comme nous allons l'expliquer. Il s'agit là de la question de recherche qui sous-tend notre démarche.

Pour y arriver, nous définirons d'abord les différents concepts sur lesquels nous comptons nous appuyer tout au long de notre analyse. Par la suite, nous effectuerons un retour sur les périodes phares de l'histoire politique républicaine du Venezuela dans le contexte de l'évolution politique de l'Amérique latine, en partant de la fondation des républiques latino-américaines, en passant par la création de l'État national populaire, jusqu'à la mise sur pied de la République bolivarienne du Venezuela en 1999. Cette analyse introductive nous conduira par la suite à situer l'ère bolivarienne (de 1998 à aujourd'hui) face à l'ère « puntofijiste » (1958-1998) des pactes politiques et également à dresser un parallèle important entre le caractère fondateur de la première République en 1811 et celui potentiellement refondateur de la République bolivarienne.

Nous poursuivrons en cherchant à voir dans quelle mesure le phénomène politique analysé constitue une refondation. Si tel est le cas, il importe alors d'analyser les conséquences de cette possible refondation du politique et de l'application de la nouvelle constitution bolivarienne. Pour ce faire, nous procéderons en appliquant la grille d'analyse des auteurs mentionnés ci-haut et en nous référant aux moments politiques importants qui ont caractérisé la République bolivarienne du Venezuela depuis sa création. Enfin, nous terminerons notre analyse en évaluant les similarités et les différences fondamentales entre les paramètres de l'ère bolivarienne et ceux l'ère modernisatrice antérieure que constituait la construction de l'État national-populaire (des années 1920 aux années 1960).

Dans le deuxième chapitre, nous aurons l'occasion de préciser le sens des différents concepts que nous avons évoqués précédemment. Pour ce faire, nous présenterons différentes perspectives théoriques afin de donner une signification aux concepts de modernité, de modernisation et de refondation qui sont au cœur de notre analyse. Nous pourrions ensuite en expliquer, selon notre hypothèse, l'implantation à travers l'extension des droits politiques de la population vénézuélienne. Pour y arriver, nous baserons principalement sur les analyses de Jürgen Habermas, d'Yvon Le Bot, d'Anne Trépanier et d'Hannah Arendt. La perspective théorique de Blandine Kriegel nous permettra d'élaborer sur ces droits dans un contexte de fondation. Nous transposerons ensuite ces concepts à notre problématique afin de les utiliser pour répondre à notre question et valider notre hypothèse. Le deuxième chapitre sera également l'occasion de présenter un bref retour historique sur les développements politiques en Amérique latine et au Venezuela en lien avec les concepts que nous aurons développés.

Chapitre 2

Définition des concepts et cadre d'analyse

Le présent chapitre nous permettra de mettre en lumière notre cadre d'analyse, de développer les concepts amenés précédemment et de présenter une brève analyse de l'histoire républicaine du Venezuela pour expliquer le contexte dans lequel se situe notre étude.

Pour commencer, nous définirons la question soulevée par notre problématique et nous présenterons l'hypothèse élaborée qui résume l'essentiel des idées qui en découlent. Celle-ci proposera la réponse anticipée à la question soulevée. Nous poursuivrons ensuite en expliquant sur quoi repose notre cadre théorique et de quelle façon nous comptons opérationnaliser les concepts centraux utilisés. De là, nous expliquerons de quelle façon nous construirons notre propre perspective en nous basant sur les concepts de la modernité, de la modernisation, de la refondation et de l'extension des droits, respectivement selon l'approche de Jürgen Habermas, Yvon Le Bot, Anne Trépanier et Hannah Arendt, ainsi que Blandine Kriegel.

Nous nous appuyerons sur ces concepts tout au long de notre démarche pour élaborer notre propre analyse et nous définirons plus explicitement comment ceux-ci s'arriment à notre cadre. Cela nous donnera l'opportunité de passer en revue des pans importants de l'histoire du Venezuela depuis l'indépendance en 1811, comment ces concepts ont pu s'articuler à travers les développements politiques qui ont cours depuis 200 ans et pourquoi il est pertinent de les utiliser pour notre propre analyse.

Question, hypothèse et démarche d'analyse

Avant d'entamer la définition des concepts sur lesquels nous bâtirons notre analyse, définissons la question qui sous-tend l'ensemble de la problématique liée à notre sujet. En reprenant l'essentiel, nous croyons que la question se pose comme suit :

- Quelle est la nature des changements politiques et de la réforme constitutionnelle survenus au Venezuela en 1999 ?

Afin de répondre à cette question, tout en reprenant les pistes de réflexion que nous avons élaborées dans le premier chapitre, nous affirmerons que :

- **Les changements politiques et la réforme constitutionnelle mis en place au Venezuela sont le fruit d'une nouvelle étape de la modernité par l'implantation d'un processus de modernisation s'articulant à travers une refondation du politique et qui fait de l'extension des droits le nouveau socle de la démocratie.**

Modernité en Amérique latine

Pour bien comprendre ce que nous entendons par modernité et modernisation, procédons d'abord en définissant concrètement ce à quoi nous référons.

D'abord, la modernité, autant utilisée comme conception culturelle, sociale ou politique, réfère à l'implantation de nouveaux paramètres qui visent à remplacer le cadre traditionnel en s'opposant aux arrangements du passé. Il s'agit d'un cadre visant à établir l'arrivée d'une nouvelle ère. Toutefois, l'expression de la modernité se transpose à travers des éléments historiques auxquels elle fait appel, c'est-à-dire une référence à un idéal qui traverse l'histoire. Nous empruntons cette conceptualisation de la modernité à Jürgen Habermas, philosophe contemporain allemand. Il l'explique comme suit :

« With a different content in each case, the expression 'modernity' repeatedly articulates the consciousness of an era that refers back to the past of classical antiquity precisely in order to comprehend itself as the result of a transition from the old to the new. [...] - in short, whenever the consciousness of a new era developed in Europe through a renewed relationship to classical antiquity. » (Habermas : 1997 : 39)

Cette modernité peut se transposer sur le plan politique du fait des références aux idéaux d'autodétermination, d'affirmation politique et sociale nouvelle et de rationalité cognitive défendus par les penseurs des Lumières. (Dallmayr : 1997 : 59) Face à cette idée que la modernité est le fait d'une transition de l'ancien vers le nouveau, et que celle-ci se développe à travers la conscience de l'arrivée d'une nouvelle ère, nous ferons le parallèle avec la transition de l'ère puntofijiste, c'est-à-dire la période de l'application des paramètres du Punto Fijo qui commence en 1958 et se termine en 1998, à l'ère bolivarienne qui réfère à la mise en place du cadre constitutionnel bolivarien de 1998 à aujourd'hui. En ce qui concerne le concept de modernisation, nous nous référerons à la définition d'Yvon Le Bot qui, comme nous le verrons plus tard, pose qu'il s'agit du processus visant à atteindre la modernité, à la parachever. (Le Bot : 1994)

En mettant en application les concepts sur lesquels nous venons d'élaborer, nous pourrions effectuer une analyse des développements politiques au Venezuela qui ont eu lieu récemment. Effectivement, depuis la colonisation du continent américain par les empires européens, l'Amérique latine dans son entièreté a subi des processus de modernisation qui visaient justement à assurer une transition d'une ère vers une autre, de l'ancien vers le nouveau. Nous pouvons évoquer trois moments clés qui, selon nous, constituent des processus de modernisation, c'est-à-dire visant à atteindre la modernité.

Le premier moment, suite à des années de luttes politiques et militaires, serait la création de républiques libres et indépendantes de la domination coloniale européenne au 19^e siècle. Cela représenterait l'élément fondateur de la modernité latino-américaine, en rupture avec les liens de dépendance envers les métropoles européennes. (Munck et Palermo : 1998 : 4)

Les indépendances suscitèrent effectivement l'espoir de commencer sur de nouvelles bases et représentaient l'affranchissement des nations latino-américaines face au contrôle des empires européens. L'instauration de ces républiques en Amérique latine a donc été un moment fondateur de l'histoire du continent alors que le rejet des pouvoirs coloniaux et l'indépendance des colonies latino-américaine prévoyaient l'avènement d'un renouveau, une marche vers la modernité, en rupture avec les anciens arrangements des monarchies européennes sur le plan économique et politique. Ces combats pour l'établissement d'une nouvelle citoyenneté et d'un affranchissement de la domination politique exercée par la monarchie ne sont pas dissociables des luttes qu'ont menées le peuple américain et le peuple français lors de leur révolution respective.

Comme le souligne Anne Trépanier, les révolutions américaine et française ont pavé la voie à la construction de mouvements républicains partout à travers le monde occidental et notamment sur le continent américain. « L'héritage commun que ces révolutions [américaine et française] ont laissé au monde politique occidental est [...] celui de la possibilité de remettre en question l'ordre établi. » (Trépanier : 2009 : 5) Et c'est précisément ce que les leaders républicains d'Amérique latine ont mené comme combat en luttant pour la fondation de républiques latino-américaines indépendantes.

Toutefois, certains estiment que cette fondation n'a pas nécessairement donné lieu à l'implantation réelle et complète des idéaux qui ont porté les mouvements d'émancipation. Des auteurs comme Gerardo Munck et Vicente Palermo croient que « essentiellement, les expériences libérales-progressives ont pris la forme d'une négociation entre un programme de changement et les forces politiques traditionnelles qui conservaient beaucoup de pouvoir... » (Munck et Palermo : 1998 : 4)

Alors qu'on s'attendait à l'instauration d'un nouvel État qui, à l'aide de son action modernisatrice, instaurerait des « mécanismes de marché, des droits civils et le statut de citoyen », les accommodements avec les forces politiques traditionnelles ont eu tôt fait de mettre un frein à cette action. (Munck et Palermo : 1998 : 4)

Le chercheur José Del Pozo avance que la victoire des libéraux contre les conservateurs pendant la période de fondation des nouvelles républiques n'a effectivement pas mené à l'avènement d'une plus grande démocratie.

« Ce dénouement [la victoire du libéralisme sur le conservatisme] qui en principe favorisait des institutions plus démocratiques, ne se concrétisa pourtant pas, puisque pendant longtemps les bénéfices d'une législation qui prétendait créer des droits égaux pour tous ne seraient à la portée que d'une minorité. » (Del Pozo : 2004 : 53)

Pourtant, l'élan républicain en Amérique latine avait bien pour objectif une action modernisatrice visant le renversement de la monarchie et de la dépendance à l'égard des métropoles étrangères. Del Pozo avance effectivement que « les nouveaux pays optèrent majoritairement pour le gouvernement républicain, autre symbole de la rupture avec la domination coloniale. Les expériences monarchiques furent peu nombreuses et de courte durée, sauf au Brésil. » (Del Pozo : 2004 : 53)

Toutefois, les changements opérés n'ont pas nécessairement répondu aux profondes aspirations qui animaient ces peuples en lutte pour leur liberté politique et, par le fait même, n'ont pas donné les résultats escomptés.

En effet, après les indépendances, les pays latino-américains ont fait face à une édification nationale qui s'est soldée par la construction d'un système politique et économique favorisant nettement l'élite et l'oligarchie des différents pays latino-américains au détriment d'une majorité, exclue du processus. La richesse créée se retrouvait principalement aux mains de l'élite créole dominante, de même, le pouvoir politique était réservé à cette minorité possédante. Alain Rouquié parle de « république élitare ou oligarchique » pour désigner la construction des pays naissants d'Amérique latine. (Rouquié : 1998 : 320)

De fait, Del Pozo avance que « bien que la loi déclarât l'égalité de tous les habitants du pays et stipulât que la souveraineté résidait dans le peuple, dans la vie quotidiennes ces idéaux ne se réalisèrent pas. » (Del Pozo : 2004 : 57) Un des instruments permettant de limiter la participation au processus politique a été l'instauration du suffrage censitaire. Del Pozo estime que cette mesure a été mise en place afin d'empêcher le peuple de prendre part aux décisions concernant tout le pays. « On considérait cela comme une mesure de contrôle sur les masses menaçantes, qui, selon les membres de l'élite blanche et propriétaire, ne savaient que faire de leurs droits. » (Del Pozo : 2004 : 57)

Le chercheur confirme, tout comme Rouquié, que l'implantation du suffrage censitaire et la marginalisation d'une grande majorité de la population sont des éléments clés de l'instauration d'un régime oligarchique. « Cette situation nous permet de qualifier d'oligarchique la vie politique de tout le [XIX^e] siècle : le pouvoir

était concentré entre les mains d'un nombre restreint de personnes, généralement unies entre elles par des liens de famille. » (Del Pozo : 2004 : 60)

Dans ce cadre, des voix se sont élevées pour dénoncer l'incapacité des nouvelles républiques à répondre concrètement aux besoins socio-économiques et politiques de la population. Comme l'analyse Alain Rouquié, c'est face à cette volonté d'« élargissement de l'univers politique » que la stabilité institutionnelle sera ébranlée. (Rouquié : 1998 : 320) Devant une république élitare ou oligarchique, et contraints par une situation économique fortement désavantageuse, des mouvements mêlés d'ouvriers et de paysans se sont mobilisés afin de dénoncer la concentration des richesses, des terres et des possessions dans les mains d'un groupe de privilégiés et de réclamer l'amélioration de leur sort. Et c'est dans ce cadre que des leaders populistes partout à travers le continent latino-américain ont profité de cette mobilisation massive en la canalisant à travers un vigoureux appel au changement.

À partir des années 1920, et jusqu'à son déclin dans les années 1960, l'État national-populaire, comme l'appelle Yvon Le Bot, s'est construit à travers des leaders populistes ayant réussi à canaliser le soutien des masses afin de renverser l'ordre établi. Ces leaders édifièrent cette nouvelle forme d'État avec comme mandat de s'attaquer aux problèmes socio-économiques qui affligeaient les masses laborieuses marginalisées. (Le Bot : 1994)

Au-delà de simples revendications socio-économiques, Yvon Le Bot analyse la mobilisation et sa canalisation à travers le projet d'État national-populaire comme étant l'expression d'une volonté de « parachever une indépendance politique acquise un siècle plus tôt, en lui fournissant l'assise économique et sociale qui continuait à lui faire défaut. » (Le Bot : 1994 : 17)

Il s'agirait donc non pas d'une simple canalisation de la révolte populaire, mais réellement « d'une ambition nationale ». (Le Bot : 1994 : 17) Le Bot soutient, au même titre qu'Alain Rouquié, que plusieurs déterminants des sociétés latino-américaines, alors dirigées par une élite ou une oligarchie, ont produit ce fort sentiment d'exclusion.

« Les sociétés latino-américaines se caractérisaient par la perpétuation de la domination étrangère, la segmentation et l'exclusion, un gonflement du secteur informel, l'accentuation des inégalités, l'étranglement du marché intérieur, le maintien d'un secteur rural partiellement décomposé, l'hétérogénéité culturelle, la violence sociale et politique. » (Le Bot : 1994 : 16)

Le projet national-populaire devint donc une façon de mettre fin à ce sentiment et de pallier aux profondes lacunes que vivaient les républiques latino-américaines. C'est dans ce cadre que naquit, comme le signifie Le Bot, la volonté de faire aboutir une modernité inachevée. Considérant que la prise du pouvoir par l'oligarchie et la minorisation des masses suite aux indépendances avaient empêché ces dernières de profiter des retombées économiques du développement des pays, on a donc proposé des mesures pour dépasser la profonde contradiction entre l'idéal républicain, qui promettait liberté et égalité pour les peuples, et le fait que ces républiques ne sont pas parvenues à assurer la concrétisation de cet idéal. L'État national-populaire visait donc, finalement, à parfaire les républiques. Comme l'explique Yvon Le Bot, le projet national-populaire était fortement imprégné d'un modernisme « contre-modernisateur ».

« Le national-populisme peut être défini comme une contre-modernisation modernisatrice ou comme une modernisation contre-modernisatrice. Il s'appuie sur des mouvements de défense de la nation et des communautés

contre la pénétration impérialiste, contre la modernisation capitaliste. » (Le Bot : 1994 : 19)

Néanmoins, cela ne constitue pas en soi un paradoxe propre au processus, ni même une opposition à la modernité, puisque le projet national-populaire ne proposait pas un retour en arrière, c'est-à-dire un retour à des institutions et une situation politique et économique précapitaliste et pré-indépendances.

« Mais, loin de déboucher sur le *statu quo ante* ou sur le retour à un passé plus lointain, il [le national-populisme] accompagne, dirige ou oriente les plus importantes transformations économiques, sociales et politiques que les sociétés latino-américaines aient connues depuis la Colonie. » (Le Bot : 1994 : 19)

Pour appuyer ce processus de parachèvement de la modernité et pour l'inscrire dans un certain continuum, soulève Le Bot, ces transformations se couplent d'une référence explicite aux héros du passé, aux leaders indiens, ainsi qu'aux dirigeants indépendantistes. Il soutient que « [l]e projet national-populaire est en effet d'inscrire la modernisation et le développement dans la continuité de l'histoire nationale (fût-elle inventée ou reconstruite), de les concilier avec une identité nationale (fût-elle fantasmée). » (Le Bot : 1994 : 20)

Malgré tout, la construction de l'État national-populaire ne se fit pas sans problème puisque ses capacités redistributives furent grandement diminuées par la faiblesse de l'industrialisation de laquelle elles dépendaient. Face à une situation économique mondiale moins favorable, le développement économique ne fut pas à la hauteur des espérances. (Le Bot : 1994 : 25) Devant les perspectives économiques moins bonnes qu'anticipées, le modèle de développement promu par les leaders populistes n'a pu être complété, ce qui fit en sorte que « l'industrialisation latino-américaine est

demeurée tronquée ». (Le Bot : 1994 : 25) Cela fit donc en sorte qu'une infime partie de la population latino-américaine a pu profiter des retombées de ce développement économique.

Pour leur part, Munck et Palermo avancent que l'avènement du modèle national-populaire a certes été un vecteur de l'élargissement de la participation politique, mais que « l'aptitude des anciennes forces politiques à freiner la montée de la classe moyenne et du mouvement ouvrier a renforcé et même accentué les tendances de la période de domination des oligarchies, tendances nettement hostiles à la démocratie. » (Munck et Palermo : 1998 : 5)

Cette perpétuation « d'anciens mécanismes politiques intermédiaires » (Munck et Palermo : 1998 : 5) pourrait aussi expliquer les difficultés de l'État national-populaire à répondre adéquatement aux demandes de la classe ouvrière et des paysans, conséquences des concessions obligées à l'oligarchie toujours présente.

Ainsi, alors que « les intérêts conservateurs traditionnels continuaient d'être fortement représentés » (Munck et Palermo : 1998 : 5), «...l'État a continué de jouer un rôle prédominant dans la vie politique, devenant le centre décisionnel dans un modèle étatique du capitalisme exerçant une plus grande influence que celle que pouvaient avoir les acteurs sociaux qui représentaient leurs intérêts et exerçaient leurs droits de citoyens dans la sphère publique. » (Munck et Palermo : 1998 : 5)

Dans ce cadre, il fut difficile pour l'État de répondre de façon systématique aux aspirations et aux besoins de la majorité exclue. L'influence toujours présente de l'oligarchie combinée à des performances économiques en deçà des espérances eurent donc des effets négatifs sur le modèle national-populaire. Avec l'arrivée des dictatures militaires, la crise économique et les réformes en faveur de l'économie de

marché, nous disent Munck et Palermo, on assista au déclin de l'État national-populaire.

Les développements politiques qui ont eu cours expliquent effectivement cet affaiblissement du projet national-populaire dans les années 50-60. Le Bot explique comment l'avènement des dictatures militaires partout à travers l'Amérique latine vit le jour afin de mettre un terme aux possibilités de rupture du système qu'ouvrait la voie nationale-populaire. Il explique aussi à quel point « [l']épuisement et la décomposition du national-populisme ont induit des radicalisations révolutionnaires et des dictatures militaires qui se sont alimentées les unes les autres. » (Le Bot : 1994 : 26-27)

Ainsi, suite à la montée en puissance réelle ou imaginée des groupes armés communistes, les pays latino-américains ont tous connu des périodes d'instabilité politique par l'avènement de dictatures militaires, à différentes périodes suivant le déclin de l'État national-populaire. Tous les pays d'Amérique latine, exception faite de la Colombie, du Costa Rica, du Mexique et du Venezuela, sont tombés aux mains des militaires qui réprimèrent durement les acteurs issus du projet national-populaire ou associé de près ou de loin aux « excès » du prétendu communisme. (Rouquié : 1998 : 306-307)

Cependant, Le Bot explique que l'objectif de la prise du pouvoir des militaires était plutôt de réprimer les aspirations liées au projet national-populaire. Au-delà de la rhétorique qui animait le pouvoir militarisé, c'est-à-dire l'obsession du combat contre le communisme et ses groupes armés, la mise en place des dictatures avait plutôt pour base fondamentale la répression des aspirations populaires.

« Mais l'instauration des dictatures militaires dans les années 60 et 70 visait surtout à casser la dynamique populiste qui, dans sa dislocation et ses

débordements, menaçait de verser dans la rupture du système ; la doctrine de la “sécurité nationale” recouvrait une volonté de contenir et réprimer des demandes et des aspirations populaires, autant ou plus qu’elle n’avait pour objectif d’écraser des guérillas coupées des masses » (Le Bot : 1994 : 26)

David Pion-Berlin analyse aussi la prise du pouvoir par l’armée en 1976 en Argentine comme étant motivée par deux idéologies fondamentales : la doctrine de la sécurité nationale qui « provided the authorization for unmitigated state violence and guided the creation of an elaborate security apparatus » et, la seconde, l’idéologie du libre marché, qui « provided a focus for the selection of victims ». (Pion-Berlin : 1989 : 98)

Cette doctrine de la sécurité nationale justifia donc la mise en place d’un appareil de sécurité fort bien implanté et permit aussi, pour la junte militaire, de justifier l’ensemble de la répression organisée dirigée contre tous les opposants politiques. C’est pourquoi la répression, bien qu’officiellement menée dans le cadre d’une opération contre-terroriste à l’encontre des guérillas de gauche, eut plutôt pour effet de se concentrer sur les syndicats et les civils organisés.

« Although many individuals were caught up in the government’s web of assault, the junta placed special emphasis on its war against trade union sector. Pursuant to the goals of free competition and decontrol, the government set out to deactivate those groups, such as the labor movement, whose interests were tied to a protective, interventionist, and expansionary state. » (Pion-Berlin : 1989 : 98)

Ainsi, comme nous l’explique Pion-Berlin dans le cas de l’Argentine, la prise du pouvoir par l’armée en Amérique latine occasionna une forte répression des mouvements ouvrier et paysan qui, jusqu’alors, étaient porteurs des revendications populaires. Cette répression occasionna un important reflux au sein de ces

mouvements. Dans ce contexte, ils subirent la désarticulation politique et l'application progressive, et parfois brutale, des politiques néolibérales. (Le Bot : 1994 : 31)

En effet, plusieurs des pays soumis aux dictatures militaires furent des laboratoires de la mise en application du néolibéralisme comme doctrine économique. Privatisations, déréglementations, libéralisation, désarticulation des organisations de défense des travailleurs et des paysans, destruction de l'État national-populaire par les compressions budgétaires et l'élimination des mesures sociales, ouverture aux marchés internationaux et aux investissements étrangers furent partie intégrante des politiques découlant de cette doctrine. (Le Bot : 1994 : 31)

Pion-Berlin explique, dans le cas de l'Argentine, comment l'idéologie du libre-marché, qu'on peut aussi assimiler à la doctrine néolibérale, a été partie prenante de l'exercice du pouvoir par les régimes militaires. Cette idéologie sous-tendrait également les motivations du pouvoir militaire à réprimer les mouvements ouvrier et paysan, mobilisés pour une intervention plus active de l'État dans l'économie, et qui furent donc « perceived to be obstructing the achievement of economic objectives. » Ainsi, « to understand why the regime felt so threatened by labor, we turn to an examination of its economic ideology », qui fut celle des mesures d'austérité, de la lutte à l'inflation, de l'élimination du déficit public, de la déréglementation des prix, du gel des salaires et de la diminution du rôle de l'État dans l'économie. (Pion-Berlin : 1989 : 104)

Cependant, bien que la répression des mouvements ouvrier et paysan ait débouché sur leur désarticulation, des mouvements sociaux et politiques prirent le relais pour réclamer la fin des dictatures militaires et le retour à la démocratie. Graduellement, l'une après l'autre, Le Bot soutient que les dictatures militaires succombèrent à la

mobilisation populaire et aux pressions sociales et politiques cédant la place à des gouvernements civils. (Le Bot : 1994 : 31-32)

D'autres auteurs comme André Corten avancent plutôt que la chute des dictatures militaires n'est pas la conséquence directe des mobilisations, mais que c'est plutôt le « jeu d'élites politiques – toutes n'étant d'ailleurs pas acquises à l'idéal démocratique – qui est, selon plusieurs, le facteur décisif. » (Corten : 2001 : 34) Il estime en effet que la transition démocratique s'est traduite par un malentendu. Ce malentendu se serait par la suite soldé par « un détournement des aspirations démocratiques » dont l'origine tient à ce que les mouvements de démocratisation sont plus effectifs comme opposition que comme gouvernement. (Corten : 2001 : 34-35)

Ceci pourrait en effet expliquer que malgré un retour à des gouvernements civils, de nombreux pays d'Amérique latine ont poursuivi un agenda néolibéral en approfondissant les réformes économiques et en appliquant des réformes politiques contraires aux revendications des mouvements de démocratisation. Plusieurs études ont fait état de la crise de légitimité politique en Amérique latine dans les années de transition à la démocratie. De nombreux auteurs ont avancé que la volonté d'établir une démocratie « restreignant la participation » et les conflits sociaux constituaient la principale source de faiblesse des nouvelles démocraties « stables ». (Solervicens : 1995, Marques-Pereira : 2005, Vera-Gajardo : 2008, Doran : 2010)

Le Venezuela, pour sa part, n'a vécu que de courtes périodes de dictature militaire comparativement aux autres pays d'Amérique latine, et ce, avant même l'avènement des dictatures qui ont dominé partout à travers les Amériques. Celles-ci ne dominèrent donc pas l'histoire politique contemporaine du pays.

En effet, plusieurs chercheurs ont longtemps parlé, et parlent parfois encore, de « l'exception vénézuélienne » avec la conclusion du Pacte du Punto Fijo qui mit fin au

régime du dictateur Marcos Pérez Jimenez et qui procéda à son renversement par la *Junte patriotique*, formée des principales formations politiques du pays. Ce pacte prévoyait en effet l'instauration en 1958 d'un régime constitutionnel démocratique signé entre plusieurs formations politiques du pays. Par le fait même, cette entente signait la fin des dictatures militaires et la tenue d'élections périodiques pour déterminer quel parti formerait le gouvernement. Cette situation se distinguait considérablement des pays voisins dont les gouvernements étaient tous contrôlés par l'armée. (Sylvia et Danopoulos : 2003 : 64-65)

Le terme « consociativisme » est associé à ce type de gouvernance où dans un système politique donné, les partis politiques détenant le contrôle de l'appareil démocratique s'efforcent de paraître opposés alors que le partage du pouvoir leur permet d'écarter une majorité du processus décisionnel. Alessandro Pizzorno, dans son analyse du système politique italien, emprunte ce concept à Arend Lijpart qui l'a utilisé en premier afin d'analyser les démocraties de « consensus », notamment dans son ouvrage *Democracies: Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-One Countries* (1984).

Par « consociatif » Pizzorno avance, dans le même esprit, qu'il s'agit d'« un mode de gouvernement dans lequel les représentants de partis qui se présentent comme irréductibles s'accordent pour gouverner ensemble au lieu de laisser une majorité gouverner. » Il explique que plusieurs chercheurs sont tombés dans le piège de l'analyse des discours pour conclure qu'il y avait une polarisation dans des systèmes où, dans les faits, il n'y en avait pas. (Pizzorno : 1995 : 91)

Étant donné la nature consensuelle du mode de gouvernement entre les élites politiques, le terme « consociatif » s'applique bien à l'analyse du système politique puntofijiste mis en place au Venezuela. En effet, cette définition d'une alternance négociée entre les forces politiques est similaire au concept de « pacted democracy »

(démocratie pactisée) utilisée pour définir le système politique vénézuélien et qui est avancé par quelques auteurs dont Steve Ellner et Miguel Tinkers Salas (Ellner et Tinker Salas : 2007) et Denis Langlois (Langlois : 2008).

Ainsi, bien que certains chercheurs aient glorifié cet « exceptionnalisme démocratique » du Venezuela et sa stabilité, la réalité est qu'une grande insatisfaction s'est rapidement manifestée face à ce système. En mettant de l'avant une façade démocratique, celui-ci prenait plutôt les allures d'un régime clientéliste et très peu en phase avec la volonté populaire. De fait, la chute quarante ans plus tard de la « démocratie pactisée » a eu tôt fait de remettre en question ce « modèle exceptionnel » de l'Amérique latine. C'est ainsi que, comme l'expliquent Ellner et Tinker Salas, la plupart des pays latino-américain ayant adopté l'approche vénézuélienne vingt ans plus tard, fondée sur le consensus d'une démocratie négociée, se sont retrouvés avec les mêmes problèmes politiques et économiques (Ellner et Tinker Salas : 2007 : 6).

Paradoxalement, le système vénézuélien, qualifié de « démocratie stable » par plusieurs chercheurs, a effectivement subi une grave chute de crédibilité et s'est effondré avec l'élection d'un leader politique provenant d'en-dehors des partis politiques traditionnels. Suite à un coup d'État raté en 1992 et à sa sortie de prison deux ans plus tard, Hugo Chávez a construit un mouvement politique faisant la promotion d'une réforme en long et en large de la constitution vénézuélienne. Cette réforme proposait, entre autre, l'instauration d'une nouvelle République « bolivarienne » du Venezuela avec, en priorité, la refonte du politique. C'est précisément ce moment que nous analyserons comme étant l'entrée dans une nouvelle ère dont plusieurs cherchent le sens.

Nous nous distinguerons ici des auteurs précédemment cités au chapitre 1 (Langue : 2006, Colburn et Trejos : 2010) qui voient la prise du pouvoir par le *Movimiento*

Quinta Republica (MVR) et la réforme constitutionnelle de 1999 comme étant une atteinte à la démocratie. Au contraire, comme nous l'avons soulevé précédemment, pour saisir la nature des changements politiques en cours au Venezuela, il faut envisager selon nous cette réforme constitutionnelle comme représentant une nouvelle étape du parachèvement de la modernité en prévoyant des modifications profondes à l'appareil politique et aux structures décisionnelles, auxquelles s'ajoute une participation active du peuple vénézuélien pour sa construction et son adoption. (Ville : 2007 : 75) C'est précisément là-dessus que nous construirons notre analyse afin de déterminer de quelle façon on peut considérer les changements politiques et la réforme constitutionnelle comme étant effectivement une nouvelle étape, un parachèvement de la modernité et, conséquemment, une refondation de la République vénézuélienne.

Problèmes politiques et refondation dans le contexte vénézuélien

La réforme constitutionnelle du Venezuela s'est opérée suite à la convocation d'une Assemblée constituante élue par le peuple vénézuélien en 1999. Son caractère, que nous définissons plus loin comme démocratique et participatif, a justement eu pour conséquence première la possibilité pour les citoyens vénézuéliens de profiter de nouvelles possibilités de mobilisation et d'organisation. Certains chercheurs ont en effet noté que l'approfondissement démocratique apporté par ladite réforme constituait l'aspect le plus significatif des changements. Edgardo Lander affirme que « [t]he extensive mobilizing and organizing experiences, as well as the significant cultural and political transformations involving the excluded majority of the population, are by far the most significant changes in Venezuelan society » (Lander : 2007 : 28)

Nous aurons l'occasion dans les prochains chapitres d'explicitier quelles possibilités démocratiques nouvelles ont été amenées. Nous évaluerons aussi à quel point cet

approfondissement démocratique a eu pour conséquence une refondation profonde du politique, refondation qui, selon nous, trouve ses assises dans l'extension des droits, plus particulièrement des droits politiques.

Que signifie la refondation ? En reprenant l'analyse d'Anne Trépanier, nous considérerons l'idée de refondation comme étant « une volonté d'équilibrage, le début d'une nouvelle mise en œuvre des aspirations du groupe, d'un remodelage qui n'efface pas toute légitimité antérieure à son expression comme le ferait l'idée de révolution. L'idée de refondation provient des velléités de recommencement. » (Trépanier : 2009 : 3)

Nous compléterons cette idée avec l'apport d'Hannah Arendt qui, pour sa part, analyse le *re-commencement* comme la possibilité de fonder un nouvel espace politique, tout en lui donnant une légitimité basé sur des fragments du passé. Arendt estime en effet que l'appel à une certaine continuité, fut-elle seulement de façade, permet d'assurer une autorité aux changements apportés. (Perreault : 2002)

À la lumière du cas vénézuélien, nous évaluerons si cette idée de refondation s'y concrétise. Principalement parce que la convocation même de l'Assemblée constituante est un acte de recommencement, une volonté de reconfigurer les paramètres politiques du pays selon les besoins actuels. Il s'agit d'un processus décisionnel particulièrement novateur pour l'adoption d'une nouvelle constitution puisqu'il constitue une rupture avec le cadre précédent de l'adoption de la constitution du pays en 1961. Cette dernière, comme nous l'avons expliqué précédemment, fut négociée et approuvée par les partis politiques signataires du pacte du Punto Fijo, et non par le peuple.

Par ailleurs, les changements et la réforme constitutionnelle qu'ils ont amenés, ont permis une reconfiguration complète des paramètres politiques. En ce sens, nous

pouvons lui accoler le qualificatif de « remodelage ». Dans ce cadre innovant, le projet « bolivarien » apparaît donc comme profondément modernisateur parce que cette refondation arrive à un moment où le politique lui-même apparaissait de plus en plus accessoire aux yeux de la majorité de la population vénézuélienne.

Cela étant dit, pour comprendre l'impact du *renouveau politique* qui transforme la situation à partir de l'avènement de la République bolivarienne, il est utile d'établir les conditions et l'ampleur de la crise de légitimité dans la période précédente.

Ère puntofijiste et signification de la crise de légitimité

Avant les transformations politiques qu'a vécues le Venezuela dès 1998, plusieurs bouleversements sont survenus sur le plan des institutions politiques et de leur légitimité. De fait, la perte massive de crédibilité des organisations politiques s'est considérablement approfondie vers la fin des années 1980. Les partis traditionnels (AD – COPEI) ont fréquemment trahi leurs engagements envers la population en ignorant purement et simplement les demandes populaires. Suite à des campagnes anti-néolibérales, les représentants élus avec l'étiquette ou l'appui d'un des deux grands partis vénézuéliens mirent pourtant en application un programme néolibéral presque aveugle. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : xiv)

Cette situation, nous dit Edgardo Lander, était d'abord due aux pressions économiques exercées par la crise pétrolière et les changements internationaux auxquels ont succombé les différents gouvernements. On peut ajouter à cela une dépendance accrue envers les politiques des Institutions financières internationales, soit la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

D'une part, les pressions économiques subies par le Venezuela sont venues de la crise pétrolière qui affecta considérablement les revenus de l'État. Comme l'économie

vénézuélienne et les dépenses de l'État permettaient de subventionner, en partie, des conditions matérielles plus ou moins décentes pour la population, de même qu'un réseau clientéliste, et que ces dépenses reposaient essentiellement sur la manne pétrolière, la crise a eu pour effet de faire éclater la bulle. Cette crise économique et pétrolière, qui fut suivie de coupures massives dans les dépenses de l'État, eut un effet dévastateur sur les conditions de vie de la population qui en subit les contrecoups. (Lander : 2007 : 22)

Devant la détérioration massive des conditions économiques et les coupures de l'État, les partis traditionnels ont dû promettre des actions politiques afin de remédier à cette situation. C'est dans ce cadre que Carlos Andrés Pérez, président durant l'âge d'or de l'économie pétrolière, présenta à son retour en 1988 un programme fortement anti-néolibéral qui promettait de s'opposer au retrait de l'État et aux coupures des dépenses publiques. Or, la prise de pouvoir de l'ex-président eut plutôt comme conséquence l'application pure et dure d'un programme à forte tendance néolibérale qui poursuivait de façon accélérée le retrait de l'État, la déréglementation et les privatisations. (Lander : 2007 : 23)

Sous les pressions politiques des Institutions financières internationales (IFI), principalement le Fonds monétaire international (FMI), le gouvernement Pérez signa une entente qui confirma ces orientations, déclenchant une révolte sans précédent dans les banlieues de Caracas : le *Caracazo*. Ces émeutes furent durement réprimées par le gouvernement Pérez, ce qui se solda par la mort de centaines, voire de milliers de personnes, selon les bilans. (Lander : 2007 : 25-26)

En 1994, Rafael Caldera succéda à Carlos Andres Pérez, suite à la destitution de ce dernier pour corruption. Caldera se fit aussi élire sur la base d'un programme anti-néolibéral, mais se résigna à poursuivre la voie de son prédécesseur. Son mandat se caractérisera donc par une poursuite de l'agenda néolibéral, de l'ouverture aux

investisseurs étrangers et du respect de l'accord signé avec le FMI. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : xiv)

Cela fit en sorte de rendre le politique de plus en plus accessoire aux yeux de la population, puisque paraissant à la fois incapable de répondre aux demandes populaires et à la merci des IFIs et des créanciers internationaux.

« The foreign debt gave creditors and multilateral financial organizations immense power over the governments of debtor countries. Democratic political process became progressively emptier; the “recommendations” of the multilateral organizations came to be more important than the will of the voters, public opinion, or parliamentary decisions. Under these conditions, the states of the periphery and semiperiphery came to operate more like “a kind of subcontractor or franchise holder” (Sousa Santos, 1998 : 33) than like representatives of sovereign nations » (Lander : 2007 : 20)

Comme l'explique Ricardo Peñafiel, cette orientation politique semble aussi être le fruit du symptôme d'une application active d'un mécanisme d'exclusion à travers la politique de bonne gouvernance et de « Stable democracy », issue des réformes politiques imposées par les Institutions financières internationales nécessaires à l'application accélérée d'un programme néolibéral. (Peñafiel : 2008 : 294)

Or, ces orientations économiques et politiques se sont caractérisées par une dévalorisation brutale du politique qui, malgré les prétentions démocratiques, ne respectait pas la volonté populaire qui l'avait pourtant élu sur un programme précis. Face à des conditions économiques et politiques de plus en plus en déclin, les deux partis traditionnels, de mêmes que d'autres organisations politiques comme les syndicats, ont démontré une incapacité chronique à développer une politique favorable aux demandes populaires. Cette situation a nourri considérablement

favorisé le cynisme et provoqué une perte de confiance de la majorité de la population envers le politique, en même temps qu'elle fut frappée de plein fouet par les mesures politiques et économiques néolibérales implantées par le politique. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : 24)

De surcroît, l'ingérence flagrante des Institutions financières internationales dans la politique interne du pays a remis en question le principe fondamental de souveraineté nationale dont était issue la République du Venezuela, ainsi que l'ensemble des républiques latino-américaines lors des indépendances du 19^e siècle. Les politiques d'ajustement structurel et leur imposition par les IFIs ont donc eu pour conséquence inéluctable de réduire le politique à un rôle d'exécutant de volontés extérieures.

« These policies of structural adjustment demonstrate that Venezuela's political system, along with its counterparts elsewhere in the continent, found the range of possible autonomous decisions limited by international economic and political forces. » (Ellner et Tinker Salas : 2007 : 26)

La situation politique et la chute de crédibilité eut tôt fait de mettre la table pour l'émergence de nouveaux acteurs politiques, mais surtout d'un nouveau projet politique, celui de la réforme constitutionnelle et de la mise en place d'une cinquième République.

Signification de l'avènement du Mouvement Cinquième République (MVR)

Fondamentalement, le projet d'Hugo Chávez et de son *Movimiento Quinta Republica* (MVR) tranche avec la période de déclin qu'a subie l'ère puntofijiste. Il permet en effet l'entrée dans une nouvelle ère que nous pouvons définir comme étant une

nouvelle étape de la modernité par son parachèvement. Comme nous le verrons aux chapitres suivants, le discours profondément anti-impérialiste et nationaliste voulant s'affranchir de l'influence étrangère, notamment américaine, et la proposition de renouveau du politique via la refonte constitutionnelle comme moyen fondamental pour arriver à cet objectif, sont fortement liés à l'idée voulant que l'on doive revenir aux fondements de la modernité, tels que conçus lors de la fondation des républiques latino-américaines. C'est précisément un appel à entrer dans une nouvelle ère politique en opposition à l'ère du Punto Fijo, tout en se référant, comme le signifiait Le Bot, aux héros du passé et à la volonté modernisatrice. Une analyse de la Constitution vénézuélienne et des événements politiques sous la Constitution bolivarienne nous permet de le vérifier. Les chapitres ultérieurs visent à montrer en ce sens comment les paramètres politiques seront profondément transformés, remodelés, selon des objectifs très précis.

Nous verrons que, non seulement ces mesures ont été explicitement inscrites au sein de la constitution de la République bolivarienne du Venezuela, mais aussi que les exemples quant à leur application sont nombreux depuis l'adoption du texte fondateur en 1999. Après plus de douze ans d'existence, des rendez-vous ont été donnés au peuple vénézuélien afin qu'il fasse l'usage de nouveaux droits politiques constitutionnels et qu'il se prononce sur différentes questions. Force est de constater que l'application des énoncés constitutionnels fut un succès puisque ces événements démocratiques se sont déroulés dans le respect de la constitution établie. Nous aurons aussi l'occasion d'élaborer sur ces différents moments et de les analyser en profondeur dans le troisième chapitre de la présente thèse.

Conséquemment, la refondation du politique portée par la réforme constitutionnelle se rattacherait à une volonté affichée de parachever une modernité qui était jusque-là inachevée dans le cadre de la fondation de la République en 1811 et de la construction de l'État national-populaire dans les années 1920-1930. C'est l'occasion,

comme l'avance Anne Trépanier, d'amener « une nouvelle mise en œuvre des aspirations du groupe », d'implanter un « remodelage ». (Trépanier : 2009 : 3)

Un retour aux sources du politique ?

Cependant, ladite refondation « bolivarienne », contrairement à la refondation opérée par l'ère de l'État national-populaire, ne prévoit pas systématiquement une amélioration des conditions socio-économiques des masses. Selon nous, l'édification de la République bolivarienne serait plutôt le retour au sens premier du politique, une volonté de revenir à l'idéal démocratique et l'idéal républicain, tel qu'exprimé lors de la fondation de la première République.

À la suite d'une revue des événements qui ont mené aux changements politiques et à la réforme constitutionnelle, et à l'aide d'une analyse des développements qui ont suivi, nous pourrions déterminer si ladite « Révolution bolivarienne » et la nouvelle Constitution possèdent ce caractère modernisateur. C'est pourquoi nous juxtaposerons l'ère « bolivarienne » avec l'ère politique antérieure, celle du Punto Fijo, afin de mesurer qualitativement les différences entre les deux périodes sur le plan des mécanismes et orientations politiques. Cette comparaison nous donnera l'occasion d'évaluer en quoi la transition de l'ère puntofijiste à l'ère bolivarienne constitue une rupture au plan des conceptions et des pratiques politiques.

Puis, nous dresserons un parallèle entre la République bolivarienne et la première République afin d'évaluer les liens et les oppositions potentiels entre les deux. Pour ce faire, nous baserons notre approche sur l'analyse par Blandine Kriegel des caractéristiques de l'avènement de la République française, de la crise actuelle de la représentation et de la démocratie, ainsi que du concept de la souveraineté. Kriegel offre selon nous des outils d'analyse pertinents pour apprécier ce que signifient les droits politiques dans la construction de l'État moderne. C'est pourquoi,

parallèlement à l'analyse de Le Bot nous permettant d'avancer que la République bolivarienne est une nouvelle étape de la modernité, l'analyse de Kriegel nous permettra, quant à elle, de déterminer en quoi cette transition pourrait être en lien avec la fondation de la République vénézuélienne et dans quel contexte des transformations s'effectuent pour favoriser l'extension des droits politiques.

Par la suite, en étudiant en profondeur les conséquences des développements politiques vénézuéliens, nous pourrons effectuer une comparaison effective de la période « bolivarienne » avec l'ère fondatrice antérieure à laquelle nous nous référons et qui a fait l'objet d'une étude de cas par Yvon Le Bot : la construction de l'État national-populaire. Cette comparaison nous conduira à mettre en perspective les arguments de certains chercheurs cités précédemment qui résument les développements politiques récents du Venezuela en les ramenant à un retour du populisme, à un néopopulisme, ou qui assimilent la prise du pouvoir par Chávez à l'instauration pure et simple d'un régime autoritaire.

Partant du fait qu'Alain Rouquié a montré combien la trajectoire s'orientant vers la modernité politique latino-américaine était inspirée de l'Occident (d'où l'expression « Extrême-occident »), il est envisageable d'analyser l'évolution politique récente de pays latino-américains au regard des théories occidentales de la démocratie. (Rouquié : 1998)

Chapitre 3

Expériences démocratiques sous la Constitution bolivarienne et fondements de la réforme constitutionnelle

Dans le présent chapitre, afin de mettre en lumière les conséquences de la réforme constitutionnelle, nous passerons en revue les événements politiques provoqués par

celle-ci. Nous reviendrons donc sur les étapes de l'adoption de la Constitution bolivarienne, mais également sur les applications concrètes qui en ont été faites suivant les nouveaux outils démocratiques insérés au sein de la loi fondamentale. Ce sera également l'occasion de recenser les convocations électorales subséquentes qui ont eu une importance dans la confirmation ou l'infirmité du processus bolivarien.

Cette revue de l'histoire politique récente du Venezuela nous permettra de contextualiser les changements et d'en faire ressortir les éléments clés. Cela nous conviera ensuite à déterminer en quoi l'ère bolivarienne est en rupture avec l'ère puntofijiste. Cela pourra se faire en mettant en relief les éléments de contradiction entre les deux périodes et en évaluant leur impact sur la relation du peuple vénézuélien avec le politique. En constatant le passage effectif ou non d'une ère vers une autre, c'est de cette façon que nous pourrons déterminer jusqu'à quel point le processus de mise en place de la nouvelle Constitution en 1999 constitue une innovation au plan démocratique et s'il s'inscrit dans les idées de modernité et de modernisation, telles que nous les avons définies dans le chapitre précédent.

Le peuple convoqué en pouvoir constituant

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le processus de réforme constitutionnelle au Venezuela, entamé en 1998 avec la prise du pouvoir du lieutenant-colonel Hugo Chávez Friás, a donné lieu à des transformations politiques importantes dans le pays. Afin de mieux comprendre quelles étaient ces transformations et les conséquences qu'elles ont eues, revenons sur les événements politiques significatifs qui se sont déroulés depuis.

Partant de la convocation de l'Assemblée constituante ayant élaboré le texte de la Constitution bolivarienne, nous pouvons retracer sept événements politiques clés ayant permis de mettre en branle les outils prévus par la Constitution, mais

permettant également d'évaluer la solidité du nouvel ordre constitutionnel, de même que l'appui continu suscité au sein d'une partie de la population.

Le premier événement clé, et probablement le plus important de l'application des principes énoncés dans la Constitution bolivarienne, est sans contredit le processus même qui a mené à l'élaboration et l'adoption du texte constitutionnel. D'abord, la question même de la réforme constitutionnelle, c'est-à-dire l'idée de procéder à la refonte, a été soumise aux voix et fut appuyée par 88 % de la population votante.³

Suivant cet appui de la population au projet de nouvelle constitution, c'est une Assemblée constituante élue par le peuple qui eut pour mandat de la rédiger. Par le fait même, et pour la première fois de son histoire, le Venezuela a vu sa loi fondamentale être débattue par le peuple avant et pendant son élaboration. (Flores : 2010 : 229)

De surcroît, afin de représenter la volonté du peuple le plus fidèlement possible au sein de l'ANC, il a été prévu que seuls des individus libres de charges publiques pouvaient poser leur candidature à l'élection de ce corps politique. Plus spécifiquement, aucun élu de l'époque, magistrat ou dirigeant d'organe étatique n'avait le droit de se porter candidat comme membre de cette assemblée, citée comme institution « supraconstitutionnelle ». Seuls de simples citoyens âgés de 21 ans et plus étaient éligibles. (Flores : 2010 : 239-240) Cela a donc fait en sorte que des citoyens de tous les horizons et de tous les métiers ont pu occuper les 131 sièges de l'ANC, dont 3 étaient réservés aux communautés autochtones. Ces dernières eurent même le droit d'élire leurs représentants selon leurs propres us et coutumes. (Flores : 2010 : 239)

³ Consejo Nacional Electoral (CNE), *Resultados Electorales : Elecciones Anteriores*, http://www.cne.gov.ve/web/estadisticas/index_resultados_elecciones_anteriores.php, consulté le 27 juillet 2011.

Enfin, les candidats au poste de « constituyente » (constituant) devaient être appuyés par un nombre important de leurs concitoyens en amassant des signatures pour leur bulletin de mise en candidature. Cette règle faisait en sorte que certains candidats, relativement au nombre de la population représentée et au type de circonscription (nationale ou régionale), avaient l'obligation d'amasser jusqu'à vingt mille signatures d'électeurs afin d'être reconnus officiellement. (Flores : 2010 : 239)

Suivant l'élection de l'Assemblée nationale constituante et son instauration comme pouvoir constituant le 3 août 1999, celle-ci adopta un « Décret d'urgence nationale » afin de procéder à la réorganisation de tous les pouvoirs publics. Cela eu pour effet la suspension immédiate de l'ensemble des fonctions de tous les organismes de l'administration publique. Tant le Président de la République, que le Congrès, le pouvoir judiciaire, de même que les autorités régionales et municipales, furent destitués afin de procéder à l'instauration de la nouvelle République. (Flores : 2010 : 242)

Les membres de l'ANC procédèrent ensuite aux délibérations sur un projet de constitution pendant plusieurs mois. Le 15 décembre 1999, la nouvelle loi fondamentale du pays fut approuvée par l'ANC, puis soumise au vote populaire et adoptée par une proportion de 71,78 % de la population votante. L'ANC ratifia le vote populaire et décréta la mise en place de la nouvelle Constitution. (Flores : 2010 : 244)

Ainsi, encore pour la première fois de son histoire, le peuple vénézuélien fut convoqué aux urnes afin d'approuver un texte entièrement élaboré par ses représentants réunis en Assemblée. Il s'agissait donc une fois de plus d'une situation inédite dans l'histoire contemporaine vénézuélienne. Seule ombre au tableau : une catastrophe naturelle d'une grande ampleur, *La Tragedia*, a grandement perturbé le processus. Avant le référendum sur l'approbation de la nouvelle constitution, des coulées de boue emportèrent des quartiers entiers où vivaient les secteurs populaires

du Venezuela. Ce désastre fit des centaines de morts et des milliers de sinistrés, privant aussi du même coup plusieurs milliers de personnes d'une participation au processus démocratique. (Vasquez Lezama : 2010 : 128)

Toutefois, il demeure que le peuple vénézuélien fut convoqué à participer de A à Z au processus d'élaboration et d'adoption de la nouvelle constitution. Si bien que cela a eu pour effet de faire de la nouvelle loi fondamentale un outil carrément pédagogique. Étant donné que les idées liées à la nouvelle constitution furent discutées et débattues pendant une longue période dans l'espace public et politique, cela aurait eu pour effet de susciter une certaine appropriation par les citoyens du pays selon l'ancienne présidente de l'Assemblée nationale, Cilia Flores.

« La Constitution est devenue un outil pédagogique, au-delà du cadre juridique et réglementaire. Il n'est pas rare de trouver un citoyen qui, dans n'importe quel espace public, cite au moins un article de la Constitution dans ses discussions politiques. »⁴ (Flores : 2010 : 247) (traduction libre)

En ce sens, non seulement la mise en place de la nouvelle constitution a donné l'occasion au peuple vénézuélien d'être convoqué à toutes les étapes du processus décisionnel, mais cela a également permis de démocratiser la loi fondamentale du pays et de permettre à la population de facilement s'y référer et de se l'approprier.

Participation politique et résistance

Suite à l'adoption de la Constitution bolivarienne par le peuple vénézuélien, il s'en est suivi une transition vers la nouvelle République. Durant cette période, on mit en place les nouvelles structures politiques prévues par la Constitution et on procéda à des élections pour l'ensemble des autorités élues du pays. Cela donna lieu en 2000 à ce

⁴ « La Constitución se ha convertido en un instrumento pedagógico, más allá de lo jurídico y normativo. No es extraño encontrarse con un ciudadano que, en cualquier espacio público, cite por lo menos un artículo de la Constitución en sus discusiones políticas. »

qu'on a appelé les « Mégaélections » (Megaelecciones). (Flores : 2010 : 250) Les partis et politiciens favorables à l'ère politique bolivarienne sortirent vainqueurs de celles-ci, notamment avec la réélection du président Hugo Chávez, fort d'un appui de 60 % des voix au niveau national.⁵

Le remodelage des paramètres politiques vénézuéliens et la transition vers une nouvelle ère a cependant occasionné des résistances au sein des secteurs possédants et conservateurs du Venezuela, toujours attachés à l'ère puntofijiste. Voyant que la nouvelle ère bolivarienne menaçait de leur faire perdre une partie de leurs privilèges, et de leur pouvoir sur l'appareil politique, ces groupes, formés de l'élite économique et des classes moyenne et aisée du pays, ont commencé à construire une résistance à l'égard du nouvel ordre constitutionnel et politique. (Harnecker : 2004) Ils allèrent même jusqu'à mener un coup d'État le 11 avril 2002 pour le renverser. Face à cette tentative de stopper le processus de modernisation politique opéré au Venezuela, soit le passage définitif de l'ère puntofijiste vers l'ère bolivarienne, les partisans du nouvel ordre constitutionnel et la majorité de l'armée se mobilisèrent pour protéger la Constitution bolivarienne. Ils firent échouer le coup d'État des partisans du Punto Fijo et rétablirent l'ordre constitutionnel 48 heures plus tard. (Flores : 2010 : 250-251)

Ce fut donc un test majeur pour la solidité des bases de la Constitution bolivarienne. Ainsi, malgré une forte opposition des secteurs privilégiés défenseurs de l'ère puntofijiste, l'ordre constitutionnel bolivarien ne fut pas renversé. Les groupes conservateurs partisans du Punto Fijo essayèrent donc un échec face à l'affirmation nouvelle du principe de souveraineté promu par l'ère bolivarienne. La Constitution bolivarienne, construite et adoptée par la voie populaire, demeura intégralement et les principes qui en découlent furent respectés. En ce sens, l'article 5 de la Constitution bolivarienne qui institue que la souveraineté réside de façon inaliénable dans le peuple, et qu'on tenta d'usurper par la force, fut protégé. Et cela se produisit

⁵ Consejo Nacional Electoral, *Resultados electorales*, http://www.cne.gov.ve/web/estadisticas/index_resultados_elecciones.php, consulté le 27 juillet 2011.

par une mobilisation sans précédent des secteurs du peuple favorables à la réforme constitutionnelle. (Flores : 2010 : 250)

Malgré une bataille qui sort du cadre des institutions étatiques, il s'agit tout de même d'un autre exemple probant de l'appropriation du politique par le peuple vénézuélien et de la détermination des partisans bolivariens à protéger les nouveaux droits acquis par l'instauration de cette nouvelle constitution. On pourrait ainsi observer que l'opportunité saisie par les Vénézuéliens et les différents mouvements sociaux à travers la réforme constitutionnelle pour y inclure des nouveaux droits (Ville : 2007) n'est pas restée qu'une déclaration de principes. Elle s'est également soldée par une implication active des partisans de la nouvelle constitution dans la défense de ces droits. Tout cela, conformément à l'article 350 de la Constitution bolivarienne qui affirme ceci :

« **Article 350.** Le peuple du Venezuela, fidèle à sa tradition républicaine, à sa lutte pour l'indépendance, la paix et la liberté, ne reconnaîtra aucun régime, législation ou autorité contrariant les valeurs, principes et garanties démocratiques ou portant atteinte aux droits humains. »⁶ (RBV : 1999)
(traduction libre)

La situation n'en est pas restée là puisque cette lutte entre détracteurs et défenseurs de la Constitution bolivarienne n'a pas seulement eu lieu dans la rue et dans un cadre hors des institutions. Au contraire, suivant des tentatives de sabotage de la part des opposants au nouvel ordre constitutionnel dans le secteur pétrolier en 2002-2003 (Harnecker : 2004), le conflit social fut l'occasion pour les nouveaux outils démocratiques inclus dans la loi fondamentale d'être mis à l'épreuve.

⁶ « **Artículo 350.** El pueblo de Venezuela, fiel a su tradición republicana, a su lucha por la independencia, la paz y la libertad, desconocerá cualquier régimen, legislación o autoridad que contraríe los valores, principios y garantías democráticos o menoscabe los derechos humanos. »

En effet, déterminés à prendre tous les moyens pour s'attaquer au nouvel ordre constitutionnel, les groupes conservateurs partisans du Punto Fijo décidèrent de revenir à la charge en utilisant les outils mis à leur disposition dans la loi fondamentale pour exiger un référendum révocatoire sur le mandat du porte-parole des partisans de la nouvelle constitution, le président vénézuélien Hugo Chávez. Ils espéraient ainsi remporter une victoire qui leur permettrait de destituer le nouveau leader vénézuélien, de déstabiliser les forces favorables à la nouvelle constitution et, petit à petit, de renverser l'ordre constitutionnel bolivarien pour revenir à l'ère puntofijiste. (Harnecker : 2004)

Suite à une forte mobilisation de l'opposition, la contestation des signatures amassées nécessaires à l'éligibilité du processus, puis leur acceptation par le *Consejo Nacional Electoral* – CNE (Conseil national électoral), on organisa un référendum révocatoire pour réviser le mandat présidentiel du leader du Pôle patriotique, soit la coalition de partis appuyant la Constitution bolivarienne. Encore une fois, cela donna l'occasion au peuple vénézuélien de décider du sort de son premier dirigeant, mais également de mettre en application un outil démocratique prévu par la Constitution bolivarienne. Ce branle-bas de combat donna lieu à une nouvelle lutte sur le terrain électoral et permit aux partisans des deux camps, pro-Constitution et anti-Constitution, de se mobiliser et faire valoir leur point de vue. Suite à une campagne intensive des deux côtés, le peuple vénézuélien se prononça le 15 août 2004 à 59 % contre la destitution du président Chávez. Cela permis, une fois de plus, la participation de la population au processus politique. C'est sans compter que le processus électoral fut exempt de dénonciations et fut légitimé par l'ensemble des observateurs internationaux présents lors du scrutin. (Harnecker : 2004)

Par la suite, quelque temps après la convocation du référendum révocatoire, les citoyens vénézuéliens eurent également l'occasion de confirmer ou d'infirmer leur appui au processus bolivarien en se prononçant sur la réélection de son initiateur,

Hugo Chávez. Lors du scrutin qui s'est tenu en 2006, le président sortant reçut 63 % des appuis.⁷

Puis, peu de temps après cette élection, un autre événement majeur mit à l'épreuve la solidité de l'ordre constitutionnel bolivarien et le respect de ses principes. Ce fut le processus mis en branle en 2007, par le président Chávez lui-même, afin de réformer une nouvelle fois des grands pans de la Constitution. Utilisant les pouvoirs prévus par la loi fondamentale pour lui permettre d'initier une réforme constitutionnelle, il procéda à l'appel d'un référendum d'approbation. Deux blocs d'amendements à plusieurs articles de la Constitution furent mis aux voix. Le peuple vénézuélien se prononça contre la réforme à 50,9 %.⁸ Néanmoins, malgré cet échec, le président Chávez ne renversa pas la décision populaire et l'ordre constitutionnel fut respecté.

En effet, dans un discours suivant la défaite référendaire, le dirigeant vénézuélien a tenu à affirmer qu'il respecterait le vote populaire et que cela prouvait que son gouvernement acceptait le verdict démocratique. Il allait même jusqu'à interpréter la bataille de l'opposition contre la réforme comme étant une volonté à défendre la Constitution de 1999. LatinReporters.com rapportait ainsi les propos du président du Venezuela dans un article du 3 décembre 2007 :

« Sans le vouloir et grâce à la défaite, Hugo Chávez estime avoir prouvé, il n'a pas manqué de le souligner, que son régime et son système électoral sont démocratiques, alors que l'opposition dénonçait une dictature manipulant les votes. Le comble, et sur ce point Chávez a ironisé, est que l'opposition a défendu la Constitution bolivarienne de 1999, pourtant honnie par la droite, afin d'éviter qu'un référendum ne la radicalise davantage. »
(LatinReporters.com : 2007)

⁷ Consejo Nacional Electoral, *Resultados electorales*, http://www.cne.gov.ve/web/estadisticas/index_resultados_elecciones.php, consulté le 27 juillet 2011.

⁸ Consejo Nacional Electoral, *Referendo de la Reforma Constitucional*, http://www.cne.gob.ve/divulgacion_referendo_reforma/, consulté le 11 juillet 2011.

Enfin, la dernière occasion donnée au peuple vénézuélien de se prononcer sur le processus politique du pays fut le référendum convoqué en 2009 par le président Chávez au sujet de nouveaux amendements constitutionnels. Ces amendements prévoyaient la fin des limites de mandats aux charges publiques. On y proposait de modifier les articles 160, 162, 174, 192 et 230 de la Constitution bolivarienne pour que n'importe quel élu du pays puisse poser sa candidature autant de fois qu'il le souhaitait. Ces amendements furent approuvés à 54,85 % par la population vénézuélienne.⁹

Comme nous le verrons, ces opportunités données au peuple vénézuélien de se prononcer à plusieurs reprises sur le processus bolivarien, et plus particulièrement d'être convoqué pour prendre part aux décisions sur l'avenir politique, social et économique du pays, tranchent considérablement avec les pratiques qui avaient cours sous la Constitution issue du Punto Fijo. En effet, plusieurs des convocations précédemment analysées n'auraient pas été possibles sous l'ère puntofijiste, diminuant considérablement la possibilité pour les Vénézuéliens de participer au processus décisionnel du pays pendant cette période.

Entre ère puntofijiste et ère bolivarienne

À la lumière des événements politiques recensés plus haut, et qui se sont déroulés sous l'égide de la Constitution bolivarienne, nous dresserons maintenant la comparaison avec l'ère puntofijiste pour déterminer à quel point les changements opérés par la réforme de 1999 ont eu une importance dans la dynamique politique du pays, et plus précisément dans la relation du peuple avec le politique. Cependant, avant tout, il importe de rappeler le contexte et les conditions ayant mené à la crise de crédibilité qu'a subie le système politique puntofijiste.

⁹ Consejo Nacional Electoral (CNE), *Resultados referendos*, http://www.cne.gov.ve/web/estadisticas/index_resultados_referendos.php, consulté le 27 juillet 2011.

D'abord, rappelons que, suivant l'analyse de Steven Ellner et Miguel Tinker Salas, les gouvernements de l'ère puntofijiste, principalement ceux des années 80 et 90, perdirent beaucoup de crédibilité en mettant en place des politiques contraires ou indifférentes à la volonté populaire. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : xiv) Selon Lander, la crise du puntofijisme s'approfondit avec la crise économique et pétrolière vécue par le Venezuela au début des années 80. Durant cette période, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international mirent beaucoup de pression, au Venezuela comme dans plusieurs autres pays affectés par la crise, pour que soient mises en application de vastes mesures d'austérité, notamment à travers les Programmes d'ajustements structurels (PAS). Ainsi, malgré son élection en 1988 sur un programme anti-néolibéral et défavorable aux mesures d'austérité, le nouveau président vénézuélien Carlos Andrés Perez fit volte-face et succomba aux pressions des Institutions financières internationales qui recommandaient des dérèglementations et des mesures contraires à ce qu'il avait défendu en campagne électorale. (Lander : 2007 : 23)

C'est ainsi qu'en reniant plusieurs des promesses faites en vue de l'élection, le président Perez imposa des mesures d'austérité majeures dont les conséquences sociales s'ajoutèrent à celles déjà prégnantes de la crise économique. Alors que déjà 68 % de la population vénézuélienne se trouvait dans la pauvreté, notamment dans les banlieues urbaines, les mesures du gouvernement Perez eurent pour effet d'aggraver la situation en accroissant les inégalités sociales. (Lander : 2007 : 22)

Or, devant un accroissement aussi profond des inégalités et un appauvrissement de plus en plus criant des populations urbaines, une importante crise sociale et politique vint s'ajouter aux problèmes économiques. C'est ainsi que, se sentant exclue et abandonnée, la population pauvre et la plus touchée par les mesures d'austérité

déclencha en février 1989 des émeutes, qui devinrent un événement qu'on nomma le *Caracazo*. (Lander : 2007 : 25)

D'abord confinées à la capitale du Venezuela, Caracas, les émeutes et le pillage gagnèrent plusieurs villes du pays. À cela, l'État vénézuélien répliqua par une violence jamais vue dans l'histoire du pays en réprimant par la force armée les émeutiers et les pilleurs. Cet événement constitue pour plusieurs, dont Ellner et Tinker Salas, « a symbolic breaking point in the legitimacy of the democratic regime associated with the Pact of Punto Fijo initiated in 1958. » (Ellner et Tinker Salas : 2007 : 25)

Lander ajoute que le *Caracazo* s'expliquerait donc par le fait que la société vénézuélienne était tout autant divisée sur le plan politique et social que sur le plan économique. En ajoutant à cela une montée de l'insécurité, il y eut un phénomène d'isolement politique et social des populations défavorisées. Cela se serait effectivement observé d'une part par l'hégémonie d'un discours appuyant une réduction de la taille de l'État et de ses politiques redistributives, mais également par la volonté et la capacité des classes moyennes et aisées du pays à s'organiser sur le plan politique en ayant accès aux hautes sphères de décision. (Lander : 2007)

Dans ce cadre, tout ce qui était vu comme contraire à ce discours ambiant et opposé aux intérêts des classes moyennes et aisées du pays se fit attribuer le qualificatif de « déraisonnable » et de « populiste ». C'est ainsi que, nous dit Lander, « the social and political organizations (parties and union) that in the previous decades served as the principal channels of expression for popular demands not only were in crisis but tended to be treated in the new political discourse as illegitimate. » (Lander : 2007 : 24)

Comme explication à ce déclin de la démocratie « stable » vénézuélienne, nous rappelons aussi l'analyse de certains auteurs (Solervicens : 1995, Marques-Pereira :

2005, Vera-Gajardo : 2008, Doran : 2010) qui estiment que la principale source de faiblesse de la démocratie « stable » était qu'elle restreignait la participation et les conflits sociaux.

Dans le cas du Venezuela, parallèlement aux mesures d'austérité et de restrictions budgétaires qui se sont succédées, le pays fut frappé par une corruption importante de l'appareil politique et de l'appareil d'État. (Lander : 2007) Au discours antipolitique et antiétatique qui prônait une réduction de la taille de l'État s'ajouta un cynisme profond à l'égard de l'intégrité des élus et des travailleurs de la fonction publique.

Face à ces problèmes multiples, plusieurs membres de l'élite politique et économique n'hésitaient pas à blâmer le peuple, et notamment les secteurs populaires dont les origines étaient majoritairement indigènes, métisses ou afro-caribéennes. (Herrera Salas : 2007) D'autres, aussi membres de la classe politique traditionnelle, tentèrent d'en profiter pour imposer de nouvelles réformes faisant la promotion d'un État « efficace » pour s'attaquer aux problèmes, sans toutefois remettre en question l'ensemble du système. (Lander : 2007)

Par des petites mesures, et dans une logique qui ne visait pas à transférer le pouvoir entre les mains du peuple vénézuélien, on souhaitait implanter des réformes politiques permettant une décentralisation du pouvoir exécutif, de plus en plus corrompu et incapable de répondre aux problèmes politiques, économiques et sociaux, vers des niveaux de gouvernements inférieurs. Et surtout, on voulait ainsi démontrer une ouverture à des réformes afin d'atténuer la contestation toujours plus accrue du régime puntofijiste et éviter qu'il soit renversé. (Lander : 2007)

Lander estime néanmoins que ces réformes politiques, liées à « l'efficacité de l'État » et destinées à combattre la corruption, n'ont pas eu l'écho escompté. En effet, c'est plutôt l'idée de transformer le système politique issu de la Constitution puntofijiste

dans son ensemble, par l'instauration d'une nouvelle façon d'exercer la démocratie, qui domina le débat politique. Tout cela se fit donc sans égard aux réformes ayant été mises de l'avant par l'élite dirigeante vénézuélienne. (Lander : 2007)

Lander en conclut donc que la chute de crédibilité du régime puntofijiste dans les années 1980, combiné à l'échec des réformes politiques proposées par l'élite dirigeante du Venezuela, sont devenus une occasion pour de nouveaux acteurs politiques, partisans d'un changement profond du système politique et de l'exercice de la démocratie, de prendre les devants de la scène politique : «...the idea of carrying out institutional changes to make the Venezuelan political system more decentralized, more democratic, and more participatory dominated political debate. » (Lander : 2007 : 23)

Pedro Sanoja ajoute pour sa part que, à partir de 1980 et jusqu'à la prise du pouvoir par Hugo Chávez en 1998, les multiples critiques du fonctionnement de la démocratie interne, c'est-à-dire les critiques adressées à la démocratie bipartite et excluante en ce qui a trait à la participation politique, ont bien eu l'effet d'obliger des propositions de l'élite dirigeante représentée par les deux principaux partis (AD et COPEI) afin de tenter de répondre aux failles du système politique puntofijiste. Cependant, tout comme le soutient Lander, Sanoja affirme que ces propositions ont été vouées à l'échec et ont plutôt donné l'occasion à des « ideas-entrepreneurs » comme le *Movimiento Quinta Republica* (MVR) et son leader Hugo Chávez d'émerger avec la proposition d'une refonte complète des institutions démocratiques. (Sanoja : 2009 : 395)

C'est ainsi qu'en 1984, le projet de réformes politiques partielles proposées par le gouvernement de Jaime Lusinchi et inspiré des recommandations de la *Comisión para la Reforma del Estado* (Commission pour la réforme de l'État), fit long feu. Bien que la Commission pour la réforme de l'État, un organe consultatif, se soit vue accorder le

mandat de proposer à l'exécutif un Projet de réforme intégrale de l'État (PRIE) et qu'elle ait recommandé des réformes politiques, celles-ci ne modifiaient pas de façon significative la manière dont s'exerçait la démocratie sous l'ère puntofijiste. Face à cette incapacité des élites politiques vénézuéliennes de répondre positivement à la crise politique, la crise de crédibilité du système puntofijiste et de ses dirigeants s'accroît. (Flores : 2009 : 232)

Pour sa part, l'ancienne présidente de l'Assemblée nationale du Venezuela, Cilia Flores, affirme que cet échec s'explique par plusieurs facteurs qui ont eu pour effet de tuer dans l'œuf cette tentative de réforme. Tant la crise de légitimité du système politique issu du Punto Fijo, le profond mécontentement de la population, et l'apathie populaire pour les affaires publiques en font partie. S'ajoutent à cela la perte de crédibilité des partis politiques traditionnels, particulièrement l'AD et le COPEI, ainsi que l'absence réelle de volonté du gouvernement et des élites dirigeantes de mener à bien une restructuration complète du système politique. Tous ces éléments y auraient contribué de façon importante. (Flores : 2009 : 232)

Dans ce cadre, il y a lieu de penser que la question de la réforme constitutionnelle était devenue incontournable pour l'avenir du Venezuela et pour mettre un terme au système politique puntofijiste. En mettant de l'avant, ne serait-ce que des propositions minimales de réformes, l'élite dirigeante vénézuélienne venait en effet de cautionner indirectement ceux qui critiquaient le système. Devant l'échec des réformes proposées et la grogne populaire, comme le soulignent les auteurs précédemment cités, plusieurs nouveaux acteurs du milieu politique vénézuélien ont réussi à convaincre la population que c'était plutôt une réforme majeure qu'il fallait entamer. C'est donc l'idée de transformer le système politique, plutôt que de le parfaire, qui a dominé le débat politique et qui a gagné l'appui de la population vénézuélienne avec l'élection du MVR en décembre 1998.

De plus, comme le souligne Ville, l'insurrection armée de 1992 à l'encontre du régime puntofijiste par le colonel Hugo Chávez et son groupe, suivant les émeutes du *Caracazo* de 1989, a contribué à semer l'espoir d'un possible changement politique. C'est d'ailleurs cet espoir qui a fait en sorte que le leader de l'insurrection armée de 1992 reçut un appui populaire notable et força le gouvernement de Rafael Caldera à l'amnistier deux ans après son incarcération. (Ville : 2007)

Conscients de la nécessité de passer par une lutte électorale plutôt que par une insurrection armée pour arriver à appliquer leur programme, les partis de gauche décidèrent de profiter de l'engouement pour le changement politique en se regroupant derrière Chávez et en formant le *Movimiento Quinta Republica* (MVR) pour proposer la réforme constitutionnelle. C'est d'ailleurs, selon Ville, ce qui a permis une canalisation de la mobilisation populaire vers une victoire électorale. (Ville : 2007)

L'espoir du changement politique à travers la proposition de réforme constitutionnelle est donc devenu un vecteur de mobilisation importante. C'est d'ailleurs le leadership des partis politiques de la gauche vénézuélienne opposés au pacte du Punto Fijo qui a permis une concentration de la mobilisation au sein de la population du Venezuela sur cet enjeu précis : changer la constitution pour changer l'appareil politique. Comme nous l'avons démontré précédemment, cela se confirme d'abord par l'important appui qu'a donné la population au processus de réforme constitutionnelle. D'autre part, comme l'avance Ville, cela s'est également traduit par une mobilisation intense de toutes les sphères de la société (pêcheurs, paysans, ouvriers, femmes, étudiants et autochtones) qui en ont profité pour faire de la Constitution bolivarienne « une sorte de vade-mecum pour les luttes sociales du pays, dont la plupart auront pour étendard la mise en application du texte suprême. » (Ville : 2007 : 75)

Cette mobilisation aurait donc permis à la population de sortir de cette situation d'impuissance qui l'avait mené à déclencher des émeutes en 1989 pour se faire entendre. En s'impliquant dans le processus politique et en ayant pu s'investir dans l'implantation d'une nouvelle Constitution, Ville estime que la « population s'empare du débat et fait inscrire dans le texte de nombreuses revendications populaires... » (Ville : 2007 : 75)

Conséquemment, la prise du pouvoir par le MVR laissait donc place à des transformations politiques plus profondes que celles proposées par les élites traditionnelles du Venezuela et menaient à une cassure importante dans la dynamique politique.

Ruptures conceptuelles et dans les pratiques politiques entre les deux ères

Ceci nous amène maintenant à examiner de quelle façon les transformations apportées par la réforme constitutionnelle sont effectivement en rupture avec l'ère puntofijiste. Pour faire cela, nous procéderons à l'analyse des exemples fondamentaux qui démontrent cette rupture entre les deux ères dans la conception et la mise en pratique de deux principes fondamentaux : la souveraineté et l'autonomie nationale.

D'une part, nous verrons que le principe de souveraineté trouve son sens dans la façon dont la démocratie est définie et exercée dans les deux ères. D'autre part, nous analyserons à quel point l'idée d'autonomie nationale est conçue de manière bien différente d'une ère à l'autre, et ce, tant dans les relations avec les États-Unis qu'en ce qui concerne la souveraineté économique du pays.

Le cas de la souveraineté

Le premier point qui, selon nous, consiste en une rupture entre ère puntofjiste et ère bolivarienne, réside dans la conception même de la souveraineté et dans sa mise en pratique.

D'abord, sur le plan de la mise en pratique, le processus même ayant mené à la mise en place de la Constitution représente en soi une rupture entre l'ère bolivarienne et l'ère puntofijiste. Cette rupture se retrouve au cœur de la façon dont s'exerce la démocratie, soit ce qui concerne l'inclusion et la participation du peuple vénézuélien. En effet, il existe une opposition notable entre ce qui mena à l'élaboration et l'adoption de la constitution issue du Punto Fijo (1961), ainsi que ce qui encadra l'élaboration et l'adoption de la constitution issue du projet politique bolivarien (1999).

Pour sa part, la Constitution puntofijiste ne fut pas, comme dans le cas de la Constitution bolivarienne, demandée, élaborée et adoptée par le peuple. Elle fut plutôt exigée et négociée par les forces politiques ayant renversé, par coup d'État, la dictature militaire de Perez Jimenez en 1958. Elle fut ensuite soumise au vote des Assemblées législatives de chacun des États fédérés, puis décrétée par le Congrès de la République du Venezuela en 1961. (Flores : 2010 : 230-231)

À l'inverse, le processus constituant menant à l'élaboration de la Constitution bolivarienne fut initié par un nouveau gouvernement élu avec une majorité absolue des voix et fut par la suite validé lors d'un référendum sur la convocation d'une Assemblée nationale constituante pour réformer la Constitution. 88 % des électeurs s'étant exprimés ont donné leur aval au projet.¹⁰ De même, comme nous l'avons

¹⁰ Consejo Nacional Electoral (CNE), *Resultados Electorales : Elecciones Anteriores*, http://www.cne.gov.ve/web/estadisticas/index_resultados_elecciones_anteriores.php, consulté le 27 juillet 2011.

décrit précédemment, la population fut convoquée à toutes les étapes subséquentes de l'élaboration et de l'approbation de la nouvelle Constitution. La convocation du pouvoir constituant pour l'élaboration d'une nouvelle constitution sous Chávez, et afin de mettre un terme aux arrangements de 1958, s'est donc faite avec l'accord explicite de la population vénézuélienne.

De plus, si on regarde de plus près le cas de l'ère puntofijiste, bien que la réforme constitutionnelle fut initiée par un coup d'État organisé par un groupe de partis politiques déterminés à renverser la dictature de Perez Jimenez, cela ne permit même pas de susciter un consensus de l'ensemble des acteurs politiques de l'époque. Au final, ce ne fut qu'une partie de ces forces politiques, celles signataires du pacte du Punto Fijo (AD-COPEI-URD) et excluant le Parti communiste du Venezuela, de pair avec les élus du Congrès et les dirigeants des États fédérés, qui furent responsables de l'élaboration de même que de l'approbation de la Constitution puntofijiste. (Flores : 2010 : 230-231)

De l'autre côté, dans le cas de l'ère bolivarienne, l'implantation d'une nouvelle constitution a d'abord débuté avec l'élection d'un mouvement coalisé de partis politiques de gauche, le Pôle patriotique, qui était déterminé à mettre un terme à l'alternance entre les partis politiques signataires du pacte du Punto Fijo. Cela se concrétisa par la suite avec l'approbation, par le peuple, de la convocation d'une Assemblée constituante élue par lui et dont les membres ne devaient pas être titulaires de charges publiques. De cette façon, contrairement au processus puntofijiste, le processus bolivarien s'est ouvert à la participation directe du peuple, sans que ce soit des personnes issues du milieu politique (députés, ministres, juges, maires, etc.) qui monopolisent la discussion et la décision. Bien évidemment, les partis politiques pouvaient donner leur appui à des candidats, mais les règles de mise en place de l'Assemblée nationale constituante (ANC) ont quand même donné lieu à

l'élection de personnes issues de toutes les professions et de tous les milieux de la société vénézuélienne. (Flores : 2010 : 239-240)

C'est sans compter qu'en plus de cela, les autochtones du pays, comme nous l'avons mentionné précédemment, ont pu procéder, sur la base de leurs propres us et coutumes, à l'élection de trois membres de l'ANC. Cette possibilité pour les peuples indigènes de choisir leurs propres représentants sur la base de leur fonctionnement fut aussi, en soi, une avancée majeure relativement à l'époque puntofijiste pour la reconnaissance des droits politiques et culturels des autochtones (pueblos originarios). (Flores : 2010 : 239) De fait, comme l'explique Le Bot, les autochtones furent complètement écartés du pouvoir politique et marginalisés socialement depuis la Conquête jusqu'à vers la fin du 20^e siècle. Ce n'est véritablement qu'à ce moment que leur mobilisation prit un caractère culturel. Elle prit une ampleur telle que cela eut pour conséquence une certaine reconnaissance des peuples amérindiens comme acteurs sociaux à part entière, dotés d'une identité culturelle propre. (Le Bot : 2009)

S'ajoutant à cela, un autre point de rupture qui nous apparaît important entre les deux ères est l'implantation et l'utilisation des nouveaux outils démocratiques mis à la disposition du peuple vénézuélien au sein de la Constitution bolivarienne. En effet, cela nous donne un exemple concret de l'universalité du processus de modernisation qu'a opéré la réforme constitutionnelle. C'est-à-dire que les citoyens regroupés, sans égard à leur allégeance, avaient désormais la capacité d'exercer de nouveaux droits politiques prévus par la loi fondamentale. Le meilleur exemple de l'universalité des outils démocratiques présents dans la constitution bolivarienne reste celui de la mobilisation des opposants au processus bolivarien par la demande d'un référendum de révocation du mandat du président Hugo Chávez. (Harnecker : 2004)

Or, cette possibilité n'était pas à la disposition des citoyens opposés aux gouvernements sous l'ère puntofijiste puisque le seul recours possible pour destituer

un président se retrouvait dans l'arène judiciaire. La destitution de Carlos Andrés Pérez pour cause de corruption et de mauvaise utilisation des fonds publics en fut l'exemple le plus récent. (Ellner et Tinker Salas : 2007)

Ces exemples et les conclusions de plusieurs auteurs (Sylvia et Danopoulos : 2003, Harnecker : 2004, Ellner et Tinker Salas : 2007, Ville : 2007, Sanoja : 2009) qui estiment que le pays a vécu pendant quarante ans sous une constitution puntofijiste ne permettant pas une expression directe de la volonté populaire, sont probants. Nous pouvons donc avancer que la mise en place des outils démocratiques prévus par la Constitution bolivarienne a permis au peuple vénézuélien de s'investir de façon plus concrète dans le processus décisionnel et de s'approprier d'une manière plus active le politique.

Par ailleurs, sur le plan de la démocratie et de la participation du peuple vénézuélien aux décisions politiques, la rupture n'est pas seulement apparente dans la pratique. Elle l'est également dans la conception politique relative à chaque république. En analysant les principes véhiculés par chacune des constitutions, nous pouvons relever quelques exemples clés. Hormis le droit de vote aux élections périodiques, la constitution de l'ère puntofijiste ne prévoyait pas d'outils permettant un exercice direct de la souveraineté populaire. Ce qui s'y retrouvait, c'était purement et simplement le droit au suffrage, sans plus. En ce sens, dans la conception même de l'exercice de la souveraineté par le peuple, la Constitution puntofijiste de 1961 ne peut être plus claire : « **Article 4^o** La souveraineté réside dans le peuple qui l'exerce à travers le suffrage pour les organes du Pouvoir Public. »¹¹ (traduction libre)

Si on met cet article de la Constitution de 1961 en comparaison avec celui traitant de la souveraineté dans la Constitution bolivarienne, on voit rapidement les distinctions,

¹¹ « **Artículo 4^o** La soberanía reside en el pueblo, quien la ejerce, mediante el sufragio, por los órganos del Poder Público. » Tribunal Supremo de Justicia, *Constitución de 1961*, <http://www.tsj.gov.ve/legislacion/constitucion1961.pdf>, consulté le 27 juillet 2011.

notamment quant à la possibilité pour le peuple d'exercer directement sa souveraineté et quant à l'affirmation concernant la soumission des organes de l'État à la souveraineté populaire.

« **Article 5.** La souveraineté réside d'une façon incessible dans le peuple qui l'exerce directement dans la forme prévue au sein de la présente constitution et dans la loi, et indirectement par l'intermédiaire du vote, désignant les organes qui exercent le Pouvoir Public.

Les organes de l'État sont l'émanation de la souveraineté populaire et ils y sont soumis. »¹² (RBV : 1999) (traduction libre)

Un autre exemple des différentes conceptions de la démocratie se retrouve directement dans le préambule des deux constitutions. Ainsi, la Constitution de 1961 est présentée comme étant une déclaration du Congrès de la République du Venezuela qui, suivant l'approbation des Assemblées législatives des États formant le Venezuela, et au nom du peuple vénézuélien, la décrétait.

« **Constitution de 1961**

Le Congrès de la République du Venezuela, après avoir demandé le vote des Assemblées législatives des États de Anzoátegui, Apure, Aragua, Barinas, Bolívar, Carabobo, Cojedes, Falcón, Guárico, Lara, Mérida, Miranda, Monagas, Nueva Esparta, Portuguesa, Sucre, Táchira, Trujillo, Yaracuy y Zulia, et compte tenu de l'issue favorable de vote, au nom du peuple vénézuélien, et pour ceux qui invoquent la protection de Dieu Tout-Puissant [...] décrète ce qui suit :

Constitution de la République du Venezuela »¹³ (traduction libre)

¹² « **Artículo 5.** La soberanía reside intransferiblemente en el pueblo, quien la ejerce directamente en la forma prevista en esta Constitución y en la ley, e indirectamente, mediante el sufragio, por los órganos que ejercen el Poder Público.

Los órganos del Estado emanan de la soberanía popular y a ella están sometidos. »

¹³ « **Constitución de 1961**

El Congreso de la República de Venezuela Requerido el voto de las Asambleas Legislativas de los Estados Anzoátegui, Apure, Aragua, Barinas, Bolívar, Carabobo, Cojedes, Falcón, Guárico, Lara,

À l'opposé, et conformément au processus lié à son élaboration et à son adoption, la Constitution de 1999 est présentée comme étant une déclaration du peuple du Venezuela qui, « dans l'exercice de ses pouvoirs de création et invoquant la protection de Dieu, l'exemple historique de notre Libérateur Simon Bolívar et l'héroïsme et le sacrifice de nos ancêtres aborigènes et des précurseurs et des créateurs d'une patrie libre et souveraine... »¹⁴ (RBV : 1999) (traduction libre) ainsi que « dans l'exercice de son pouvoir originel représenté par l'Assemblée Nationale Constituyente par l'intermédiaire du vote libre et du référendum démocratique »¹⁵ (RBV: (1999) (traduction libre), la décrète.

En ce sens, tant dans la conception que la pratique, la question de la souveraineté est un élément central qui distingue les deux périodes politiques du Venezuela, entre Punto Fijo et République bolivarienne. En passant d'une ère puntofijiste, où la souveraineté du peuple était restreinte à un vote aux élections périodiques dont les choix donnés se limitaient aux partis de l'élite vénézuélienne, où la participation politique aux décisions du pays était inexistante et où la mobilisation populaire était réprimée, on passe à une ère bolivarienne où les possibilités démocratiques dépassent ce cadre.

En effet, en plus de pouvoir élire ses dirigeants, la population vénézuélienne possède désormais, comme nous l'avons mentionné précédemment, une longue liste d'outils lui permettant de participer directement aux affaires politiques, économiques et sociales du pays. Le pouvoir d'édicter des lois, des mesures politiques, économiques

Mérida, Miranda, Monagas, Nueva Esparta, Portuguesa, Sucre, Táchira, Trujillo, Yaracuy y Zulia, y visto el resultado favorable del escrutinio, en representación del pueblo venezolano, para quien invoca la protección de Dios Todopoderoso [...] decreta la siguiente : Constitución de la República de Venezuela » Tribunal Supremo de Justicia, *Constitución de 1961*, <http://www.tsj.gov.ve/legislacion/constitucion1961.pdf>, consulté le 27 juillet 2011.

¹⁴ « ...en ejercicio de sus poderes creadores e invocando la protección de Dios, el ejemplo histórico de nuestro Libertador Simón Bolívar y el heroísmo y sacrificio de nuestros antepasados aborígenes y de los precursores y forjadores de una patria libre y soberana... »

¹⁵ « ...en ejercicio de su poder originario representado por la Asamblea Nacional Constituyente mediante el voto libre y en referendo democrático... »

et sociales, le pouvoir de révoquer le mandat d'un élu, le pouvoir d'abroger toutes les lois et tous les décrets promulgués par le président sont autant de façon de permettre aux citoyens du pays d'exercer directement leur souveraineté. (RBV : 1999)

Pour sa part, l'ancienne présidente de l'Assemblée nationale du Venezuela, Cilia Flores, avance que le contenu démocratique « participatif et protagoniste » est la principale avancée inscrite dans la nouvelle Constitution.

« Un autre aspect qui occupent une place importante dans la Constitution Bolivarienne est son caractère profondément démocratique. Elle expose la nouvelle vision politique qui oriente la société vénézuélienne en incorporant le renforcement du système politique et la modernisation du pays à travers la reconnaissance et l'inclusion de la participation des citoyens au développement de la nation. Cela rompt avec le vieux régime de démocratie représentative et favorise la démocratie participative et protagoniste. Cela signifie que le peuple est maître de son destin. »¹⁶ (Flores : 2010 : 247) (traduction libre)

Conséquemment, Cilia Flores, est d'avis que la conséquence principale de la nouvelle Constitution est précisément cette possibilité pour le peuple vénézuélien d'exercer sa souveraineté à travers les différents moyens énumérés par la loi fondamentale. « Il est essentiel de reconnaître que la nouvelle constitution donne aux citoyens vénézuéliens, à travers différents moyens de participation, le leadership pour l'exercice de sa souveraineté. »¹⁷ (Flores : 2010 : 248) (traduction libre)

¹⁶ « Otro aspecto que cobra gran importancia en la Constitución Bolivariana es su carácter profundamente democrático. Se destaca la nueva visión política hacia donde debe enrumbarse la sociedad venezolana al incorporar el fortalecimiento del sistema político y la modernización del país, a través del reconocimiento e inclusión de la participación de los ciudadanos en el desarrollo de la nación. Con ello, rompe con el viejo régimen representativo e impulsa la democracia participativa y protagónica. Esto quiere decir que el pueblo es rector de su propio destino. »

¹⁷ « Resulta fundamental el reconocimiento que la nueva Constitución le otorga a los ciudadanos venezolanos, a través de los diferentes medios de participación y protagonismo para el ejercicio de su soberanía.»

En somme, en permettant une plus grande prise de la population sur le politique, l'ère bolivarienne se distingue fondamentalement de l'ère puntofijiste par la façon dont la Constitution régit l'exercice démocratique. Alors que dans la Constitution punfofijiste les droits politiques se résument à un vote périodique, ceux de la Constitution bolivarienne donnent un éventail de possibilité pour que le citoyen puisse exercer son pouvoir.

Par ailleurs, il est clair que cela rompt avec le modèle de « bonne gouvernance » qui fut implanté dans certains pays d'Amérique latine. Ce modèle qui, comme nous l'avons noté dans le chapitre précédent, s'est essentiellement inspiré de la « démocratie stable » vénézuélienne. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : 6)

Ces réformes de bonne gouvernance, qui ont aussi été implantées en Argentine (Doran : 2005) et dans plusieurs pays d'Amérique latine, avaient justement comme principal objectif de transformer le fonctionnement institutionnel afin de contrôler les demandes sociales et de réduire au minimum l'influence de la population et des acteurs sociaux sur le politique. (Doran : 2005)

D'ailleurs, ces réformes ont en grande partie été promues par les Institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, afin de permettre une plus grande « efficacité » dans la prise de décision politique. Conséquemment, tout comme le Venezuela, les mêmes problèmes politiques sont apparus dans d'autres pays latino-américain. En effet selon Doran, l'Argentine est un des pays qui a aussi fait face à une importante crise de crédibilité du politique et du pacte social implicite entre les forces politiques traditionnelles. (Doran : 2005)

Ainsi, l'implication de la Banque mondiale, de son organisation soeur le Fonds monétaire international, ainsi que l'influence de l'un de leurs principaux bailleurs de

fonds que sont les États-Unis, soulèvent des questions importantes sur l'indépendance effective des pays touchés par l'implantation d'un tel système. Dans le cas du Venezuela, bien qu'il ait mis en place son système politique plusieurs dizaines d'années avant les réformes de « bonne gouvernance » promue par les Institutions financières internationales (IFIs) et qu'il ait nationalisé sa plus grande richesse naturelle, le pétrole, en 1976, il reste que, comme nous le verrons, l'influence étrangère a été un facteur important dans les décisions politiques du pays et la mise en forme de son système politique. En effet, les développements politiques au Venezuela sous l'ère puntofijiste semblent indissociables de l'influence étrangère qu'a subie le pays pendant ces quarante années. Voyons comment cela s'est concrétisé durant la période concernée, soit de 1958 à 1998, afin de mieux mesurer la différence qui survient après. Puis, par la suite, nous pourrions évaluer de quelle façon l'ère bolivarienne a changé la donne et a impulsé une réaction pour mettre un terme à l'influence étrangère sur le politique.

Pétrole, influence étasunienne et souveraineté énergétique

Sans officiellement soumettre le Venezuela à leur volonté, les États-Unis ont pendant longtemps eut un poids considérable dans les développements politiques du pays. Déjà à l'origine du mouvement républicain latino-américain, tant le modèle républicain américain et français sont sources d'inspiration pour bâtir de nouveaux États. Toutefois, estime Rouquié, c'est le modèle américain qui fut principalement retenu pour la construction de la nouvelle république créée en 1811. Il soutient que « les Vénézuéliens n'ont pas pu résister à l'attrait de l'exemple des États-Unis ». (Rouquié : 2010 : 32)

Plus tard, notamment dans la foulée de la guerre froide et dans l'objectif de s'assurer une sécurité énergétique proche de son territoire, les Étasuniens virent la nécessité de consolider leur mainmise sur l'Amérique latine et ses ressources pétrolières. En

conséquence, les États-Unis firent du Venezuela un acteur central de leur politique étrangère. (Tinker Salas : 2007) De ce fait, c'est surtout à travers les compagnies pétrolières américaines, avant la nationalisation du pétrole en 1976, que l'influence des États-Unis s'est répercutée de façon marquante sur le plan politique. Ainsi, malgré un discours nationaliste de la part des leaders politiques vénézuéliens qui faisaient du pétrole un symbole de la richesse au service du succès du peuple et de la nation, Miguel Tinker Salas soutient que la situation était tout autre. Il avance que plusieurs critiques ont été étouffées suite à la mise en place du nouveau régime puntofijiste alors qu'elles analysaient la politique des gouvernements successifs de l'Acción Democrática (AD) comme favorisant plutôt la « capitulation » face aux États-Unis et leurs intérêts. (Tinker Salas : 2007 : 36)

Il s'avère en effet que durant la période puntofijiste, des agents du gouvernement américain, de pair avec les compagnies pétrolières, auraient travaillé à modérer les intentions réformistes des gouvernements en influençant les réformes proposées pour protéger leurs intérêts. Étant un élément stratégique pour les États-Unis, le National Security Council (NSC) étasunien aurait affirmé que les opérations pétrolières du Venezuela devaient être au cœur de la politique étrangère du pays. D'ailleurs, la reconnaissance rapide par les États-Unis du gouvernement issu du pacte du Punto Fijo formé en 1958 confirme que les changements politiques implantaient un système conforme à la représentation américaine de la démocratie. De ce fait, les changements de régimes n'ont pas mis à mal les relations avec les États-Unis. Ajoutant à la reconnaissance du nouveau régime, relativement peu de temps après le coup d'État de 1958, plusieurs investissements étaient annoncés pour de nouveaux projets de forage par les compagnies pétrolières étasuniennes. (Tinker Salas : 2007)

Sur le plan politique, cette intervention découlerait directement de l'implication des États-Unis en Amérique latine pour imposer leur modèle démocratique. Selon Brands, la peur d'un basculement vers la gauche radicale et le communisme du fait de la

multiplication des groupes combattants sur le territoire vénézuélien, tout comme sur l'ensemble du territoire latino-américain, de même que la volonté de protéger leurs intérêts énergétiques, auraient été les principales motivations pour que les États-Unis interviennent dans le cadre de la transformation ou de la préservation de régimes politiques. Le Venezuela est d'ailleurs devenu l'exemple clé des États-Unis en matière de pratique démocratique. (Brands : 2011)

Toujours d'après Brands, au moment de la révolution cubaine, cette implication des États-Unis au Venezuela incluait même jusqu'à la possibilité d'une intervention militaire dans le cas où un régime révolutionnaire prenait le pouvoir. La situation s'étant cependant « stabilisée », Brands estime que la démocratie promue par les États-Unis a par conséquent triomphé et que l'armée étasunienne n'a pas eu besoin de débarquer au pays pour l'imposer de force.

« The prospect that the regime might be toppled was immensely alarming to US officials, and at one point, John Kennedy asked Defense Secretary Robert McNamara how quickly the Marines could arrive in Venezuela should things get out of hand. [...]

By mid-decade, the situation had largely been stabilized. The insurgency was contained (though not fully defeated) by roughly 1965, and selective reforms – including land reform and improvements in education, sanitation, and health care – left the guerrillas marginalized politically. Though there were multiple coup attempts, the high command remained loyal to the civilian leadership, and peaceful transfers of power in 1964 and 1969 indicated the consolidation of Venezuelan democracy. The Venezuelan system was still marred by clientelism, poverty, and other flaws, but in comparison to the rest of Latin America, it seemed a model of democratic stability. » (Brands : 2011 : 294)

Dans ce contexte, le Venezuela retarda la nationalisation du pétrole, favorisant du coup les intérêts des États-Unis, même si d'autres pays comme la Bolivie passèrent à l'acte et étatisèrent l'exploitation de la richesse naturelle. Les dirigeants vénézuéliens optèrent plutôt pour un modèle de partage des profits avec les compagnies pétrolières étasuniennes et le pays devint une inspiration pour le monde pétrolier partout ailleurs sur la planète pour le mode d'implantation des projets de développement des compagnies pétrolières étasuniennes. (Tinker Salas : 2007)

Plus tard, malgré la nationalisation du pétrole en 1976, la société d'État *Petroleo de Venezuela S.A.* (PDVSA) resta grandement indépendante du gouvernement vénézuélien, ne lui versant que des taxes sur les revenus pétroliers. (Tinker Salas : 2007) PDVSA ne fut alors pas considérée comme une compagnie à part entière du secteur public, mais plutôt comme une entreprise s'apparentant aux compagnies privées de pétrole. Conséquemment, cela mena inévitablement à un faible contrôle de l'État sur les décisions de la compagnie publique qui favorisa la promotion d'une ouverture de ses opérations aux investissements étrangers et la privatisation partielle de ses activités. En conséquence, malgré sa nature publique, PDVSA agissait principalement en fonction de ses propres intérêts et restait influencée par les dirigeants des anciennes compagnies étrangères demeurés dans l'industrie pour administrer la société d'État. (Parker : 2007)

Par ailleurs, ces mesures prises par PDVSA pour l'ouverture aux investissements étrangers et l'application d'une logique néolibérale plaisaient aux États-Unis. À preuve, le dirigeant de la compagnie publique qui priorisait ces orientations dans les années 1990, Luis Giusti, reçut le prix étasunien du Dirigeant pétrolier de l'année en 1998, devenant ainsi le premier latino-américain et premier dirigeant d'une compagnie d'État à être honoré par les États-Unis. (Parker : 2007)

À l'inverse, nous pouvons constater que l'ère bolivarienne instaura une volte-face complète en matière de souveraineté face aux États-Unis. Ainsi, la première mesure centrale fut la réappropriation du pétrole comme ressource importante du développement du Venezuela. Pour ce faire, on mit un terme à tout projet de privatisation de la compagnie publique de pétrole PDVSA. Invoquant la souveraineté économique, l'Assemblée nationale constituante rédigeant la Constitution bolivarienne fit inscrire le pétrole comme étant de propriété publique. Elle ajouta également un article empêchant toute privatisation de la compagnie PDVSA et de l'exploitation pétrolière dans son ensemble.

« **Article 302.** L'État se réserve, en fonction de la loi organique applicable, et pour des raisons d'intérêt national, l'activité pétrolière et autres industries, exploitations, services et biens d'intérêts publics et de caractère stratégique. L'État favorisera l'industrie nationale des matières premières provenant de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, dans le but d'assimiler, créer et favoriser l'innovation en matière de technologies, générer des emplois et la croissance économique, afin de créer richesse et bien être pour le peuple.

Article 303. Pour des raisons de souveraineté économique, politique et de stratégie nationale, l'État conserve la totalité des actions de Petroleos de Venezuela SA (PDVSA), ou de l'organisme créé pour la gestion de l'industrie pétrolière, exception faite des filiales, associations stratégiques, entreprises et autres qui se créent ou se constituent comme conséquence du développement relevant de Petroleos de Venezuela, SA. (PDVSA) »¹⁸ (RBV : 1999) (traduction libre)

¹⁸ « **Artículo 302.** El Estado se reserva, mediante la ley orgánica respectiva, y por razones de conveniencia nacional, la actividad petrolera y otras industrias, explotaciones, servicios y bienes de interés público y de carácter estratégico. El Estado promoverá la manufactura nacional de materias primas provenientes de la explotación de los recursos naturales no renovables, con el fin de asimilar, crear e innovar tecnologías, generar empleo y crecimiento económico, y crear riqueza y bienestar para el pueblo.

Suivant l'approbation de la Constitution bolivarienne, plusieurs mesures dites de « renationalisation » de la compagnie publique PDVSA (Parker : 2007 : 70) furent mises en place afin que l'État vénézuélien en reprenne le contrôle. La mise en application de la nouvelle constitution et la nomination de nouveaux dirigeants au sein du Conseil d'administration de la société d'État eurent pour effet de faire cesser les tentatives de privatisation et d'ouverture massive au capital étranger. Combiné à cela, le gouvernement vénézuélien imposa l'obligation pour PDVSA de favoriser les partenariats avec des entrepreneurs locaux pour les biens et fournitures et l'obligea à augmenter drastiquement les dépenses pour les programmes sociaux. (Avilés : 2005)

Autonomie nationale et influence externe

Malgré sa place prépondérante, l'influence étrangère sur le politique au Venezuela ne s'est pas que répercutée à travers l'intervention des États-Unis dans le domaine pétrolier. Elle s'est aussi manifestée à travers les Institutions financières internationales (IFIs) qui imposèrent au pays des mesures drastiques d'austérité suite à la crise pétrolière des années 80. Ainsi, bien qu'il ait été élu sur un programme anti-néolibéral faisant la promotion de l'abondance et la richesse, Carlos Andrés Perez, président du Venezuela de 1989 à 1993, s'engagea auprès du Fonds monétaires international (FMI) et auprès de la Banque mondiale (BM) à mettre en place des mesures d'austérité. Il signa des ententes avec ces deux organisations mondiales sans qu'aucune délibération ne soit tenue au parlement et dans la population. De même, le contenu de ces ententes ne fut rendu public qu'après leur signature. (Lander : 2007)

Artículo 303. Por razones de soberanía económica, política y de estrategia nacional, el Estado conservará la totalidad de las acciones de Petróleos de Venezuela, S.A., o del ente creado para el manejo de la industria petrolera, exceptuando las de las filiales, asociaciones estratégicas, empresas y cualquier otra que se haya constituido o se constituya como consecuencia del desarrollo de negocios de Petróleos de Venezuela, S.A. »

Si on analyse certains aspects de la défunte Constitution puntofijiste, on constate qu'elle n'obligeait pas le chef d'État à tenir des débats précédemment à la signature de tels engagements. Si on s'attarde plus précisément aux articles 128 et 176, on peut y lire que le pouvoir exécutif était autorisé à signer des ententes internationales sans nécessairement passer par les assemblées ou par une consultation populaire, et ce, même si elles mettaient en cause la souveraineté nationale. Bien qu'on précise qu'elles devaient être un jour ou l'autre soumises à l'Assemblée, il reste que la marge de manœuvre conférée au président lui permettait d'aller de l'avant. On peut donc en conclure que le Venezuela, sous la Constitution de 1961, semblait plus ouvert à l'influence étrangère, de même qu'à la possibilité pour le président d'engager le pays sans que ces décisions ne proviennent directement ou indirectement de la volonté du peuple vénézuélien.

Cette situation cadre d'ailleurs très bien avec les réformes institutionnelles que suggérait la Banque mondiale pour faciliter l'implantation des Programmes d'ajustement structurel (PAS). En limitant le débat public et la consultation à travers des réformes institutionnelles, la Banque mondiale espérait ainsi rendre plus efficace l'implantation des réformes économiques et des mesures d'austérité et, de ce fait, souhaitait éliminer tout blocage politique et social qui aurait ralenti le processus. (Doran : 2005)

En réaction, l'ère bolivarienne amena comme principe fondamental une opposition ferme aux interventions étrangères et à l'ingérence au sein des affaires politiques, en faisant de l'autonomie nationale et populaire des thèmes importants de la réforme constitutionnelle de 1999. C'est donc dans une logique d'opposition aux balises politiques et économiques imposées par la Banque mondiale et les Institutions financières internationales que s'inscrivirent en partie les transformations politiques et la réforme constitutionnelle.

« These policies of structural adjustment demonstrate that Venezuela's political system, along with its counterparts elsewhere in the continent, found the range of possible autonomous decisions limited by international economic and political forces. This predicament endowed Chávez's slogans of popular and national autonomy with special significance, positions that explain in large part his immense popular support as well as the strong resistance to his government from elite sectors. » (Lander : 2007 : 26)

Cette promotion de l'autonomie nationale et populaire se concrétisa dans la rédaction de la Constitution bolivarienne puisque les principes de souveraineté, d'indépendance, d'autodétermination et de non-intervention étrangère y prirent une place importante et imposèrent des balises claires. Dans le préambule et à l'article premier, on les expose explicitement. Cela se voit aussi à l'article 130, où la défense de la souveraineté, de l'autodétermination et des intérêts de la Nation figurent comme devoirs des citoyens vénézuéliens.

«PRÉAMBULE [...]

Promouvoir la coopération pacifique entre les nations, impulser et consolider l'intégration latino-américaine en accord avec le principe de la non-intervention et l'autodétermination des peuples [...]

Article 1. La République Bolivarienne du Vénézuéla est irrévocablement libre et indépendante et fonde son patrimoine moral et ses valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de paix internationale, sur la doctrine de Simon Bolivar, le libérateur. Constituent les droits inaliénables de la Nation : l'indépendance, la liberté, la souveraineté, l'immunité, l'intégrité territoriale et l'autodétermination nationale. [...]

Article 130. Les Vénézuéliens et Vénézuéliennes ont le devoir de faire honneur et de défendre la patrie, ses symboles, ses valeurs culturelles, défendre et

protéger la souveraineté, la nationalité, l'intégrité territoriale, l'autodétermination et les intérêts de la Nation. »¹⁹ (RBV : 1999) (traduction libre)

De même, en ce qui concerne la structuration des relations internationales, il est prévu que celle-ci doit explicitement se faire dans l'intérêt de la souveraineté nationale et du peuple.

« **Article 152.** Les relations internationales de la République répondent aux besoins de l'État en fonction de l'exercice de la souveraineté et des intérêts du peuple; elles sont régies par les principes d'indépendance, d'égalité entre les États, de la libre détermination et de non-intervention dans les affaires internes, de règlement pacifique des conflits internationaux, de coopération, de respect des droits de l'homme et de solidarité entre les peuples en lutte pour leur émancipation et le bien-être de l'humanité. La République maintiendra la plus ferme et la plus déterminée défense de ces principes et de la pratique démocratique dans tous les organismes et institutions internationales. »²⁰ (RBV : 1999) (traduction libre)

¹⁹ « **PREÁMBULO** [...]

promueva la cooperación pacífica entre las naciones e impulse y consolide la integración latinoamericana de acuerdo con el principio de no intervención y autodeterminación de los pueblos [...]

Artículo 1. La República Bolivariana de Venezuela es irrevocablemente libre e independiente y fundamenta su patrimonio moral y sus valores de libertad, igualdad, justicia y paz internacional en la doctrina de Simón Bolívar, el Libertador.

Son derechos irrenunciables de la Nación la independencia, la libertad, la soberanía, la inmunidad, la integridad territorial y la autodeterminación nacional. [...]

Artículo 130. Los venezolanos y venezolanas tienen el deber de honrar y defender a la patria, sus símbolos y, valores culturales, resguardar y proteger la soberanía, la nacionalidad, la integridad territorial, la autodeterminación y los intereses de la Nación. »

²⁰ « **Artículo 152.** Las relaciones internacionales de la República responden a los fines del Estado en función del ejercicio de la soberanía y de los intereses del pueblo; ellas se rigen por los principios de independencia, igualdad entre los Estados, libre determinación y no intervención en sus asuntos internos, solución pacífica de los conflictos internacionales, cooperación, respeto de los derechos humanos y solidaridad entre los pueblos en la lucha por su emancipación y el bienestar de la humanidad. La República mantendrá la más firme y decidida defensa de estos principios y de la práctica democrática en todos los organismos e instituciones internacionales. »

Enfin, s'ajoute à cela l'article 73 de la Constitution bolivarienne, qui toujours dans l'objectif de protéger la capacité du pays à prendre ses propres décisions, prévoit que les traités internationaux compromettant la souveraineté nationale puissent être l'objet d'un référendum populaire. Cela empêche donc les dirigeants vénézuéliens de signer de tels traités sans qu'ils n'aient été rendu publics et soumis au débat.

« **Article 73.** Seront soumis au référendum, les projets de loi en discussion à l'Assemblée Nationale, quand au moins les deux tiers des membres en décident ainsi. Si le référendum se conclut par un oui majoritaire, et dans la mesure où il y a eu la participation d'au moins vingt-cinq pour cent des électeurs et des électrices inscrit(e)s sur le registre de l'état civil et électoral, le projet de loi correspondant sera sanctionné.

Les traités, conventions ou accord internationaux qui pourraient compromettre la souveraineté nationale ou transférer des compétences à des instances supranationales, peuvent être soumis à référendum sur initiative du Président ou de la Présidente de la République en Conseil des Ministres ; par le vote des deux tiers des membres de l'Assemblée ; ou par quinze pour cent des électeurs ou électrices inscrit(e)s sur le registre d'état civil ou électoral. »²¹

(RBV : 1999) (traduction libre)

Affirmation de la souveraineté économique et exercice démocratique : le cas de la remise en question de la ZLÉA

²¹ « **Artículo 73.** Serán sometidos a referendo aquellos proyectos de ley en discusión por la Asamblea Nacional, cuando así lo decidan por lo menos las dos terceras partes de los o las integrantes de la Asamblea. Si el referendo concluye en un sí aprobatorio, siempre que haya concurrido el veinticinco por ciento de los electores y electoras inscritos e inscritas en el registro civil y electoral, el proyecto correspondiente será sancionado como ley.

Los tratados, convenios o acuerdos internacionales que pudieren comprometer la soberanía nacional o transferir competencias a órganos supranacionales, podrán ser sometidos a referendo por iniciativa del Presidente o Presidenta de la República en Consejo de Ministros; por el voto de las dos terceras partes de los o las integrantes de la Asamblea; o por el quince por ciento de los electores o electoras inscritos e inscritas en el registro civil y electoral. »

Suivant cette idée de soumettre à la volonté du peuple un traité exigeant de remettre en question la souveraineté économique du pays, la position du Venezuela dans les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) est probante. En souhaitant se conformer aux nouvelles exigences démocratiques mises en place par la Constitution bolivarienne en 1999, le Venezuela est devenu le premier pays à briser l'unanimité qui régnait entre les pays négociant le principe du traité, notamment en en critiquant le contenu et les conditions.

Alors que l'ensemble des pays convoqués aux rencontres visant la négociation de la ZLÉA étaient jusque-là favorables au principe du traité, les représentants vénézuéliens soulevèrent des oppositions à l'entente sur certains des points majeurs qui, d'après eux, étaient en contradiction avec les principes et articles fondamentaux de leur Constitution : la définition restreinte de la démocratie incluse au sein du texte du traité, le court échéancier pour sa ratification, la faible transparence dans les négociations, ainsi que l'obligation constitutionnelle pour le peuple vénézuélien de se prononcer sur l'accord par référendum. Suite à ces oppositions, d'autres pays d'Amérique latine révisèrent leur position et emboîtèrent le pas au Venezuela. Cela eut pour conséquence de mettre fin de façon permanente à la ZLÉA et aux négociations qui l'entouraient. (Lander : 2007)

Or, cet exemple important de l'application de la Constitution bolivarienne aux relations internationales démontre non seulement la valorisation de l'affirmation nationale et économique, mais s'imbrique également dans l'exercice de la démocratie. En effet, on voit très bien que l'idée de souveraineté nationale n'est pas qu'un vœu exercé par les gouvernants, mais bien un principe ancré dans la nécessité de consulter la population lorsqu'on la remet en cause.

Rompre ou renouer avec le passé ?

En somme, face à l'analyse que nous venons de faire de cette nouvelle façon d'exercer la démocratie sous la Constitution bolivarienne, de même que par un recensement des ruptures entre l'ère puntofijiste et l'ère bolivarienne, on peut constater que des profondes transformations ont affecté la dynamique politique au pays. Plus particulièrement, elles ont reconfiguré la relation du peuple vénézuélien avec le politique. En effet, comme le souligne Ville, nous avons vu que le processus de refonte constitutionnelle a, d'une part, permis à la population d'y faire inscrire ses revendications et de participer au processus de refonte. (Ville : 2007) D'autre part, comme nous l'avons recensé, la réforme de la Constitution a garanti l'instauration d'importants outils démocratiques permettant une prise plus importante de la population sur l'appareil politique. Enfin, elle a jeté les bases pour développer un sens nouveau de l'idée de souveraineté, de même que celle de l'autodétermination.

Par ailleurs, cette rupture, ce passage évident de l'ère puntofijiste vers l'ère bolivarienne et son effet sur la relation du peuple vénézuélien avec le politique, cadre avec la définition que nous avons donnée de la modernité, soit le passage de l'ancien vers le nouveau. Nous soutenons donc que les transformations apportées par la réforme constitutionnelle constituent précisément ce processus de modernisation que nous venons de décrire.

Dans ce contexte, si l'ère bolivarienne est effectivement une nouvelle étape de la modernité, une réelle rupture avec l'ère puntofijiste, et qu'elle constitue, au même titre que l'ère national-populiste une modernisation, est-elle aussi une rupture avec tout le passé du Venezuela ? Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, les partisans de la réforme constitutionnelle bolivarienne, tout en faisant appel à des éléments de nouveauté dans l'exercice de la démocratie, s'inscrivent plutôt dans un vaste appel au passé et se réfèrent abondamment aux fondateurs du républicanisme pour justifier leur démarche. En effet, nous constatons que, loin de jeter aux poubelles tout ce qui caractérise les débuts de l'histoire moderne du Venezuela, le

projet de réforme constitutionnelle s'en inspire largement pour justifier son projet, mais également pour lui donner un sens et une légitimité.

Cependant, nous nierons le fait que la refonte soit un simple retour au passé et nous montrerons qu'il s'agit plutôt d'un appel au passé pour valoriser un projet qui en diffère. Pour ce faire, nous analyserons les discours des partisans bolivariens, mais nous comparerons aussi la façon dont s'est exercée la démocratie au Venezuela depuis sa fondation en 1811 pour voir de quelle façon cela diffère de la façon dont elle s'exerce depuis 1999.

Chapitre 4

Origines républicaines et caractère fondateur de la réforme constitutionnelle

Comme nous l'avons discuté dans le chapitre précédent, les mécanismes de participation mis en place sous la Constitution bolivarienne adoptée en 1999 changent de manière assez évidente la relation du peuple vénézuélien avec le politique, et plus précisément, la manière dont le peuple participe aux décisions politiques du pays. Nous avons d'ailleurs vu comment ces mesures innovatrices marquent une rupture entre l'ère puntofijiste et l'ère bolivarienne. Maintenant, qu'en est-il du lien avec la fondation de la première République vénézuélienne ? Nous avons relevé que les références au passé, notamment au moment fondateur de la République, semblent prendre une place importante au sein du projet politique bolivarien. En effet, plusieurs images et propos s'inspirent du mouvement républicain ayant promu la création de la première République.

Cependant, il y a lieu d'analyser plus en profondeur ces références pour bien comprendre ce qu'elles signifient dans le projet du MVR. S'agit-il d'une réelle volonté de retourner en arrière au plan politique et institutionnel ? En dressant une comparaison entre la République bolivarienne et la première République, nous

constatons que cette référence au passé ne signifie pas un retour en arrière et une contre-modernisation, au contraire. En effet, nous allons voir que, d'une part, le discours bolivarien, et principalement celui du président Hugo Chávez, a abondamment fait référence à l'idéal républicain et à la lutte pour l'indépendance liés à la fondation de la République en 1811. Cet idéal et cette lutte, qui portaient comme revendications la souveraineté du peuple, la démocratie et le respect des droits civils, sont en effet devenus une source d'inspiration pour le *Movimiento Quinta Republica* (MVR) qui y a fait régulièrement appel pour justifier son projet de réforme constitutionnelle. Or, en comparant la mise en place des premières Républiques, l'exercice de la démocratie à ses débuts, de même que les discours des dirigeants républicains au 19^{ème} siècle avec ce qui a mené à l'implantation de la V^e République, nous verrons que l'expérience bolivarienne va beaucoup plus loin dans l'opérationnalisation du concept de la souveraineté. Cela se voit notamment par une extension des droits politiques, désormais beaucoup plus nombreux au sein de la République bolivarienne que dans la première République.

Principes républicains des 18^e et 19^e siècles : quelle inspiration pour l'ère bolivarienne ?

Les principes promus par le mouvement républicain lors de la fondation des Républiques latino-américaines sont certainement avant-gardistes pour l'époque. Souhaitant couper les liens avec les empires européens, dont l'empire espagnol, et voulant renverser l'organisation politique fondée sur la monarchie, les patriotes latino-américains s'inspireront des luttes menées par le peuple français et le peuple américain. Au nom de la souveraineté du peuple, ils firent de la démocratie et du respect des droits civils leurs chevaux de bataille pour s'affranchir de l'empire et du système monarchique.

Pour les partisans de la réforme constitutionnelle de 1999 au Venezuela, cette époque révolutionnaire a toujours été un vecteur important pour la justification des

transformations politiques et de l'implantation de nouveaux moyens de participation politique pour le peuple. Il s'avère en effet que les références de la refonte constitutionnelle promue par le MVR reposent sur un vaste appel au passé républicain, aux luttes d'indépendance, à son leader Simón Bolívar ainsi qu'à la nécessité de revenir à l'idéal fondateur de la République pour répondre aux problèmes politiques qui affligent le pays. Ces références au moment fondateur de la première République vénézuélienne sont donc au centre de la création de la République bolivarienne, dont le nom même rappelle le leader vénézuélien, déjà représenté de multiples façons au pays (le bolivar est la devise, les effigies du Libertador tapissent la capitale, etc.). Pierre Fiala et María F. González Espinosa confirment cette tendance à la valorisation de ce qu'ils appellent le « bolivariisme ». Ils affirment que : « On peut ainsi soutenir que le projet du président de la République bolivarienne du Venezuela mobilise l'histoire pour faire revivre les valeurs du Libérateur dans la situation sociale actuelle. » (González Espinosa et Fiala : 2010 : 85)

Ainsi, d'un côté, en se présentant comme « patriotes » et héritiers des luttes de libération nationale menées par les leaders républicains, les partisans du MVR ont touché un élément fondamental de l'histoire contemporaine de l'Amérique latine. En revenant aux sources de la mobilisation pour l'indépendance et la création de la République en 1811, le programme politique du MVR a proposé un contenu en continuité avec l'histoire nationale. En effet, González Espinosa et Fiala affirment, en faisant référence à Carrera Damas, que l'ensemble du projet est basé sur une dialectique faisant des références directes à ce moment. Toutefois, ils estiment que Chávez n'était pas le premier à faire usage de ce discours et que plusieurs dirigeants avant l'ère puntofijiste l'utilisaient pour justifier leur projet politique.

« Dans un ouvrage collectif récent sur les mythes fondateurs des sociétés andines, Germán Carrera Damas affirme que l'ancien lieutenant-colonel Hugo Chávez Frías, depuis son arrivée au pouvoir, n'a fait que développer à outrance

le culte [...] d'un *bolivarismo-militarismo*, d'un bolivarisme militariste, qui rencontre une audience certaine dans la région andine [...], mais qui est, selon lui, le résultat du vide idéologique et de l'absence de culture politique dans le champ vénézuélien, et plus généralement de la crise du socialisme. Certes, plusieurs dirigeants vénézuéliens avant Chávez ont utilisé le bolivarisme pour imposer leur pouvoir personnel ou légitimer des projets politiques ambigus. Les dictatures du général Juan Vicente Gómez (1908-1935), de Marcos Pérez Jiménez (1952-1958) ou la présidence de transition vers la démocratie d'Eleazar López Contreras (1936-1941) ont fait un usage abondant des symboles et des valeurs du Libérateur Simón Bolívar, l'anti-impérialisme et le nationalisme républicain notamment, comme fondements propagandistes de leurs programmes. » (González Espinosa et Fiala : 2010 : 84)

González Espinosa et Fiala ajoutent que Vasquez Lezama analyse aussi le projet de Chávez et du MVR comme ayant des liens étroits avec les principes promus par les leaders républicains, notamment Simón Bolívar.

« Ce projet indissociable du programme politique et de la personnalité du commandant Hugo Chávez valorisait "la poursuite du rêve de Simón Bolívar" ; le Libérateur proposait la réhabilitation du "peuple souverain" trompé par la domination oligarchique qui était identifiée aux partis politiques. » (González Espinosa et Fiala : 2010 : 86)

Pour sa part, s'appuyant sur l'analyse de Samuel Moncada, la chercheuse vénézuélienne Ana Irene Méndez abonde aussi en ce sens. Elle soutient que le MVR, initiateur de la réforme constitutionnelle, a repris à son compte des principes véhiculés par Simón Bolívar et les autres leaders républicains d'Amérique latine.

« C'est un rapprochement avec les fondements idéologiques du mouvement bolivarien qu'effectue Simon Moncada [...] lorsqu'il les lie avec les principes d'action avancés par Bolívar lors de la création de la nation. Parmi les principes et les valeurs qui inspireront Bolívar dans la création de la nation, Moncada

souligne : la liberté, l'indépendance, l'autodétermination des peuples et la souveraineté populaire. Le peuple souverain étant la source du pouvoir, la forme de gouvernement ne pourrait être autre chose que la république, où tous peuvent participer. »²² (Méndez : 2006 : 124) (traduction libre)

En ce sens, il y a donc indéniablement une référence au contenu du moment fondateur de la République et à son projet émancipateur. Cette idée de réhabiliter le « peuple souverain », ainsi que celle de l'indépendance nationale et de l'autodétermination, sont des éléments centraux de la réforme constitutionnelle sous Chávez. Pour évaluer le lien qui pourrait exister entre le discours de Chávez dans le cadre de la réforme constitutionnelle de 1999 et les sources du mouvement républicain latino-américain, il semble donc pertinent d'en appeler à des textes fondateurs de l'époque qui nous permettent de vérifier cela. L'un d'eux, la déclaration latino-américaine des droits de l'Homme et du Citoyen de 1797 établit les bases de la première Constitution républicaine publiée et diffusée au début du mouvement républicain d'Amérique latine. Permettons-nous donc de passer brièvement en revue des extraits importants de ladite déclaration qui est en réalité une copie presque conforme de la déclaration de l'Assemblée constituante française de 1793 et qui établit les Droits de l'Homme et du Citoyen.

« DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN 1797

Article premier. Le but de la société est le bonheur commun; le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la puissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

II Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

III Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

²² « Es un acercamiento a las bases ideológicas del movimiento bolivariano, Samuel Moncada10 (2003) las vincula a los principios de acción que Bolívar propuso para crear la nación. Entre los principios y valores que inspiraron a Bolívar en la creación de la nación destaca Moncada: la libertad, la independencia, la autodeterminación de los pueblos y la soberanía popular. Con el pueblo soberano como fuente de poder, la forma de gobierno no sería otra que la republica, donde todos pueden participar. »

IV La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale; elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse; elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.

V Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence, dans leurs élections, que les vertus et les talents.

VI La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature; pour règle la justice; pour sauvegarde la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.

[...]

XXV La souveraineté réside dans le peuple; elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

XXVI Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

XXVII Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres. »²³ (Grases : 2010 : 31-35) (traduction libre)

Tout comme la déclaration française de 1793 de laquelle elle s'inspire presque intégralement (Kriegel : 2002), on y voit bien que la mise en valeur de la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple et de la démocratie sont au centre des principes

²³ « **DERECHOS DEL HOMBRE Y DEL CIUDADANO 1797**

Artículo Primero

El objeto de la sociedad, es el bien común: todo gobierno es instituido para asegurar al hombre el goce de sus derechos naturales e imprescriptibles.

II Estos derechos son, la igualdad, la libertad, la seguridad y la propiedad.

III Todos los hombres son iguales por naturaleza, y por la ley.

IV La ley, es la declaración libre y solemne de la voluntad general: ella es igual para todos, ya sea que proteja, ya que castigue; no puede ordenar sino aquello que es justo y útil a la sociedad; ni prohibir lo que es perjudicial. [...]

XXV La soberanía reside en el Pueblo: es una e indivisible, imprescriptible e inalienable.

XXVI Ninguna porción del Pueblo puede ejercer el poder del Pueblo entero; pero cada parte de la soberanía en junta, debe gozar del derecho de manifestar su voluntad, con una libertad entera.

XXVIII Todo individuo que usurpe la soberanía, sea al instante muerto por los hombres libres. »

qui la motivent. D'autre part, en les comparant avec ce qui est véhiculé dans le texte de la nouvelle constitution de 1999, on peut établir certains liens probants, notamment en analysant le préambule et les six premiers articles qui font écho à ces principes. En effet, cette idée de « bonheur commun », cette nécessité pour le gouvernement de garantir « l'égalité, la liberté, la sécurité et la propriété », bref, l'ensemble des énoncés garants de ces principes se retrouvent tous dans la nouvelle Constitution. Ce qui en diffère, c'est principalement la manière de dire les choses puisqu'elles sont bien sûr adaptées à la période contemporaine. S'ajoute à cela une élaboration plus explicite dans le texte de 1999. Étant plus qu'une simple déclaration, mais une loi fondamentale, il est normal que la Constitution bolivarienne contienne plus de détails quant à la mise en application des principes promus.

« Le peuple du Venezuela, dans l'exercice de ses pouvoirs de création et invoquant la protection de Dieu, l'exemple historique de notre Libérateur Simón Bolívar et l'héroïsme et le sacrifice de nos ancêtres aborigènes et des précurseurs et des créateurs d'une patrie libre et souveraine; avec l'objectif suprême de refonder la République pour établir une société démocratique, participative et actrice multi-ethnique et pluriculturelle protagoniste, dans un État de justice, fédéral et décentralisé qui consolide les valeurs de la liberté, de l'indépendance, de la paix, de la solidarité, du bien commun, de l'intégrité territoriale, de la convivialité et de l'autorité de la loi pour cette génération et les générations futures; de garantir le droit à la vie, au travail, à la culture, à l'éducation, à la justice sociale et à l'égalité sans discrimination, ni subordination aucune; de promouvoir la coopération pacifique entre les nations et impulser et consolider l'intégration latino-américaine en accord avec le principe de la non-intervention et l'autodétermination des peuples, la garantie universelle et indivisible des droits de l'homme, la démocratisation de la société internationale, le désarmement nucléaire, l'équilibre écologique et les protections juridiques de l'environnement comme patrimoine commun et inaliénable de l'humanité ; dans l'exercice de son pouvoir originel représenté

par l'Assemblée Nationale Constituyente par l'intermédiaire du vote libre et du référendum démocratique [...]

Article 1. La République Bolivarienne du Venezuela est irrévocablement libre et indépendante et fonde son patrimoine moral et ses valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de paix internationale, dans la doctrine de Simón Bolívar, le libérateur.

Constituent les droits inaliénables de la Nation l'indépendance, la liberté, la souveraineté, l'immunité, l'intégrité territoriale et l'autodétermination nationale.

Article 2. Le Venezuela se constitue en un État démocratique et social, de droit et de justice, qui défend comme valeurs supérieures de sa constitution juridique, et de sa démarche, la vie, la liberté, la justice, l'égalité, la solidarité, la démocratie, la responsabilité sociale et, en général, la prééminence des droits de l'homme, l'éthique et le pluralisme politique.

Article 3. L'État a pour objectifs essentiels la défense et l'épanouissement de la personne et le respect de sa dignité, l'exercice démocratique de la volonté populaire, la constitution d'une société juste et éprise de paix, la promotion de la prospérité et le bien-être du peuple et la garantie de l'accomplissement des principaux droits et devoirs consacrés par la constitution.

L'éducation et le travail sont les processus fondamentaux pour atteindre ces objectifs.

Article 4. La République Bolivarienne du Venezuela est un État fédéral décentralisé, termes consacrés par la présente constitution, et est régie par les principes d'intégrité territoriale, de coopération, de solidarité, de concurrence et de coresponsabilité.

Article 5. La souveraineté réside d'une façon incessible dans le peuple qui l'exerce directement dans la forme prévue au sein de la présente constitution et dans la loi, et indirectement par l'intermédiaire du vote, désignant les organes qui exercent le Pouvoir Public.

Les organes de l'État sont l'émanation de la souveraineté populaire à laquelle ils sont soumis.

Article 6. Le gouvernement de la République Bolivarienne du Vénézuéla et des institutions politiques qui la composent, est et sera toujours démocratique, participatif, électif, décentralisé, alternatif, responsable, pluraliste et de mandats révocables.»²⁴ (RBV : 1999) (traduction libre)

²⁴ « El pueblo de Venezuela, en ejercicio de sus poderes creadores e invocando la protección de Dios, el ejemplo histórico de nuestro Libertador Simón Bolívar y el heroísmo y sacrificio de nuestros antepasados aborígenes y de los precursores y forjadores de una patria libre y soberana; con el fin supremo de refundar la República para establecer una sociedad democrática, participativa y protagónica, multiétnica y pluricultural en un Estado de justicia, federal y descentralizado, que consolide los valores de la libertad, la independencia, la paz, la solidaridad, el bien común, la integridad territorial, la convivencia y el imperio de la ley para esta y las futuras generaciones; asegure el derecho a la vida, al trabajo, a la cultura, a la educación, a la justicia social y a la igualdad sin discriminación ni subordinación alguna; promueva la cooperación pacífica entre las naciones e impulse y consolide la integración latinoamericana de acuerdo con el principio de no intervención y autodeterminación de los pueblos, la garantía universal e indivisible de los derechos humanos, la democratización de la sociedad internacional, el desarme nuclear, el equilibrio ecológico y los bienes jurídicos ambientales como patrimonio común e irrenunciable de la humanidad; en ejercicio de su poder originario representado por la Asamblea Nacional Constituyente mediante el voto libre y en referendo democrático [...]

Artículo 1. La República Bolivariana de Venezuela es irrevocablemente libre e independiente y fundamenta su patrimonio moral y sus valores de libertad, igualdad, justicia y paz internacional en la doctrina de Simón Bolívar, el Libertador.

Son derechos irrenunciables de la Nación la independencia, la libertad, la soberanía, la inmunidad, la integridad territorial y la autodeterminación nacional.

Artículo 2. Venezuela se constituye en un Estado democrático y social de Derecho y de Justicia, que propugna como valores superiores de su ordenamiento jurídico y de su actuación, la vida, la libertad, la justicia, la igualdad, la solidaridad, la democracia, la responsabilidad social y en general, la preeminencia de los derechos humanos, la ética y el pluralismo político.

Artículo 3. El Estado tiene como fines esenciales la defensa y el desarrollo de la persona y el respeto a su dignidad, el ejercicio democrático de la voluntad popular, la construcción de una sociedad justa y amante de la paz, la promoción de la prosperidad y bienestar del pueblo y la garantía del cumplimiento de los principios, derechos y deberes reconocidos y consagrados en esta Constitución.

La educación y el trabajo son los procesos fundamentales para alcanzar dichos fines.

Artículo 4. La República Bolivariana de Venezuela es un Estado Federal descentralizado en los términos consagrados en esta Constitución, y se rige por los principios de integridad territorial, cooperación, solidaridad, concurrencia y corresponsabilidad.

Ainsi, on constate que le projet bolivarien s'inspire du projet républicain des idéologues progressistes-libéraux du XIXe siècle en Amérique latine qui visait à la fois à rompre avec l'influence étrangère, en brisant les liens avec l'ordre impérial et monarchique, de même qu'à instaurer un nouveau système politique fondé sur la souveraineté du peuple (Munck et Palermo : 1998). Cela se remarque par le fait que la Constitution bolivarienne affiche une volonté claire et affirmée de mettre un terme à l'influence des États-Unis et des Institutions financières internationales sur le politique, mais aussi en instituant la souveraineté du peuple comme principe fondamental de l'exercice démocratique.

De plus, un autre lien marquant qui existe entre le mouvement républicain et le projet bolivarien, est l'affirmation du droit, voire du devoir, de se soulever contre un gouvernement tyrannique ou qui viole les principes de la République. C'est un appel au peuple à protéger ses droits et à faire respecter l'ordre constitutionnel républicain. D'une part, la Constitution bolivarienne en appelle au devoir des Vénézuéliens et Vénézuéliennes à défendre le pays et les principes qu'elle énonce.

« **Article 130.** Les Vénézuéliens et Vénézuéliennes ont le devoir de faire honneur et de défendre la patrie, ses symboles, ses valeurs culturelles, défendre et protéger la souveraineté, la nationalité, l'intégrité territoriale l'autodétermination et les intérêts de la Nation. [...]

Article 350. Le peuple du Venezuela, fidèle à sa tradition républicaine, à sa lutte pour l'indépendance, la paix et la liberté, ne reconnaîtra aucun régime, législation ou autorité contrariant les valeurs, principes et garanties

Artículo 5. La soberanía reside intransferiblemente en el pueblo, quien la ejerce directamente en la forma prevista en esta Constitución y en la ley, e indirectamente, mediante el sufragio, por los órganos que ejercen el Poder Público.

Los órganos del Estado emanan de la soberanía popular y a ella están sometidos.

Artículo 6. El gobierno de la República Bolivariana de Venezuela y de las entidades políticas que la componen es y será siempre democrático, participativo, electivo, descentralizado, alternativo, responsable, pluralista y de mandatos revocables. »

démocratiques ou portant atteinte aux droits humains. »²⁵ (RBV : 1999)
(traduction libre)

De son côté, la déclaration de 1797 précise que la « résistance à l'oppression », de même que le soulèvement contre un gouvernement tyrannique, sont des droits et devoirs fondamentaux du citoyen.

« **XXXIII** La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.

XXXIV Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

XXXV Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »²⁶ (traduction libre)

En conséquence, la consécration du devoir des Vénézuéliens à « défendre la patrie » et l'appel du peuple à sa « tradition républicaine, à sa lutte pour l'indépendance », de même que le caractère collectif de l'idée de résistance envers un régime violant la démocratie et les droits du peuple, renforce ce lien qui unit cette proclamation aux idéaux avancés par le mouvement républicain à son origine dans la déclaration de 1797. Il s'agit ainsi d'un élément important de l'idéal républicain puisqu'il fait appel à une appropriation du politique, mais plus encore, à la protection du politique qui représente le « peuple souverain ».

²⁵ « **Artículo 130.** Los venezolanos y venezolanas tienen el deber de honrar y defender a la patria, sus símbolos y, valores culturales, resguardar y proteger la soberanía, la nacionalidad, la integridad territorial, la autodeterminación y los intereses de la Nación. [...] »

Artículo 350. El pueblo de Venezuela, fiel a su tradición republicana, a su lucha por la independencia, la paz y la libertad, desconocerá cualquier régimen, legislación o autoridad que contrarie los valores, principios y garantías democráticos o menoscabe los derechos humanos. »

²⁶ « **XXXIII** La resistencia a la opresión, es la consecuencia de los otros derechos del hombre.

XXXIV Hay opresión contra el cuerpo social, al punto que uno sólo de sus miembros es oprimido, y hay opresión contra cada miembro en particular, a la hora que la sociedad es oprimida.

XXXV Cuando el gobierno viola los derechos del Pueblo, la insurrección es para éste, y para cada uno de sus individuos, el más sagrado e indispensable de sus deberes. » (Grases : 2010 : 36)

Malgré ce constat, la question demeure. Cet appel au passé républicain, ce rapprochement des idéaux bolivariens avec ceux du mouvement républicain à l'origine, signifie-t-il pour autant que la réforme constitutionnelle est un simple retour au passé ? Les mécanismes de participation politique mis en place par la Constitution bolivarienne sont-ils liés à tous les aspects de la vision de Simón Bolívar sur la participation du peuple aux affaires politiques ?

En mettant en perspective ce que signifiaient la démocratie et la participation populaire pour le mouvement républicain au 19^e siècle avec ce qu'elles signifient pour Hugo Chávez et le MVR, nous avons constaté des similarités significatives. Toutefois, en allant plus loin et en analysant la conceptualisation postindépendance de la souveraineté du peuple par les leaders républicains de l'époque, et la façon dont la démocratie s'est exercée au Venezuela comme dans les autres nouveaux pays d'Amérique latine, on peut noter des différences marquantes.

Entre première République et République bolivarienne : retour au passé ou refondation ?

Dans un article très critique du régime bolivarien, Javier Corrales souligne que dans une volonté de se référer au passé bolivarien pour fonder son discours, Hugo Chávez semble omettre délibérément des aspects importants de la pensée de Simón Bolívar. L'auteur soutient que, lorsque le président vénézuélien fait référence à Bolívar, il n'est pas tout à fait clair sur les aspects de son idéal qu'il valorise. En effet, l'auteur estime que Chávez défend certains principes qu'a promus Bolívar, et qui sont conformes à ses propres valeurs, au détriment d'autres qui sont le sont un peu moins.

« Yet Chávez is never clear about which aspect of Bolívar he admires: the ardent defender of liberty and self-determination or the strong believer in military solutions and hierarchical order. Perhaps it is the elasticity of Bolívar's doctrine that makes him so irresistible to Chávez. » (Corrales : 2000)

Cette « omission » de certains principes promus par Bolívar confirme en quelque sorte que certains aspects de la pensée du leader républicain ne sont pas tout à fait conformes avec la façon dont le MVR entrevoit les concepts de la souveraineté populaire et de la démocratie. Cela s'explique par le fait que Bolívar, tout comme d'autres créoles s'étant fait porteurs de la cause républicaine, n'était pas réellement favorable à une participation massive du peuple aux affaires politiques.

De fait, Alain Rouquié explique comment Simón Bolívar n'était pas un fervent défenseur de la démocratie à tout prix et qu'il faisait plutôt de la stabilité politique une condition *sine qua none* de l'indépendance des Républiques. (Rouquié : 2010) Rouquié résume la position de Bolívar sur la démocratie en le citant lorsque celui-ci conclut du contexte latino-américain que « Les régimes qui s'appuieront entièrement sur le peuple, loin de nous être favorables, provoqueront, je le crains, notre ruine. » (Rouquié : 2010 : 32) L'auteur ajoute à cela la distinction que fait Bolívar entre la qualité des citoyens latino-américains qui se distinguent de ceux des nord-américains. Il le cite encore une fois lorsque le leader républicain affirme que les régimes des États latino-américains ne pourront être totalement démocratiques « tant que nos compatriotes n'auront pas les talents et les vertus politiques qui distinguent nos frères du Nord. » (Rouquié : 2010 : 32)

Rouquié en conclut que des dirigeants républicains comme Simón Bolívar voyaient l'implantation de la démocratie et l'idée du respect des droits civils plus comme une façon de se présenter comme une alternative à la monarchie incarnée par l'empire espagnol et moins comme un réel projet de remettre la souveraineté au sein des mains du peuple.

« Les nouveaux États étant "menacés par l'anarchie faite d'un gouvernement légitime", comme le dit Bolívar, la démocratie leur offre une légitimité de substitution, la seule disponible et qui incarne la modernité politique. » (Rouquié : 2010 : 15)

En ce sens, bien que plusieurs mesures révolutionnaires aient été mises en place pour mettre fin à l'ancien régime et que des « Constitutions démocratiques sont promulguées », Rouquié estime que l'idée des leaders républicains est que celles-ci servent plus à « rallier les populations les plus opprimées au mouvement émancipateur » qu'à réellement leur donner le pouvoir. (Rouquié : 2010 : 16) En effet, il avance que «...la "souveraineté populaire" a pour objectif prioritaire le transfert de tout le pouvoir aux élites locales. Ce qui implique, au moins dans un premier temps, une définition large du peuple, pour des raisons parfois identitaires mais le plus souvent tactiques, c'est-à-dire militaires...»(Rouquié : 2010 : 16) Cela s'explique par les enjeux des guerres d'indépendances où certains indigènes, métis et non-blancs s'étaient joints aux armées espagnoles contre les créoles. En ayant tenu un discours rassembleur, les élites créoles voulaient donc s'assurer de consolider une base politique pour la mise en place des nouvelles républiques. (Rouquié : 2010 : 17)

Le résultat net est donc à l'effet qu'il existe une contradiction fondamentale entre le discours républicain du 19^{ème} qui, d'un côté, a promu la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple et la protection des droits civils et, de l'autre, qui soutenait qu'un État trop ouvert à la participation des masses est dangereux.

José del Pozo confirme cette tendance et explique que l'exercice de la démocratie dans les nouvelles républiques latino-américaines a certes été promu comme étant lié à la souveraineté du peuple, mais que, dans les faits, les nouveaux États s'en sont rapidement éloignés.

« Ce dénouement [la victoire des libéraux sur les conservateurs lors de la mise en place des nouvelles républiques], qui en principe favorisait des institutions plus démocratiques, ne se concrétisa pourtant pas, puisque pendant longtemps les bénéfices d'une législation qui prétendait créer des droits égaux pour tous ne seraient à la portée que d'une minorité. » (Del Pozo : 2004 : 53)

Sur le plan des droits politiques, l'implantation du suffrage censitaire, fondé sur la richesse et la propriété, est l'exemple le plus concret de cette volonté d'exclure la majorité du peuple de la décision politique.

« Dans la pratique, les droits civiques s'exercent de façon restreinte, comme d'ailleurs dans le reste du monde, que ce soit l'Angleterre, la France ou les États-Unis. Même si au début de la période il y eut des expériences de suffrage universel masculin, comme au Mexique et en Colombie, bientôt on réserva ce droit à ceux qui possédaient quelque richesse ou touchaient un minimum de revenus, dont le montant augmentait pour ceux qui optaient pour une charge : c'était le système de suffrage censitaire. » (Del Pozo : 2004 : 57)

Cela reflétait bien, au-delà des grands principes énoncés par le mouvement républicain, comment les leaders voyaient la participation du peuple aux affaires politiques. Del Pozo appuie donc l'assertion de Rouquié qui estime que peu d'entre eux croyaient vraiment à l'inclusion des masses au sein du système politique. Le suffrage censitaire devenait donc, selon Del Pozo, une façon de protéger les droits d'une élite nouvellement consacrée par l'indépendance face aux empires européens.

« On considérait cela [le suffrage censitaire] comme une mesure de contrôle sur les masses menaçantes, qui, selon les membres de l'élite blanche et propriétaire, ne savaient que faire de leurs droits. » (Del Pozo : 2004 : 57)

Rouquié explique cette distance entre les principes et leur mise en application par le fait que les « constituants des Indépendances veulent bénéficier de la légitimité du vote populaire sans courir les risques de l'égalité politique. » (Rouquié : 2010 : 20) C'est pourquoi « [l]orsque le vote n'est pas ouvertement censitaire, il l'est implicitement. » (Rouquié : 2010 : 20)

Conséquemment, nous pouvons constater que, bien que le président Hugo Chávez dresse un rapprochement avec les idéaux véhiculés par le mouvement républicain à son origine, il existe, dans l'exercice de la démocratie, un éloignement assez évident.

En effet, comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent, la Constitution bolivarienne s'appuie sur des mécanismes importants de participation du peuple à l'exercice démocratique. Que ce soit les multiples façons possibles de renverser une décision des élus, de révoquer leur mandat ou encore de leur imposer un ordre du jour précis, nombreuses sont les possibilités prescrites par la Constitution pour permettre à la population de prendre part aux affaires politiques du pays. En analysant l'implantation des premières Républiques latino-américaines, nous venons de souligner que, selon plusieurs auteurs, les leaders du mouvement républicain étaient au contraire tout à fait opposés à l'attribution d'une aussi grande place du peuple au sein de l'État.

Or, cette différenciation dans l'application des droits politiques entre la première République et la République bolivarienne du Venezuela s'explique par la constance d'un débat sur le poids historique du peuple dans les décisions politiques des États. Pour analyser cette situation, nous nous appuyons sur le constat que dresse Blandine Kriegel à propos des droits politiques des citoyens dans les États démocratiques. Elle constate que dans ce débat sur la place du peuple dans la décision politique, le « droit d'accès à la décision politique » est au centre de l'évolution de l'État moderne et de la mise en place de Républiques dites démocratiques. Cela s'expliquerait par la distinction historique des droits politiques et des droits civils. En effet, Kriegel estime que les droits de citoyenneté ont toujours été conceptualisés en fonction de deux étages séparés : le premier étage de droits, les droits civils (droit à la sûreté, droit à la liberté et droit à la propriété), et d'autre part, le deuxième étage de droits, les droits politiques (droit d'accès à la décision politique). (Kriegel : 2002)

Selon Kriegel, cette conceptualisation proviendrait des débuts de la République française et renverrait à un problème lié à la construction de la nouvelle république. Ce problème concernait la question : « comment concilier l'exigence du contrôle et du pouvoir du peuple avec la délégation des magistratures ? » (Kriegel : 2002 : 151) Le débat fit rage entre différents penseurs de l'époque, notamment Montesquieu et Rousseau. Alors que tous deux s'entendaient pour affirmer que « le système de

l'élection, à l'opposé du tirage au sort, est nécessairement lié à une procédure d'inspiration aristocratique » (Kriegel : 2002 : 152), ils s'opposaient cependant quant au niveau de participation politique qu'on devait accorder au peuple.

Pour Montesquieu, avance Kriegel, un système d'élection, soit un système de représentation au sein d'un parlement, était une avenue tout à fait souhaitable pour assurer un gouvernement modéré. À cela s'ajoutait la division des pouvoirs qui devait être implantée pour permettre un gouvernement partagé entre le peuple, l'aristocratie et la bourgeoisie et, par conséquent, pour empêcher un contrôle absolu du peuple sur l'État. (Kriegel : 2002) En revanche, selon l'auteure, Rousseau défend l'idée que « la volonté générale du peuple ne se représente pas ». (Kriegel : 2002 : 152) En effet, Rousseau et d'autres penseurs auraient « déclaré le principe de la délégation impossible dans le cadre d'une exigence démocratique » (Kriegel : 2002 : 152)

Or, soutient Kriegel, ces critiques de la représentation et du parlementarisme, de même que cette idée de l'impossible représentation de la volonté générale, se sont transposées de façon évidente tout au long du XX^e siècle dans l'évolution de l'État moderne. Elles se fondaient, selon elle, « dans l'idée selon laquelle il appartient à la société civile ou à la démocratie associative d'exercer directement la décision politique. » (Kriegel : 2002 : 152-153) Kriegel constate que, tout au long de l'histoire de l'État moderne, cette critique « n'a jamais fini de réapparaître. » (Kriegel : 2002 : 153)

Dans le cas de la République française, comme dans plusieurs États modernes, Kriegel avance que ce débat, entre représentation et expression directe de la volonté générale, a toujours lieu. Elle soutient que la V^e république française a « construit un nouveau type d'État démocratique » (Kriegel : 2002 : 157) où, avec l'apparition d'un État interventionniste, l'Administration a pris une place prépondérante au détriment de la représentation et des Assemblées, coupant encore plus les citoyens de l'accès à la décision politique :

« La montée en puissance de l'administration dans le pouvoir de l'État est alors entrée en résonance avec le problème clanique de la légitimité de l'accès au pouvoir par la compétence dans un État démocratique. » (Kriegel : 2002 : 158)

Selon Kriegel, la Constitution française actuelle, sans définir de façon explicite la citoyenneté, la définit « par l'ensemble des droits civils et des droits politiques dévolus aux Français ayant atteint leur majorité légale. » (Kriegel : 2002 : 158) Toutefois, à l'opposé des droits civils qui seraient « maintenant (presque) également accessibles à tous les citoyens, restent les droits politiques qui, eux, comportent de manifestes inégalités dans leur condition d'exercice. » (Kriegel : 2002 : 158-159) L'auteure considère en effet qu'à l'image de la distinction romaine entre « les droits de cens (état civil et impôt), de suffrage (vote), de conscription (service militaire), de magistrature », ceux « qui permettent l'accès aux échelons les plus élevés de la décision politique, sont réservés à une minorité de citoyens. » (Kriegel : 2002 : 159)

Kriegel considère qu'à l'égard de la magistrature, et ce malgré l'implantation du suffrage universel, « la citoyenneté est demeurée très largement capacitaire, élitiste et corporative. » (Kriegel : 2002 : 159) Cela aurait donc eu pour effet de compliquer davantage la question de la représentation et d'établir que, « malgré le principe de la souveraineté du peuple, le pouvoir n'est pas seulement *délégué* aux élus, il est également exercé par les agents de l'État. » (Kriegel : 2002 : 159) En conséquence, cette situation permet que l'Administration prenne une grande place dans le pouvoir décisionnel et se traduit par le contrôle de la gestion de l'État administratif français par les « énarques », soit les administrateurs formés à l'École nationale d'administration (ENA). Résultat, soutient Kriegel, cela suscite la « morosité générale » et un « sentiment d'exclusion de la décision politique qu'éprouvent de nombreux citoyens. » (Kriegel : 2002 : 160)

À la lumière de cette conception, nous constatons que le même problème s'est posé au Venezuela. D'un côté, la première République s'est limitée à implanter le premier

étage de droits (droits civils) et elle a très peu favorisé l'implantation du deuxième étage (droits politiques). À l'opposé, la République bolivarienne a non seulement toujours reconnu le premier étage de droits dans la Constitution, mais, plus encore, elle a misé justement sur une extension des droits du deuxième étage, en lien avec l'accès à la décision politique. Nous avons de plus constaté que cette extension des droits politiques s'est opérée dans le cadre d'une critique à l'égard du système de représentation puntofijiste qui, lui, restreignait l'accès de la population vénézuélienne à la décision politique. Les exemples que nous avons recensés dans le chapitre précédent font état de cela.

Par ailleurs, un autre aspect de l'analyse de Kriegel semble également s'appliquer au cas vénézuélien. Il s'agit de la résurgence de l'Administration comme frein au droit d'accès à la décision politique. Dans le cas analysé par l'auteur, celui de la France monarchique, elle constate que la prédominance de l'Administration, des agents de l'État, imposait le droit de l'État et, par conséquent, subtilisait le pouvoir politique aux sujets français. (Kriegel : 2002)

Ce qui put mettre fin à cela c'est l'affirmation de la conception de la souveraineté comme étant « nationale » et qui, par conséquent, « abolit même le droit de l'État au profit du droit des peuples. » (Kriegel : 2002 : 168-169) Par exemple, dans les déclarations françaises de 1789 et 1793, on a reconnu une primauté au droit du peuple à l'exercice de la souveraineté. Cela renversait donc la tendance monarchique qui reconnaissait la souveraineté comme appartenant à l'État et au roi. Cependant, d'après Kriegel, bien que cette conception de la souveraineté comme appartenant au peuple à travers l'Assemblée fût affirmée, les États en faisant la promotion dérivèrent rapidement. Elle soutient qu'ils se détournèrent soit vers le nationalisme, soit vers une recrudescence de la présence de l'Administration au sein de la décision politique. La notion de souveraineté du peuple se détourna donc de son sens premier. (Kriegel : 2002)

Selon elle, malgré la construction d'un système démocratique au sein de l'État moderne, il s'est aussi parallèlement édifié une nouvelle Administration qui a pris de plus en plus de place. Celle-ci a graduellement monopolisé la décision politique jusqu'à lui enlever son sens premier. Elle constate que le droit de l'État s'est de nouveau substituer au droit des peuples. La question de réinvestir le droit des peuples afin d'améliorer le droit d'accès à la décision politique demeure donc un enjeu. (Kriegel : 2002)

Conséquemment, nous croyons que c'est ce phénomène d'amélioration du droit d'accès à la décision politique pour le peuple vénézuélien qui, comme nous l'avons abondamment argumenté dans le chapitre précédent, s'est produit lors de l'implantation de la nouvelle Constitution bolivarienne. À partir de cette analyse, nous pouvons donc conclure que la réforme constitutionnelle et l'implantation de la République bolivarienne ne sont pas un simple retour au passé puisqu'elles sont allées au-delà de la façon dont était exercée la démocratie aux débuts de la première République.

Or, ce processus de mobilisation de références au passé pour l'implantation du nouveau projet politique bolivarien se rapproche de l'idée de refondation. Voyons comment cela se conceptualise à la lumière des analyses de Trépanier et Arendt en lien avec le cas vénézuélien.

Au-delà d'un simple retour au passé fondateur : la refondation ?

Comme nous l'avons annoncé dans notre cadre conceptuel au chapitre 2, l'idée de refondation que nous retenons pour analyser la réforme constitutionnelle de 1999 est développée par Anne Trépanier. À cela nous ajoutons la contribution de Hannah Arendt qui élabore sur le concept de *re-commencement* et qui analyse la refondation des espaces politiques en fonction d'un attachement aux fragments du passé.

D'une part, Trépanier définit la refondation comme étant une idée qui « marque une volonté d'équilibre, le début d'une nouvelle mise en œuvre des aspirations du groupe, d'un remodelage qui n'efface pas toute légitimité antérieure à son expression comme le ferait l'idée de révolution. » (Trépanier : 2009 : 3) La refondation, selon Trépanier, « provient des velléités de recommencement. » (Trépanier : 2009 : 3)

Mais plus encore, Trépanier estime que la refondation est liée de façon très étroite à l'idée de *renovation de l'héritage* qui, selon nous, prend tout son sens dans le contexte vénézuélien. Trépanier soutient effectivement que « [l]'entreprise mentale ou effective de la rénovation de l'héritage se distingue de la fondation par l'idée de recommencement et son corollaire, la réparation, ou si l'on préfère, de rénovation, qui la sous-tend. » (Trépanier : 2009 : 4) S'ajoutant à cela, l'auteure avance que cela se matérialise par la jonction du passé avec le renouveau. « On a, d'une part, les idées de nouveauté et de recommencement entrelacées et d'autre part, celles de réparation, d'aménagement et de conservation de l'héritage. » (Trépanier : 2009 : 4)

Hannah Arendt, selon Simon Perreault, soutient pour sa part que cette idée de *re-commencement* s'opère dans le contexte de la fondation d'un nouvel espace politique, mais en continuité avec la fondation initiale. C'est-à-dire qu'Arendt avance que le droit à un espace politique, « plus qu'un simple droit d'accès, implique le droit d'être responsable de l'institution de cet espace et, d'autre part, que la fondation de l'espace politique désigne non pas un fait accompli, mais une institution continue » (Perreault : 2002 : 65) Conséquemment, Perreault définit le droit à l'espace politique comme étant quelque chose qui ne finit pas d'évoluer.

« [Qui] comprend à la fois le droit de fonder un espace politique et le droit de *re-commencer* la fondation de cet espace. En effet, selon Arendt, entre l'acte à l'origine de la fondation de l'espace politique et l'activité politique qui s'y déroule par la suite, il y a continuité plutôt que rupture, la fondation n'étant jamais accomplie une fois pour toutes mais constamment à re-commencer, à augmenter par l'action. » (Perreault : 2002 : 65)

Arendt reconnaît donc, tout comme Trépanier, cette « conservation de l'héritage » dans le processus de recommencement de l'espace politique, cette continuité avec la fondation, mais qui prend un visage nouveau. Qui plus est, en plus de reconnaître l'importance de l'héritage, Perreault soutient qu'Arendt le voit également comme un argument permettant de donner l'autorité nécessaire à la reconnaissance d'un nouvel espace politique. Puisqu'elle affirme, selon Perreault, que « la fondation d'un espace politique s'avère fortement problématique, particulièrement, selon Arendt, à la lumière de la "crise d'autorité" de la modernité, l'époque du "doute général" » (Perreault : 2002 : 66)

Dans le contexte, et « en raison de la délégitimation des formes traditionnelles d'autorité » (Perreault : 2002 : 66), Perreault soutient qu'Arendt voit que « tout entreprise moderne de fondation d'un espace politique se heurte au problème d'établir son autorité. » (Perreault : 2002 : 66) Il soulève que l'auteure se pose donc la question : « en l'absence d'une autorité absolue, ceux et celles qui établissent la loi fondamentale peuvent-ils faire autrement que d'être eux-mêmes hors-la-loi ? » (Perreault : 2002 : 66)

À cette question, souligne Perreault, Arendt affirme que l'absence d'autorité sans lien avec le passé ne veut pas dire qu'il faille ramener tout au passé pour que le projet puisse acquérir l'autorité nécessaire à son implantation. Ainsi, bien qu'Arendt soit « certes d'accord avec les Romains pour dire que l'autorité est liée au passé » (Perreault : 2002 : 67), « elle s'oppose à l'idée selon laquelle ce lien est « "obligatoirement" [...] celui du fil de la tradition. » (Perreault : 2002 : 67). L'idée n'est donc pas de se fondre dans le passé et la tradition, mais plutôt de « s'inspirer d'un fragment du passé pour faire comme lui en commençant quelque chose de nouveau. » (Perreault : 2002 : 67) Conséquemment, non seulement Arendt croit, à l'instar de Trépanier, que les liens avec le passé sont prégnants dans l'idée de recommencement, mais elle soutient également que ces liens sont essentiels pour établir l'autorité d'un nouvel espace politique et lui donner les assises pour assurer sa légitimité.

Perreault soutient l'exemple donné par Arendt qui se fonde sur celui des révolutionnaires américains ayant pris comme « fragment du passé » celui des Romains, « non pour répéter leurs exploits et fonder Rome à nouveau, mais pour s'inspirer de leur exemple et fonder "une nouvelle Rome". [...] L'exemple romain était une source d'inspiration, non une norme. » (Perreault : 2002 : 67)

Dans le cas du Venezuela, Chávez et le *Movimiento Quinta Republica* (MVR) ont bel et bien mobilisé des fragments de la période ayant mené à la fondation de la première République pour justifier leur projet politique de réforme constitutionnelle, notamment, et comme nous l'avons souligné précédemment, en faisant appel aux principes et à l'exemple des luttes de l'époque. Cependant, le projet de réforme constitutionnelle étant allé plus loin, il entre sans contredit dans les conditions décrites par Trépanier pour définir un processus de refondation ou ce qu'Arendt analyse comme étant un *re-commencement*.

C'est-à-dire que la refonte constitutionnelle s'est inscrite dans cette « conservation de l'héritage », comme nous le dit Trépanier, tout en mettant en application un projet politique se drapant dans la nouveauté et dans l'idée de recommencement. Plus encore, l'appel au passé est effectivement devenu, comme l'analyse Arendt, un puissant vecteur d'autorité et de légitimité. Cela est conforme aux exemples donnés qui font état de dirigeants antérieurs ayant fait appel aux idéaux de la première république pour appuyer leur propre projet politique.

C'était également le cas pour le projet national-populaire qui, comme nous l'avons vu au chapitre 2, a grandement mobilisé l'histoire et les héros du passé pour donner des assises historiques aux transformations proposées. Mobilisant des fragments du passé et l'associant à l'idée de recommencement, nous avons vu que le national-populisme a en effet agi, nous dit Le Bot, comme un projet visant à « parachever la modernité ». On retrouve donc dans le projet national-populaire, tout comme dans le projet bolivarien, cet aspect de conservation de l'héritage tel que décrit par

Trépanier, de même que cette idée de s'inspirer de fragments du passé pour assurer son autorité et sa légitimité.

Cependant, dans le prochain chapitre, nous évaluerons que bien qu'ils partagent une nature semblable par cet écho à l'idéal et aux luttes ayant mené à l'implantation de la première République, le projet national-populaire et le projet bolivarien ont impliqué une mise en application tout à fait différente l'une de l'autre, voire contradictoire sur certains aspects. À cet effet, cet ultime et dernier pan de notre analyse nous permettra de conclure sur la nature des changements apportés par la réforme constitutionnelle de 1999 et, en plus de cela, de démontrer le caractère unique de la démarche bolivarienne comme processus de modernisation au Venezuela.

Chapitre 5

Retour du populisme ou refondation du politique ?

Bien que notre analyse nous ait permis de déterminer que l'émergence de la République bolivarienne s'apparentait à bien des égards à la construction de l'État national-populaire, notamment par leur caractéristique commune d'être une étape visant à parachever la modernité, il n'en reste pas moins que ces deux ères ont amené des transformations qui se sont effectuées sur un fond fort différent.

Alors que certaines caractéristiques des changements politiques au Venezuela donnent l'impression, selon l'analyse de certains chercheurs (Dabène : 1999, Langue : 2006, Roberts : 2007), d'un retour du populisme, voire de l'apparition d'un néo-populisme, nous verrons qu'il s'agit plutôt de l'opposé. À la lumière de plusieurs des caractéristiques de l'implantation de la République bolivarienne, nous démontrerons qu'il existe des contradictions importantes entre les deux périodes.

En reprenant les différentes caractéristiques de l'État national-populaire avancées par Yvon Le Bot, nous les mettrons en perspective avec celles de la République

bolivarienne. Nous démontrerons ainsi que l'étiquette accolée à la réforme constitutionnelle de 1999 ne cadre pas avec plusieurs de ses caractéristiques.

Entre assise économique et assise politique

Dans son analyse de la construction de l'État national-populaire, Yvon Le Bot fait remarquer comment ce projet naît dans un contexte économique qui, bien que difficile au début, profite de l'économie d'après-guerre pour fleurir. De plus, on dénote un contexte social où les inégalités et la concentration de la richesse sont fortement ancrées dans le vécu quotidien. (Le Bot : 1994 : 16)

Le Bot ajoute que le national-populisme va largement s'inspirer des politiques économiques mises de l'avant par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPAL), notamment en ce qui a trait à la volonté de réduire les inégalités et la concentration de la richesse, mais aussi d'assurer un développement endogène de l'économie. Ces politiques prévoient, notamment, une planification et une direction étatique d'une économie mixte où les mesures protectionnistes, les politiques de redistribution, la réforme agraire et la réforme éducative sont vues comme des solutions à la situation qui afflige le continent. (Le Bot : 1994 : 16-17)

Or, selon Le Bot, ces mesures visent, avant toute chose à fournir l'assise économique et sociale qui faisait défaut aux Républiques latino-américaines afin de parachever l'indépendance acquise un siècle plus tôt. Cela se traduit par une transformation du rôle de l'État, où il émerge comme un acteur incontournable qui, en plus de structurer l'économie, structure désormais la société civile et le système politique qui « n'existe pas séparé de lui. » L'objectif du populisme, nous dit Le Bot, est justement de faire de l'État « la colonne vertébrale de la société. » (Le Bot : 1994 : 17-18)

L'objectif premier du projet national-populaire est donc de réformer les paramètres économiques et sociaux qui font défaut au sein des Républiques latino-américaines.

L'étape de parachèvement de la modernité que constitue le national-populisme repose avant tout sur des assises économiques et, parallèlement, sociales via un contrôle et un encadrement de la mobilisation populaire sur ces enjeux par l'État.

Sur cet aspect, l'ère bolivarienne ouverte par l'adoption de la Constitution de 1999 diffère substantiellement. Si nous revenons sur les contextes politique et économique précédant la prise du pouvoir par Hugo Chavez, analysés au chapitre 2, nous observons d'une part que la situation économique était en déclin. D'autre part, la situation politique suggérait une perte de confiance grandissante envers les institutions politiques et leurs représentants. Conséquemment, cette perte massive de crédibilité des organisations politiques a grandement affecté la relation du peuple vénézuélien avec le politique, et plus particulièrement les secteurs exclus du processus décisionnel. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : xiv)

Dans un contexte de situation économique défavorable, c'est précisément un refus du politique de respecter ses engagements envers le peuple vénézuélien pour corriger les problèmes qui a porté le coup fatal au système politique issu du pacte du Punto Fijo. Cet aspect fondamental a aussi contribué à la création d'un mouvement faisant la promotion d'une réforme profonde de la constitution vénézuélienne afin d'y inclure des outils démocratiques qui empêcheraient le politique d'agir sans mandat populaire. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : xv)

Ainsi, sans négliger l'aspect économique, l'aspect politique est central dans ce qui caractérise la nature de la réforme constitutionnelle bolivarienne. Comme nous l'avons mentionné précédemment, Edgardo Lander avance que :

« The extensive mobilizing and organizing experiences, as well as the significant cultural and political transformations involving the excluded

majority of the population, are by far the most significant changes in Venezuelan society. » (Lander : 2007 : 28)

Effectivement, nous avons pu observer au chapitre précédent dans notre analyse des événements politiques importants de l'ère bolivarienne que de nouveaux paramètres politiques ont pris une place prépondérante dans la société vénézuélienne. En convoquant le peuple à plusieurs reprises afin qu'il prenne part aux décisions du pays et en lui permettant d'exercer sa souveraineté à travers différents outils démocratiques, le politique est devenu un élément crucial des transformations sociales. En conséquence, et plus particulièrement sur la question de l'extension des droits politiques, l'ère nationale-populiste diffère grandement de l'ère bolivarienne dans son contexte et dans son caractère.

État, démocratie, mobilisation, mouvements sociaux et citoyenneté

Un autre aspect qui différencie le national-populisme du projet bolivarien est celui de l'objectif et des conditions d'implantation de chacun. Pour ce qui est du premier, Le Bot soutient que l'objectif constitue avant tout la prise du pouvoir pour obliger l'oligarchie à partager les fruits de la richesse du pays.

« L'objectif des mouvements populistes est de s'emparer du pouvoir politique et de s'en servir afin d'évincer ou déplacer les anciennes oligarchies. Il s'agit moins de les éliminer que de les mettre sous contrôle, de les amener à se moderniser et à accepter un certain degré de redistribution, de les intégrer dans un pacte social de type corporatiste, jusque-là inexistant. » (Le Bot : 1994 : 17-18)

L'auteur croit donc par le fait même que le national-populisme « n'est pas rupture ou n'est que rupture modérée, négociée, du système. » (Le Bot : 1994 : 18) Alors que, de leur côté, les partisans des changements politiques et de la réforme constitutionnelle

de 1999 n'avaient pas comme objectif suprême, en soi, la prise du pouvoir. C'est plutôt la transformation du pouvoir politique par la convocation d'une Assemblée nationale constituante et l'implantation d'une nouvelle Constitution qui définissent le plus clairement l'objet de leur démarche. L'idée étant que la victoire aux élections de 1998 par le *Movimiento Quinta Republica* (MVR) n'était pas vue comme un simple mandat d'implanter des réformes, mais comme un moyen de permettre au peuple d'implanter lui-même ses propres réformes par la convocation d'une Assemblée nationale constituante. (Ville : 2007 : 75) Il s'agit là d'une nuance fondamentale dans la conception du pouvoir politique.

Qui plus est, la République bolivarienne n'est pas une « rupture modérée, négociée, du système » comme l'a été l'État national-populaire. Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 3, elle constitue plutôt une rupture politique totale face à l'ordre puntofijiste. D'une part, la forte réaction des secteurs conservateurs et privilégiés confirme que cette rupture ne fut pas modérée, et encore moins négociée avec eux. À titre d'exemple, nous pouvons rappeler la tentative de coup d'État de 2002 et la volonté de renverser l'ordre constitutionnel bolivarien de la part de « l'oligarchie moderne » du Venezuela. (Ville : 2007 : 77)

D'autre part, le discours et les principes avancés par les partisans boliviariens et qui remettent en cause le présumé « consensus social » créé par le pacte du Punto Fijo crée en soi une rupture. Ricardo Peñafiel soutient en effet que la narration du conflit par l'identification de la division sociale entre une majorité exclue et une minorité exclusive, notamment par le *Movimiento Quinta Republica* (MVR), est source d'une rupture réelle.

« Chavez rend possible le dépassement de ce qui apparaissait indépassable, la remise en question d'un pacte qui s'imposait comme l'objectivité même du social. Si Chavez a été perçu comme une sortie viable et souhaitable à la crise

du *puntofijismo*, c'est qu'il a été en mesure de se présenter comme une rupture radicale et authentique. » (Peñafiel : 2008 : 296)

Martinat soutient pour sa part que le processus même de la mise en place d'une nouvelle constitution va bien au-delà d'un simple changement de gouvernement, mais qu'elle constitue aussi en soi une rupture. Elle affirme que « plus qu'un instrument de changement, la Constitution se veut un mécanisme de rupture qui, pour la première fois, repose sur la société civile. » (Martinat : 2005 : 381)

Par ailleurs, cette différence dans les objectifs, ainsi que la mise sur pied de nouveaux fondements pour l'État et la société, se répercutent dans les liens entretenus entre gouvernants et mouvements sociaux. Yvon Le Bot estime que, au sein du projet national-populaire, l'État est l'agent de mobilisation et d'encadrement principal. Il avance que, par le fait même, il y a instauration de mécanismes clientélistes (Le Bot : 1994 : 18) en lien avec des acteurs sociaux (syndicats, secteurs des classes moyennes, classe ouvrière, paysans). Il ajoute que sans l'État, « les luttes sociales se dispersent, s'étiolent. » (Le Bot : 1994 : 18) Il poursuit en affirmant que c'est l'État qui est « la colonne vertébrale de la société » (Le Bot : 1994 : 18) et qu'il donne forme à la nation en plus de constituer « le pivot des mouvements, des conflits, et [que] le système politique n'existe pas séparé de lui. » (Le Bot : 1994 : 17).

Plus loin dans son analyse, Le Bot ajoute que, dans le populisme, cet encadrement de la mobilisation se fait souvent de façon institutionnelle, c'est-à-dire par l'instauration d'un ministère « de la mobilisation nationale » (Le Bot : 1994 : 21) ou de mécanismes similaires. Cette institutionnalisation du contrôle de la mobilisation « prétendait mettre les secteurs populaires sous la tutelle de l'État...» (Le Bot : 1994 : 21) Le Bot croit que par ce processus « [l]a participation se confond alors avec l'incorporation, l'enrôlement et la corruption ; la "démocratie participative" devient un frein à la démocratisation. »

Steve Ellner et Miguel Tinker Salas rapportent effectivement que plusieurs attaques à l'égard de la construction de la République bolivarienne décrivent la mobilisation suscitée comme un frein à la démocratisation et à la participation. En mettant en perspective le discours de certains chercheurs sur les partisans de la République bolivarienne, Ellner et Tinker Salas analysent comment l'on prête aux événements politiques récents un caractère anti-démocratique galvanisant les tensions sociales. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : xv) Les auteurs ajoutent à quel point on y caractérise les partisans de Chavez comme étant « pauvres, ignorants, tombés dans le panneau d'un personnage charismatique », faisant partie d'une masse incontrôlable sensible aux appels démagogiques à l'image des paysans enrôlés dans des armées de *caudillos* dans les guerres civiles du 19^e siècle. (Ellner et Tinker Salas : 2007 : xv)

Pourtant, les nombreuses convocations par référendum, élections et possibilités démocratiques contredisent cet imaginaire d'un Venezuela en proie à un régime populiste et prêt aux débordements. Comme l'expliquent Ellner et Tinker Salas :

« Such a view passes over the democratic features of the Chavista experience, namely the high degree of popular mobilization, the frequency of elections that have been held, and the system of recall elections and other aspects of "participatory democracy" incorporated in the Constitution of 1999. »
(Ellner et Tinker Salas : 2007 : xv)

Ricardo Peñafiel explique d'ailleurs que les critiques proférées à l'égard de la mobilisation populaire sont aussi très prégnantes dans le discours des partisans du pacte du Punto Fijo. On attribue le blâme aux masses pour le déclin de la démocratie vénézuélienne, plutôt que de condamner la répression qu'elles subiront, notamment lors du *Caracazo* en 1989. (Peñafiel : 2008 : 295)

Attribuant ainsi la mobilisation populaire, et la prise du pouvoir par le MVR qui la suit, à une montée du populisme, certains auteurs reprennent ces critiques à leur compte. De fait, ils n'hésitent pas à dépeindre les partisans de la Constitution bolivarienne comme étant une masse incontrôlable encadrée par l'État et son dirigeant charismatique.

Kenneth Roberts avance ainsi que les changements politiques au Venezuela entrent dans cette matrice du populisme, défini par le cadre de la mobilisation autour d'un leader charismatique qui défie les élites traditionnelles. « Leaders like Argentina's Juan Perón and Venezuela's Hugo Chávez are virtually synonymous with populism, endowing the concept with vivid images of charismatic rulers who energize the masses, challenge traditional elites, and assert national autonomy in the international arena. » (Roberts : 2007 : 3)

Pourtant, ces analyses omettent des caractéristiques importantes des changements politiques opérés au Venezuela. D'une part, elles mettent de côté l'importance des acteurs politiques, notamment les différents partis politiques de la gauche vénézuélienne qui se sont fédérés derrière Hugo Chávez et qui, sans négliger ses qualités de porte-parole, voyaient surtout une opportunité de mettre en œuvre le projet politique de réforme constitutionnelle qu'ils défendaient. Loin d'appuyer sans réserve le leader du MVR, les partis politiques adhérant au Pôle patriotique voyaient plutôt une occasion de transformer l'État et d'en influencer le processus.

En effet, la plupart des auteurs assimilant la prise du pouvoir par Chávez au populisme semblent minimiser l'importance du projet de réforme constitutionnelle lui-même, pourtant au cœur de la mobilisation et du programme électoral du président élu en 1998. Tant Dabène, que Langue et Robert s'appuient davantage sur le style de leadership du président Chávez, de même que sur le type de mobilisation, pour soutenir leur analyse. Ils éclipsent presque complètement les conditions et le

processus politiques qui, comme nous l'avons analysé au chapitre 3, ont mené à la proposition d'une refonte de la Constitution puntofijiste.

En effet, nous avons constaté que les propositions de réformes partielles de la Constitution puntofijiste, face au déclin de ses institutions, ont plutôt ouvert une brèche permettant à de nouveaux acteurs politiques de défendre l'idée d'une réforme complète de l'État. Or, c'est précisément cet aspect qui, combiné à sa notoriété et ses qualités de porte-parole, a permis à Chávez d'être porté à la présidence.

Ainsi, le projet politique de réforme constitutionnelle, et son appui par un groupe important de partis politiques de la gauche vénézuélienne, est central et non secondaire à la prise du pouvoir par le *Movimiento Quinta Republica* (MVR) et son leader Hugo Chávez. Françoise Martinat confirme d'ailleurs l'importance de la refonte qui, selon elle, a été un processus essentiel à la consolidation démocratique du Venezuela. (Martinat : 2005) Elle constate même que, loin d'être lié à un processus populiste, la réforme de la Constitution a plutôt été une occasion saisie pour les groupes organisés de la société pour faire inscrire leurs revendications. Elle estime que « l'image d'un nouveau pacte social pour réformer la constitution, construite à l'aide d'une rhétorique sur la participation des "majorités sociales", fut agitée par de nombreux secteurs : organisations sociales ou populaires, étudiants et minorités indigènes... » (Martinat : 2005 : 381)

Martinat soutient aussi que, bien consciente de cette opportunité qui s'offrait à elle, la société civile se serait massée pour occuper le terrain constitutionnel de sa vision sur ce que devait être le Venezuela. Elle analyse que le peuple aurait profité d'une occasion qui, bien qu'initié d'en haut, lui permettait tout de même d'investir de façon directe dans la rédaction de la nouvelle loi fondamentale. Ce processus, selon elle, n'a

pas d'égal dans toute l'histoire du pays et a eu pour résultat une Constitution fort détaillée.

« Légitimé pour la première fois par l'État pour dessiner le visage de la nation, le peuple cherche alors à ce que la Constitution soit, sinon parfaite, du moins exhaustive. Consciente du fait que l'espace constituant qui s'offre à elle est un espace exceptionnel – les réformes constitutionnelles ou l'élaboration de la Constitution dans son ensemble sont des temps politico-juridiques rares dont il faut savoir profiter ! –, la société a inondé ce lieu juridique de ses revendications. » (Martinat : 2005 : 385)

En ce sens, constatant l'importance de la refonte constitutionnelle comme projet politique ayant mené Chávez au pouvoir, on peut difficilement l'omettre dans l'analyse du processus politique qui s'est déroulé depuis 1998-1999 au Venezuela. Puisque bien qu'il soit vrai qu'il y ait eu un processus de mobilisation provenant « d'en haut » en faveur de la réforme constitutionnelle de 1999, on ne peut omettre que celle-ci a eu pour effet une participation de la société civile, notamment les mouvements sociaux, en tant qu'acteurs politiques possédant leur propre voix.

Des analyses comme celle de Cristóbal Valencia Ramírez réfutent cette idée assimilant la prise du pouvoir par Chávez à une mobilisation populiste d'une masse incontrôlable. Dans une analyse des partisans bolivariens, Ramírez déconstruit cette conceptualisation et soutient en effet que cette image est alimentée par les médias et les chercheurs qui contribuent à la renforcer. Cela se produit puisqu'on représente toutes les organisations ayant participé à la coalition électorale du Pôle patriotique pour appuyer l'élection de Chávez comme étant « Chavistas » et que leurs projets sont du « Chavismo », c'est-à-dire qu'ils n'ont d'autre but que d'appuyer Chávez. (Ramírez : 2007 : 121)

De plus, dans le cadre de la mobilisation visant à restaurer l'ordre constitutionnel bolivarien après le coup d'État d'avril 2002, l'auteur estime qu'on a caricaturé les personnes mobilisées comme étant des membres des masses populaires « organized solely around Chávez himself ». (Ramírez : 2007 : 121) Or, nous dit-il, cette opération a eu pour effet d'homogénéiser les supporters de la République bolivarienne et d'en caricaturer le caractère. (Ramírez : 2007 : 121)

Toutefois, contrairement à la façon dont on les dépeint, Ramírez explique que les supporters de la nouvelle Constitution sont plutôt des militants mobilisés à travers différentes organisations de la société civile et que ses membres augmentent en nombre. « Support for Chávez has come through the activism and mobilization of members of civil society who continue to turn out in increasing numbers to support the Bolivarian Revolution. » (Ramírez : 2007 : 121)

En effet, poussée par un nouveau souffle, une grande partie de la société civile en faveur de la réforme constitutionnelle s'attarde maintenant à défendre la Constitution bolivarienne sans pour autant que celle-ci ne soit dépendante de liens politiques avec les dirigeants de l'État pour assurer leur coordination. La mobilisation, suscitée par le processus de réforme constitutionnelle, confirme donc l'attachement de partisans boliviens envers la nouvelle loi fondamentale, plutôt qu'un attachement envers la figure du président comme tel.

Ramírez soutient aussi que contrairement à cette personnification négative que l'on tente d'imposer, les groupes et les actions ayant demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel bolivarien après le coup d'État de 2002 « were not directly organized by the Venezuelan state or Hugo Chávez. Instead, many are to varying degrees autonomous from each other and the state, and some of them predate Chávez's appearance on the political scene. » (Ramírez : 2007 : 122)

En ce sens, contrairement au caractère de l'État national-populaire, qui devient un agent d'encadrement de la mobilisation et de la participation, la République bolivarienne et sa pérennité reposeraient plutôt sur une mobilisation relativement autonome de la société civile et des mouvements sociaux, en plus d'une participation active du peuple vénézuélien au processus politique. Les « Chavistas » ne seraient donc pas seulement des pauvres ou des masses populaires « manipulées » par un leader charismatique. « Rather, they are a mostly peaceful and autonomous counterhegemonic social movement that is allied with the state. » (Ramírez : 2007 : 122)

Pour toutes ces raisons, mais aussi parce qu'elles omettent une analyse en profondeur de la composition socio-politique des supporters de la République bolivarienne, Ramirez croit que les analyses des chercheurs assimilant l'implantation de la nouvelle Constitution à du populisme sont inadéquates.

« In the case of the Venezuela, however, populist analyses often represent the Chavistas as informal or community-based and therefore difficult to organize. (e.g., Roberts, 2003 ; and Weyland, 2003). The poorest of them have been described as vengeful, volatile, and attracted to Chávez for reasons ranging from his prioritization of easing social inequalities to his penchant for playing baseball. » (Ramírez : 2007 : 124)

S'ajoutant à cela, l'auteur estime que les analyses populistes refusent de reconnaître l'expertise et l'expérience politique des supporters de la République bolivarienne, leur structure organisationnelle, l'utilisation stratégique de l'État comme un allié pour atteindre leurs objectifs, leur influence sur l'ordre du jour social et politique de l'État et les processus de négociation de pouvoir au sein des organisations « Chavistas ». (Ramírez : 2007 : 125)

D'un autre côté, sur le plan de la participation politique et de la démocratisation, Ramírez souligne, en s'appuyant sur une analyse de Margarita López Maya, que la République bolivarienne contient plus de balises et d'obligations à rendre des comptes et à être redevables («checks and balances») que le système politique issu du pacte du Punto Fijo.

« Margarita López Maya (2003) points out that the new constitution contains more checks and balances than the pre-Chávez constitution. These two viewpoints suggest that the Chávez government is in fact more democratic than previous ones. » (Ramírez : 2007 : 126)

Par ailleurs, sur le plan des relations entre l'État et les acteurs sociaux, la mise en place de la Constitution de 1999 a plutôt eu pour effet de permettre aux mouvements sociaux et organisés de prendre une plus grande place au sein du processus décisionnel. Comme nous l'avons signifié plus haut, ceux-ci auraient davantage une influence sur l'État plutôt que de lui être subordonnés.

Jerry Harris explique à ce sujet que « [t]he thrust of the revolutionary [Bolivarian] project so far, however, has been to decentralise state power into the hands of civil society, using the state to guard and guide the process. » (Harris : 2007 : 19-20) L'État ne serait donc plus le « pivot » ou l'élément central, comme dans le cas du national-populisme, mais il serait plutôt devenu un allié dans le cadre du nouvel ordre politique instauré.

Qui plus est, Cristóbal Valencia Ramírez ajoute que la mise sur pied des cercles boliviens confirme cette tendance à l'organisation du peuple vénézuélien et de la société civile. Cela aurait donc pour conséquence l'affirmation d'une autonomie vis-à-vis de l'État. (Ramírez : 2007 : 124-125) Il affirme en effet que les organisations pro-boliviennes et les cercles boliviens ne reçoivent pas de financement de l'État et ne

participent pas à des actions violentes visant à intimider les représentants de l'opposition. Il ajoute que les cercles bolivariens eux-mêmes constituent de nouveaux acteurs pour construire une organisation politique nationale séparée des partis politiques traditionnels. (Ramírez : 2007 : 126)

Ramírez poursuit en affirmant que, poussée par cette volonté à s'affirmer, la société civile aurait vu l'apparition de nouvelles organisations déterminées à se faire les défenseurs de la nouvelle Constitution sans être inféodées à un parti ou au gouvernement. Il cite plusieurs organisations dont *Trabajo y Tierra* (organisme de promotion de l'autosuffisance alimentaire), *Fuerza Bolivariana de Trabajadores* (regroupant 455 syndicats affiliés à l'*Unión Nacional de Trabajadores*), l'assemblée des employés de l'Institut vénézuélien des investigations scientifiques ou la *Banco de Desarrollo de la Mujer* (seule organisation en partie financée par l'État), et dont aucune n'est soumise d'une quelconque façon au gouvernement en place. Ramírez conclut que tous les membres de ces organisations se décrivent avant tout comme des supporters de la Révolution bolivarienne. En ce sens, ces militants considèrent le processus révolutionnaire beaucoup plus important que la présence de Chávez comme président. (Ramírez : 2007 : 129-135)

Selon lui, ces faits contredisent l'assertion de certains chercheurs comme David Hansen et Kirk Hawkins qui assimilent le gouvernement Chavez à un régime populiste et qui dépeignent les Chavistes comme violents et les cercles bolivariens comme des instruments du clientélisme. (Ramírez : 2007 : 124-125) Ramírez estime aussi réfuter les analyses d'autres chercheurs qui qualifient la mobilisation contre le coup d'État de 2002 comme étant relative au lien d'une masse ignorante à un leader populiste. Il soutient que malgré la façon dont on les dépeint, toutes les organisations favorables à l'ordre constitutionnel bolivarien se sont mobilisées pour le retour de Chávez dans l'objectif de se servir de cette victoire pour protéger la Révolution bolivarienne et le processus qui en découle. (Ramírez : 2007 : 135-136)

En résumé, tant sur le plan des objectifs, de l'opérationnalisation et de la relation État – société civile, le processus de réforme constitutionnelle de 1999 mené suite à la prise du pouvoir par Hugo Chávez se démarque de plusieurs façons de la mise en place de l'État national-populaire. Malgré une apparence de similarité quant à certains aspects de la mobilisation et de la prise du pouvoir, il reste que les deux projets diffèrent grandement dans leur application et s'opposent parfois même sur certains aspects.

Dans la conceptualisation même de la façon d'exercer la démocratie, nous verrons que cela se répercute de manière tout aussi apparente en ce qui a trait au traitement réservé aux populations autochtones. En effet, nous constatons que cet élément de reconnaissance des peuples amérindiens est tout aussi important dans ce qui différencie l'approche de l'État national-populaire et celle de la République bolivarienne.

Identité nationale et peuples autochtones

La question des peuples autochtones, et de leur intégration dans l'État national-populaire, fait aussi partie prenante des caractéristiques analysées par Yvon Le Bot. Bien que le national-populisme glorifiait les civilisations précolombiennes et les héros indiens du passé, l'auteur nous dit que « les régimes nationaux-populaires entreprennent de transformer l'Indien en simple paysan, d'effacer son identité ethnique au profit de son identité sociale, de fondre les communautés indigènes "captives" dans la communauté nationale. » (Le Bot : 1994 : 21) Il ajoute que « cette "émancipation" débouche sur un nouvel enfermement dans un système corporatif et pyramidal, sur la constitution de nouveaux sous-systèmes (*ejidos*, communautés agraires, syndicats, etc.), pièces emboîtées les unes dans les autres et dans le système national. » (Le Bot : 1994 : 21)

Or, la question autochtone dans la construction de la République bolivarienne est traitée d'une manière bien différente, voire contraire aux principes qui étaient énoncés par l'édification de l'État national-populaire. Il s'agit d'ailleurs d'une reconnaissance qui s'est étendue malgré le poids démographique relativement faible que ces communautés représentent par rapport à la population totale du pays. Un poids relatif dont le nombre absolu a tout de même augmenté de façon considérable entre 1992 à 2001. Cela pourrait s'expliquer, selon Le Bot, par l'organisation et la mobilisation de plus en plus importante des organisations indigènes sur le continent. Les mobilisations orchestrées par les organisations autochtones nationales et internationales pour contester les 500 ans de la « Découverte » du continent américain, auraient suscité une résurgence de l'appartenance et de la fierté autochtone. (Le Bot : 2009)

En regardant les chiffres absolus de la population, on peut constater que le nombre de personnes se reconnaissant comme indigènes a augmenté de plus de 250 % au Venezuela en moins de 10 ans. Alors qu'au recensement de 1992 on comptait à peine 152 000 personnes reconnaissant faire partie d'une communauté indigène au Venezuela, on en dénombrait environ 534 000 en 2001²⁷, soit 2,3 % de la population totale. Cette proportion, si on la compare à d'autres pays du cône sud, peut paraître beaucoup plus faible - Bolivie (62 %) (Langlois, 2008 : 21), Guatemala (41 %) Pérou (25%) (Ribotta : 2010 : 15). Néanmoins, il reste que l'on a quand même tenu à accorder aux peuples amérindiens une place privilégiée à l'intérieur du corps politique vénézuélien.

Pour ce faire, la Constitution bolivarienne et le processus menant à son adoption ont accordé beaucoup d'espace aux autochtones dans les délibérations et la décision politique. On constate d'ailleurs que cet espace accordé au sein de l'Assemblée

²⁷Instituto Nacional de Estadística, *Primeros Resultados Censo 2011*, http://www.ine.gov.ve/documentos/Demografia/CensodePoblacionyVivienda/ppt/Resultados_Censo2011.pdf, consulté le 17 avril 2012.

nationale constituante a porté ses fruits, puisque que cette dernière a adhéré à une reconnaissance explicite des communautés indigènes et de leurs droits.

D'abord, comme nous l'avons noté dans le troisième chapitre, 3 sièges sur les 131 que comptait l'Assemblée nationale constituante ont été réservés spécifiquement pour les peuples autochtones du Venezuela. Ces derniers avaient l'opportunité de choisir leurs représentants selon leurs us et coutumes. Jamais auparavant dans l'histoire politique récente du pays y a-t-il eu une place aussi importante accordée aux peuples autochtones au sein du processus politique et décisionnel. (Flores : 2010 : 238-242)

Non seulement les autochtones ont-ils eu droit à la pleine participation à l'intérieur même de l'ANC, mais les membres de la même assemblée ont appuyé l'inclusion d'un chapitre entier consacré à définir les droits des peuples autochtones au sein de la République bolivarienne. Huit articles composent ce chapitre de la Constitution et définissent les droits des indigènes.

Le premier article du chapitre (article 119), et probablement un des plus importants, instaure une reconnaissance officielle de l'existence des peuples et communautés autochtones par l'État vénézuélien. Cette reconnaissance concerne tous les aspects de ces peuples et communautés. Que ce soit sur le plan de l'organisation sociale, politique, économique et culturelle ou encore les us et coutumes, les langues ou les religions, la pleine autodétermination leur est reconnue. La reconnaissance des terres ancestrales pour garantir et développer leur mode de vie, ainsi que leur droit à la propriété collective font également partie de cet article. (RBV : 1999 : art. 119)

La reconnaissance des peuples autochtones ne se limite pas à ces aspects. L'article 121 prescrit explicitement le devoir de l'État de valoriser et diffuser les manifestations culturelles des peuples autochtones, de leur donner le droit à une éducation propre et d'implanter un régime éducatif de caractère interculturel, bilingue et en conformité

avec leurs particularités socioculturelles, leurs valeurs et leurs traditions. (RBV : 1999 : art. 121)

Enfin, leur inclusion dans le corps politique suprême de la République, l'Assemblée nationale, est explicitement inscrite au sein de la Constitution. Ainsi, on reconnaît aux peuples autochtones le droit à la participation politique. L'État vénézuélien a le devoir de garantir la représentation indigène au sein du parlement, de même qu'au sein des corps délibérants des entités fédérales et des entités locales dont les limites incluent des populations amérindiennes. (RBV : 1999 : art. 125)

Cette inclusion de l'indigène dans le politique et sa reconnaissance comme acteur politique, social et économique ne se résument pas à une reconfiguration politique, mais constituent aussi un nouveau symbole de l'approfondissement démocratique et du rejet de l'exclusion. Françoise Martinat affirme ainsi que:

« Devenu central dans le système politique, dans le discours national et dans la loi, l'Indien se trouve alors au fondement de la construction d'un nouvel imaginaire et d'un nouveau projet politique de la nation. » (Martinat : 2005 : 386)

Martinat avance aussi que l'inclusion des droits des autochtones au sein de la loi fondamentale du Venezuela a eu pour effet « d'acquérir une véritable force démonstrative, d'autant que leur constitutionnalisation provient d'une double transformation idéologique : de la société civile et de l'État. » (Martinat : 2005 : 386)

La mise en valeur des peuples autochtones et les efforts déployés pour mettre fin à leur exclusion du corps politique auraient eu pour effet de transposer les problèmes démocratiques et l'exclusion vécus par une majorité de la population. Cette émancipation des indigènes serait donc représentée comme étant un exemple clé de

l'émancipation de l'ensemble du peuple vénézuélien, et plus précisément de sa majorité exclue. « La "cause" indigène, le secteur indigène étant l'un des plus démunis de la société, va symboliser l'exigence d'une véritable justice sociale dans le cadre d'un "État social de droit". » (Martinat : 2005 : 386)

Cette situation nouvelle de mécanismes politiques d'inclusion et d'affirmation des droits diffère des initiatives précédentes à l'égard des autochtones. Comme l'explique Jesús María Herrera Salas, une idéologie du *mestizaje* (métissage) s'est construite au sein de l'élite intellectuelle vénézuélienne dès la fondation de la république. Cette idéologie affirmait que le pays était libéré du racisme par la construction d'une identité nationale basée sur le mélange cosmopolite des blancs, des indigènes et des noirs. (Herrera Salas : 2007 : 102) Cette idéologie aurait servi de masque aux problèmes de discrimination et à la situation socio-économique désavantageuse auxquels étaient confrontés la communauté noire et les peuples autochtones du pays. Ainsi, en bâtissant le mythe d'une société métissée et « émancipée » des vices du racisme et de la discrimination, on faisait disparaître les images de l'exclusion qui affligeait ces communautés. (Herrera Salas : 2007 : 103)

Tout comme c'était le cas pour le national-populisme, ce mythe s'est poursuivi sous l'ère puntofijiste sous le nom de « démocratie raciale ». (Herrera Salas : 2007 : 103) Il aurait visé l'effacement des identités pour qu'elles se fondent au sein d'une seule et même identité nationale, uniforme et unifiée. Tout a été implanté afin d'appliquer cette vision construite de l'identité nationale. « Indigenous people were simply to be considered *campesinos*. Ignoring their specific ethnicity, they were "educated" in Spanish in order to assimilate them to the language and culture of the *criollos*. » (Herrera Salas : 2007 : 104)

Toutefois, dans le contexte de la crise économique des années 1980, Jesús María Herrera Salas avance que les classes moyenne et aisée ont commencé à blâmer les

immigrants indigènes et Afro-Caribéens pour les problèmes du pays. Il affirme qu'un discours xénophobe et raciste se serait rapidement étendu pour inclure les Afro-Vénézuéliens, les indigènes vénézuéliens, mais également l'ensemble des secteurs populaires faisant partie de la majorité exclue. (Herrera Salas : 2007 : 106) Ces attaques répétées envers les secteurs populaires sur le plan racial auraient contribué à ce que plusieurs mouvements sociaux organisés, de même que les organisations autochtone et Afro-Vénézuélienne, se mobilisent pour dénoncer leur exclusion. (Herrera Salas : 2007 : 106)

Il semble, qu'effectivement, cet aspect ait joué un rôle fondamental dans les changements politiques et la réforme constitutionnelle du Venezuela. Ces mouvements sociaux et ces groupes de défense des autochtones et Afro-Vénézuéliens auraient grandement profité des changements politiques et de l'ouverture démocratique initiée par la convocation d'une Assemblée nationale constituante pour permettre de changer la situation. Par cette ouverture historique du processus politique, les groupes exclus participaient directement à la construction du pays. « The direct participation of grassroots indigenous organizations as well as regional and national organizations (such as CONIVE) in the process was completely novel in the history of the country. » (Herrera Salas : 2007 : 107)

Il ajoute aussi que « [f]or the first time in the history of the country, indigenous people have occupied high-level posts in the government. The most notable case is that of Noelí Pocaterra, a Wayuu who has been vice president of the National Assembly. » (Herrera Salas : 2007 : 108)

Néanmoins, cette ouverture aurait rapidement alimenté le racisme au sein des groupes opposés aux changements politiques et à la réforme constitutionnelle. L'auteur estime que bien qu'elles ne furent pas niées par les leaders de l'opposition au processus bolivarien, les attaques liées aux traits physiques et à la provenance

sociale étaient bel et bien chose commune. Herrera avance que c'est dans la sphère médiatique que cela se voit le plus. « One of the settings in which racism in Venezuela is most clearly visible is, in fact, that of the media, whose proprietors are currently leading the business and the upper- and middle-class organizations opposed to the revolutionary process. » (Herrera Salas : 2007 : 111)

L'adoption de la Constitution bolivarienne aurait donc ouvert la voie à la construction d'un pluriculturalisme totalement opposé à la vision antérieurement proposée par les tenants de l'idéologie du *mestizaje*. Cette dernière fut très similaire à la vision qu'a mise de l'avant le projet national-populaire dans la construction de l'identité nationale. Ainsi, alors que le national-populisme et le mythe de cette identité homogène ont effacé l'identité autochtone, la construction de la République bolivarienne a plutôt promu sa valorisation et sa protection. Cet aspect de la Constitution bolivarienne et du processus menant à son adoption s'oppose donc de façon évidente à celui qui a caractérisé l'édification de l'État national-populaire tel que décrit par Yvon Le Bot.

Ni retour du populisme, ni retour au passé : un projet unique fondateur

En somme, on peut voir que plusieurs aspects opposent le projet national-populaire au projet bolivarien lorsqu'on les compare. Le premier aspect constitue celui des conditions d'émergence, où l'on a vu que le national-populisme s'est surtout nourri des conditions socio-économiques inégalitaires et de l'économie d'après-guerre, alors que l'autre projet a davantage profité d'une crise politique alimentée par une crise économique. Le deuxième aspect est celui des objectifs de chacun, où les partisans du national-populisme considéraient la prise du pouvoir comme étant une finalité, alors que les partisans boliviens prônaient davantage la transformation du pouvoir. Le troisième aspect, quant à lui, touche les conséquences politiques de l'implantation

des ères nationale-populiste et bolivarienne, la première donnant lieu à une rupture négociée et la seconde à une rupture authentique. Le quatrième aspect, celui du rôle de l'État, nous a montré que dans un premier temps l'État national-populaire faisait office de « colonne vertébrale de la société » (Le Bot : 1994), encadrant la mobilisation et la société civile. Alors que sous l'ère bolivarienne, l'État s'est plutôt allié aux mouvements sociaux et a fait de la Constitution un outil puissant d'appropriation du pouvoir politique et de la mobilisation par la société civile et par le peuple. Enfin, sur la question des autochtones, là où l'État national-populaire a tenté de faire disparaître leur identité, la République bolivarienne a tenté de la valoriser. Bref, sur l'ensemble de ces aspects, excepté dans leur volonté de moderniser la société, rien ne colle moins bien ensemble que l'ère nationale-populiste et l'ère bolivarienne.

Cette comparaison étant faite, et ayant déterminé que le projet politique bolivarien n'avait aucune affinité réelle avec l'ère nationale-populiste, nous pouvons affirmer que la République bolivarienne se distingue bel et bien par son caractère unique. Cependant, nous avons vu que ce caractère unique fait tout de même appel à certains fragments du passé, notamment les idéaux républicains promus lors de la fondation de la première République vénézuélienne en 1811. Nous aurons donc l'occasion de revenir là-dessus en conclusion en rappelant les caractéristiques qui distinguent l'ère bolivarienne en soi, tout en expliquant de nouveau comment la *renovation de l'héritage* en est un aspect incontournable.

Conclusion

En résumé, l'analyse menée dans la présente thèse a permis d'éclaircir plusieurs questions qui se posent à l'heure actuelle sur la nature du régime politique qui s'est installé au Venezuela en 1999. Or, analyser la nature de la réforme constitutionnelle vénézuélienne, c'est non seulement déterminer ce qui s'est passé et ce qui a mené à des changements politiques notables, mais c'est aussi évaluer ce qu'ils signifient sur le plan théorique et des faits.

D'abord, le premier constat que nous avons fait, c'est que plusieurs chercheurs ont tenté d'expliquer pourquoi des changements politiques et une réforme constitutionnelle avaient eu lieu au Venezuela, sans toutefois s'attarder de façon directe à la nature politique intrinsèque de ceux-ci. Alors que certains comme Colburn et Trejos y voient une déconstruction de la démocratie, et que d'autres comme Langue y voient une mainmise de l'armée sur l'appareil d'État, d'autres encore (Dabène : 1999, Sylvia et Danopoulos : 2003, Harnecker : 2004, Ville : 2007, Sanoja : 2009) y voient plutôt les conséquences d'une crise économique ou d'une crise politique.

Pourtant, tout en englobant l'aspect économique et social, c'est bien sur le plan politique, et plus précisément sur la question des droits politiques, que les transformations ont été les plus importantes. Ainsi, comme nous l'avons vu, bien plus qu'un simple changement de gouvernement auquel le Venezuela était habitué depuis la signature du pacte du Punto Fijo en 1958, c'est un véritable changement de régime qu'a vécu le pays avec une mutation importante des paramètres régissant la vie politique vénézuélienne. De fait, la Constitution de 1999 venait mettre un terme au système d'alternance instauré en 1958 qui, lui-même, s'était rapidement transformé en un système de bipartisme avec la prédominance de deux partis politiques bien implantés, soit l'*Acción Democrática* (AD) et le *Comité de Organización Política Electoral Independiente* (COPEI).

Qui plus est, la fin de ce régime d'alternance bipartite a également mis fin à la façon dont s'exerçait la démocratie au Venezuela, c'est-à-dire au sein d'un système de démocratie purement représentative. Enfin, la refonte constitutionnelle de 1999 fut l'occasion pour le Venezuela d'une réaffirmation de son autonomie nationale face à l'étranger, principalement les Institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaires internationale) et les États-Unis.

Nous avons d'ailleurs pu démontrer cela par une analyse des outils démocratiques et des principes inscrits au sein de la Constitution de 1999, de même qu'une recension de différents moments politiques importants. Cela nous a effectivement permis de clarifier la façon dont s'est exercée la démocratie au pays depuis la prise du pouvoir par Hugo Chávez en 1998 et d'évaluer quelles ont été les conséquences de cette nouvelle façon d'exercer la démocratie.

En effet, nous avons souligné que les *occasions démocratiques*, loin d'avoir été restreintes depuis 1998, se sont considérablement multipliées. En plus d'avoir été le maître d'œuvre dans la rédaction de la nouvelle Constitution bolivarienne, le peuple vénézuélien a été convoqué à pas moins de 7 reprises en 10 ans, en excluant les élections législatives, pour confirmer ou infirmer le processus bolivarien et son principal promoteur, le président Hugo Chávez.

Ces *occasions démocratiques* incluent à la fois les deux référendums portant sur la convocation d'une Assemblée constituante et la ratification de la Constitution de 1999, mais également la mise en application en 2004 d'un outil démocratique de la Constitution, le référendum révocatoire, de même que la convocation de deux référendums pour autoriser ou non des amendements à la Constitution. À cela s'ajoutent les deux élections présidentielles suivant l'adoption de la Constitution de 1999 (en 2000 et 2006) et qui confirmèrent l'appui de la population vénézuélienne au processus bolivarien.

Par conséquent, en concluant que les paramètres politiques sous l'ère bolivarienne permettent une participation plus importante de la population à l'exercice démocratique, une conclusion d'ailleurs appuyée par des auteurs comme Françoise Martinat qui soutient même que la refonte constitutionnelle de 1999 était un outil de consolidation démocratique (Martinat : 2005), on peut certainement remettre en question les analyses que nous avons mentionnées plus haut et qui qualifient le nouveau régime politique comme étant antidémocratique (Langue : 2006, Colburn et Trejos : 2010).

Cela étant dit, il était important de confronter les changements apportés par l'ère bolivarienne à ceux apportés par d'autres projets politiques que nous avons aussi qualifiés de « modernisateurs ». De fait, considérant les caractéristiques qui définissent la réforme constitutionnelle de 1999, nous devons déterminer si le projet bolivarien s'assimilait à un projet politique passé ou s'il se distinguait de par son caractère unique.

Ce que nous avons pu relever c'est que, d'une part, malgré les multiples références au moment fondateur de la République du Venezuela en 1811, ainsi qu'aux dirigeants du mouvement républicain ayant mené à l'implantation de ladite république, il n'est pas possible de parler d'un retour au passé fondateur. En effet, nous avons pu constater que, loin d'être un retour au passé, l'ère bolivarienne se caractérise par sa volonté d'aller beaucoup plus loin dans l'exercice démocratique que ce que proposaient les leaders républicains du 19^e siècle. Tout en s'en inspirant, le projet bolivarien a effectivement pris ses distances par rapport au mode d'exercice de la démocratie de l'époque, c'est-à-dire un mode élitiste.

En ce sens, loin de concevoir la participation du peuple à l'exercice démocratique comme étant une menace à la survie de la République, comme le suggéraient des leaders du mouvement de l'époque tel que Simón Bolívar, les partisans de la Constitution bolivarienne en ont fait un élément central à sa construction. Alors que, durant le 19^e siècle et une partie du 20^e siècle, l'Amérique latine en entier ne faisait voter que les possédants par le biais du suffrage censitaire (Rouquié : 2010), le Venezuela du 21^e siècle s'est résolument tourné vers une participation étendue de la population aux affaires politiques, économiques et sociales du pays.

D'autre part, nous avons aussi cherché à savoir si cet aspect du projet politique de l'ère bolivarienne pouvait être assimilé, comme certains l'avancent, à un retour du populisme. Or, au regard des différentes caractéristiques qu'a relevé Le Bot sur l'État national-populisme, et en les comparant à celles qui définissent le projet de la République bolivarienne, nous avons au contraire constaté qu'il n'en est rien. S'il est vrai que les deux ères, la populiste et la bolivarienne, peuvent présenter à première vue certaines similarités, nous avons pu démontrer que plusieurs aspects les opposent. À la fois au plan des objectifs, de leur implantation, de la conception des droits politiques, ainsi que de la relation avec les peuples autochtones, les deux projets politiques, comme nous l'avons vu, présentent des attributs tout à fait différents, voire contradictoires.

Au bout du compte, et de façon particulière, le projet de l'ère bolivarienne se distingue par l'aspect central des changements qu'il apporte : une extension des droits politiques des citoyens du Venezuela. Il s'agit là, de fait, de ce qui définit le caractère unique du projet de réforme constitutionnelle de 1999. Alors que, au tournant du 21^e siècle, l'ensemble des pays latino-américains venaient à peine de sortir de la dictature militaire et avaient tous adopté, comme l'ont souligné Ellner et Tinker Salas (Ellner et Tinker Salas : 2007), le modèle de « démocratie pactisée », voilà que le Venezuela sortait du rang.

Face à cette particularité qui signifie une dissemblance de la réforme constitutionnelle de 1999 avec des projets de modernisation antérieurs à l'ère puntofijiste, la question demeurait : si le projet politique bolivarien n'était pas la dictature, qu'il n'était pas un retour à la première République, et qu'il n'était pas non plus un retour au populisme, de quoi s'agissait-il ?

Nous avons répondu à cela en affirmant que malgré une opposition importante dans la façon dont elles ont été interprétées et appliquées, les valeurs républicaines héritées de l'implantation de la première République ont été une source d'inspiration importante pour la République bolivarienne de 1999. En effet, nous ne pouvons dissocier l'influence importante qu'a eue le mouvement républicain du 19^e siècle et ses idéaux sur le projet de réforme constitutionnelle. En utilisant la mémoire collective, en mettant de l'avant des figures importantes de l'histoire du Venezuela, mais surtout en misant sur les principes premiers de la République initiale (souveraineté du peuple et autodétermination nationale), les partisans de la Constitution bolivarienne en sont arrivés à un projet nouveau.

La République bolivarienne a donc fait de la souveraineté du peuple et de l'autodétermination nationale des objets importants de ce qui la définit, mais elle leur a donné une interprétation et une application très différentes de ce que cela signifiait au 19^e siècle en ce qui a trait à la conception du pouvoir politique et la participation du peuple à la décision politique. C'est ce qui nous a amené à conclure que la nature du projet politique bolivarien s'apparentait de très près avec l'idée de refondation. Par une *renovation de l'héritage*, comme nous le dit Trépanier (Trépanier : 2009 : 4), les partisans de la République bolivarienne se sont appropriés le passé pour lui donner une saveur nouvelle afin de marquer « une volonté d'équilibrage, le début d'une nouvelle mise en œuvre des aspirations du groupe, d'un remodelage qui n'efface pas toute légitimité antérieure à son expression comme le ferait l'idée de révolution. » (Trépanier : 2009 : 3) Ce qui rejailit du projet politique bolivarien sont d'une part « les idées de nouveauté et de recommencement entrelacées et d'autre part, celles de réparation, d'aménagement et de conservation de l'héritage. » (Trépanier : 2009 : 4)

Par ailleurs, nous avons aussi conclu que cette appropriation de l'héritage du passé pour donner des bases à un projet nouveau, visait aussi dans l'objectif de lui donner une certaine autorité, d'assurer une certaine légitimité aux changements proposés. Comme nous le disait Arendt, « en raison de la délégitimation des formes traditionnelles d'autorité, tout entreprise moderne de fondation d'un espace politique se heurte au problème d'établir son autorité. » (Perreault : 2002 : 66) Or, conclut-elle, on peut justement remédier à cela en s'inspirant « d'un fragment du passé pour faire comme lui en commençant quelque chose de nouveau. » (Perreault : 2002 : 67) C'est précisément ce qu'a fait la réforme constitutionnelle de 1999 : mobiliser des « fragments du passé » pour commencer « quelque chose de nouveau ».

Cela démontre donc que le projet politique bolivarien répond aux critères qui définissent la refondation selon Trépanier et Arendt. Ainsi, tout en faisant appel aux idéaux républicains ayant donné naissance à la première République, l'ère bolivarienne a su innover en prônant une extension des droits politiques et en faisant de ceux-ci le socle de la démocratie. Il est donc évident, comme nous l'avons aussi montré, que cela diffère en substance de la période postindépendance où les droits politiques ont plutôt été restreints (Rouquié : 2010). En reprenant tout de même l'essence politique des principes de la souveraineté du peuple et de l'autodétermination nationale, les acteurs politiques en faveur de la réforme constitutionnelle de 1999 ont su lui donner un sens nouveau.

C'est pourquoi, tout en étant en rupture avec l'ère puntofijiste, nous affirmons que l'ère bolivarienne a renoué avec la signification intrinsèque de la première République vénézuélienne en alliant nouveauté et continuité. C'est aussi en ce sens que nous en sommes également venus à la conclusion que l'ère bolivarienne faisait partie de la modernité politique portée par les valeurs républicaines et qu'elle en était une nouvelle étape. En s'inscrivant dans la mouvance républicaine et dans l'histoire politique moderne du Venezuela, il n'est pas possible de soustraire le projet bolivarien de son caractère « modernisateur ».

Cela dit, ce concept de refondation, que Trépanier définit comme une « rénovation de l'héritage » (Trépanier : 2009 : 4), cette notion de *re-commencement* qu'Arendt définit comme étant le fait de « s'inspirer d'un fragment du passé pour faire comme lui en commençant quelque chose de nouveau. » (Perreault : 2002 : 67), s'opérationnalise-t-il de la même manière dans le cas d'autres pays latino-américains ayant procédé à une réforme constitutionnelle au tournant du 21^e siècle ?

Pour juger de cela, nous pourrions faire un exercice de comparaison avec un cas soulevé dans notre problématique : la Bolivie. Dans le cadre d'un projet qui dépasse largement la présente thèse de maîtrise, il serait pertinent d'évaluer si le concept peut expliquer de la même manière la nature de la réforme constitutionnelle qui s'y est déroulée. Avec une population à majorité autochtone (Langlois : 2008), une histoire contemporaine relativement différente du Venezuela (Le Bot : 2009), ainsi qu'une réforme constitutionnelle présentant certaines caractéristiques dissemblables quant à ce qui l'a propulsée (notamment par une mobilisation importante de la base par des groupes autochtones détachés des partis politiques (Langlois : 2008)), il est possible que la Bolivie présente un cas dont la nature des changements politiques et de la réforme constitutionnelle diffère. Pour arriver à sa réforme constitutionnelle de 2009, il serait probable que le pays, à la fois sur le plan des repères culturels et des références au passé, de même que sur celui du type de mobilisation ayant mené aux changements politiques, puisse avoir vécu une dynamique différente de ce qui a eu cours au Venezuela.

Quoi qu'il en soit, les changements politiques et la récente réforme constitutionnelle au Venezuela confirment certainement que la façon dont est gouverné l'État moderne est, pour l'ensemble des pays vivant dans des conditions semblables, un enjeu important. Comme l'affirme Kriegel, qui soutient que la critique à l'endroit de la démocratie représentative dans les États modernes « n'a jamais fini de réapparaître » (Kriegel : 2002 : 153), il y a là un questionnement universel qui rejoint aussi beaucoup d'autres peuples dans le monde.

Face à ce constat, la question demeure : l'extension des droits politiques, soit la possibilité d'une amélioration du droit d'accès à la décision, parviendra-t-elle à long terme à mettre fin aux critiques de la démocratie représentative ?

Bibliographie

- Armengaud, Jean-Hébert (2004) « Béret rouge et populisme : Chavez a mis l'armée au service d'une "révolution" politiquement floue », *Libération*, n° 7236, édition publiée le 17 août 2004, p. 3.
- Avilés, William (2005) « The Democratic-Peace Thesis and U.S. Relations with Colombia and Venezuela », *Latin American Perspectives*, issue 142, vol. 32 no. 3, p. 33-59.
- Brands, Hal (2011) « Reform, democratization, and counter-insurgency: evaluating the US experience in Cold War-era Latin America », *Small Wars & Insurgencies*, vol. 22, no. 2, p. 290–321.
- Cardozo, René (2009) « Evo Morales en Bolivie », *Études*, Tome 411, p. 17-27.
- Colburn, Forrest et Alberto Trejos (2010) « Democracy Undermined : Constitutional Subterfuge in Latin America », *Dissent*, édition été 2010, p. 11-15.
- Consejo Nacional Electoral, *Resultados electorales*, <http://www.cne.gob.ve/web/index.php>, consulté à plusieurs reprises en 2011 et 2012.
- Corrales, Javier (2000) « Hugo Chávez Plays Simón Says : Democracy without opposition in Venezuela », *Hopscotch: A Cultural Review*, 2 (2), p. 38-49.
- Corten, André (2001) « La démocratie et l'Amérique latine : Théories et réalités », dans Bérengère Marques-Pereira (coord.). *Enjeux politiques et théoriques actuels de la démocratie en Amérique latine. Cahiers du GELA-IS*, n° 1, p. 31-64.
- Dabène, Olivier (1999) « Un pari néo-populiste au Venezuela », *Critique Internationale*, no 4, p. 31-38.
- Dallmayr, Fred (1997) « The Discourse of Modernity: Hegel, Nietzsche, Heidegger and Habermas », dans M. Passerin d'Entrèves et S. Benhabib (édit.), *Habermas and the Unfinished Project of Modernity*, Cambridge : The MIT Press, p. 56-96.
- Del Pozo, José (2004) *Histoire de l'Amérique latine et des Caraïbes : de 1825 à nos jours*. Sillery : Septentrion, 397 pages.
- Doran, Marie-Christine (2005) « Réformes institutionnelles et espaces politiques à la lumière du cas de l'Argentine », dans B. Campbell *Qu'allons-*

nous faire des pauvres ? : réformes institutionnelles et espaces politiques, ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres, Paris : Harmattan, 207 pages.

- Doran, Marie-Christine (2020) *Le réveil du Chili : frontières changeantes de la démocratie 1990-2007*, Paris : Éditions Karthala, 253 pages.
- Ellner, Steve et Miguel Tinker Salas (2007) *Venezuela : Hugo Chávez and the decline of an "exceptional democracy"*, Lanham : Rowman & Littlefield Pub, 220 pages.
- Escobar, Arturo (2010) « Latin America at a Crossroads », *Cultural Studies*, 24 : 1, p. 1-65.
- Flores, Cilia (2009) « Aportes para una historia de la Asamblea nacional constituyente de 1999 », dans Palacios Romeo, Francisco et Dixies Velazquez Reque (coord.), *Estudios sobre la constitucion de la Republica bolivariana de Venezuela : X aniversario*. Guarenas : Procuraduria general de la Republica, p. 229-256.
- Galvan, Inigo Errejon (2009) « En Bolivie, une victoire difficile. De l'effondrement du pouvoir néolibéral au combat pour l'hégémonie indigène et populaire », *Multitudes*, n° 35, p. 85-95.
- García Márquez, Gabriel (2000) « Controverses au Venezuela : L'énigme des deux Chávez », *Le Monde diplomatique*, édition du mois d'août 2000, p.13.
- Gonzalez Espinosa, María Fernanda et Pierre Fiala (2010) « Le discours chavézien, fondement d'une nouvelle gauche andine ? », *Mots*, n° 93, p. 83 à 103.
- Grases, Pedro (2010) *Pensamiento politico de la emancipacion venezolana*, Caracas : Fundacion Biblioteca Ayacucho, 435 pages.
- Harris, Jerry (2007) « Bolivia and Venezuela : the democratic dialectic in new revolutionary movements ». *Race & Class*, Vol. 49(1), p. 1-24.
- Habermas, Jurgen (1997) « Modernity : An Unfinished Project », dans M. Passerin d'Entrèves et S. Benhabib (édit.), *Habermas and the Unfinished Project of Modernity*, Cambridge : The MIT Press, p. 38-55.
- Harnecker, Marta (2004) « After the Referendum : Venezuela Faces New Challenges », *Monthly Review*, édition de novembre, p. 34-48.
- Instituto Nacional de Estadística, *Primeros Resultados XIII Censo General de la Población y Viviendas*, http://www.ine.gov.ve/censo/fichascenso/nacional_II.asp consulté le 1er août 2011.

- Khan, Jooneed (2004) « VENEZUELA : Le chavisme, une idéologie populiste et pluraliste », *La Presse*, édition du 28 août 2004, p. A19.
- Kriegel, Blandine (2002) *État de droit ou empire ?*, Paris : Bayard, 233 pages.
- Kriegel, Blandine (1986) *Les chemins de l'État*, Paris : Calmann-Lévy, 310 pages.
- Kriegel, Blandine (1994) *Propos sur la démocratie*, Paris : Descartes, 131 pages.
- Lander, Edgardo (2007) « Venezuelan Social Conflict in a Global Context », dans Ellner, Steve et Miguel Tinker Salas (coord.) *Venezuela : Hugo Chávez and the decline of an "exceptional democracy"*. Lanham : Rowman & Littlefield Pub, p. 16-32.
- Langlois, Denis (2008) *Le défi bolivien*, Boisbriand : Éditions Athéna, 206 pages.
- Langue, Frédérique (2006) « Pétrole et révolution dans les Amériques. Les stratégies bolivariennes de Hugo Chavez », *Hérodote*, vol. 4 – no 123, p. 41-61.
- LatinReporters.com, *Première défaite électorale en neuf ans de pouvoir - Venezuela : Hugo Chavez perd le référendum sur sa réforme socialiste de la Constitution*, <http://www.latinreporters.com/venezuelapol03122007.html>, publié le 3 décembre 2007.
- Le Bot, Yvon (1994) *Violence de la modernité en Amérique latine*, Paris : Karthala, 291 pages.
- Le Bot, Yvon (2009) *La grande révolte indienne*, Paris : Robert Laffont, 363 pages.
- Leprince, Jean-Michel (2011) « Chávez : démocrate ou dictateur ? », *Une heure sur terre*, Société Radio-Canada, reportage diffusé le 1^{er} avril 2011 et disponible en ligne : http://www.radio-canada.ca/emissions/une_heure_sur_terre/2010-2011/Reportage.asp?idDoc=144899
- Martinat, Françoise (2005) « Peuples autochtones et consolidation démocratique en Amérique latine », dans Emmanuel Nadal, *Faire de la politique comparée*. Paris : Éditions Karthala, p. 377-391.
- Marques-Pereira, Bérengère (2005) « Le Chili : une démocratie de qualité pour les femmes ? », *Politique et Sociétés*, vol. 24, n° 2-3, p. 147-169.
- Méndez, Ana Irene (2004) *Democracia y discurso político : Caldera, Pérez y Chávez*, Caracas : Milenio Libre, 193 pages.

- Munck, Gerardo L. et Vicente Palermo (1998) « La démocratie en Amérique latine : les acteurs sociaux, la représentation et l'État », *Sociologie et sociétés*, vol. 30, n° 1, p. 159-172.
- Paranagua, Paulo A. (2004) «La gauche sud-américaine qui évite l'autoritarisme », *Le Monde*, édition du samedi 14 février 2004, p. 17.
- Parker, Dick (2007) « Chávez and the Search for an Alternative to Neoliberalism », dans Ellner, Steve et Miguel Tinker Salas (coord.) *Venezuela : Hugo Chávez and the decline of an "exceptional democracy"*. Lanham : Rowman & Littlefield Pub, p. 60-74.
- Peñafiel, Ricardo (2008) « Venezuela : entre "hordes chavistes" et "oppositions terroriste" », dans André Corten et al., *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, Paris : Karthala, p. 289-304.
- Perreault, Simon (2002) *Aux fondements des droits humains avec Arendt*, thèse de maîtrise, Ottawa : Université d'Ottawa.
- Pion-Berlin, David (1989) « Security Ideology, Liberal Economics, and the "Dirty War" in Argentina, 1976-1983 », *The Ideology of State Terror. Economic Doctrine and Political Repression in Argentina and Peru*. Boulder : The Lynne Rienner Publishers Inc., p. 97-127.
- Pizzorno, Alessandro (1995) « Les difficultés du consociativisme », *Politix*. Vol. 8, n° 30. Deuxième trimestre, p. 91-112.
- Rénique, Gerardo (2009) « Latin America : The New Neoliberalism and Popular Mobilization », *Socialism and Democracy*, 23 : 3, p. 1-26.
- Republica bolivariana de Venezuela (1999) *Constitución*, Caracas : Gaceta oficial de la Republica bolivariana de Venezuela, 350 articles.
- Ribotta, Bruno (2010) *Diagnóstico Sociodemográfico de los Pueblos Indígenas de Perú*, Pérou : CEPAL
http://www.eclac.cl/celade/noticias/paginas/6/40386/Peru_julio2010.pdf
consulté le 1er août 2011.
- Roberts, Kenneth (2007) « Latin America's Populist Revival », *SAIS Review*, 27.1, p. 3-15
- Rouquié, Alain (1998) « Pouvoir et légitimité » dans A. Rouquié *Amérique latine : Introduction à l'Extrême-Occident*. Paris : Seuil, p. 305-332.
- Rouquié, Alain (2010) « Des démocraties de la première vague » dans A. Rouquié *À l'ombre des dictatures : La démocratie en Amérique latine*. Paris : Albin Michel, 379 pages.

- Sanoja, Pedro (2009) « Explaining Political Change in Venezuela », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 28, no. 3, p. 394-410
- Solervicens, Marcelo (1995) *Mouvements sociaux et représentation du politique. Le discours sur la participation dans la transition du régime militaire au régime civil au Chili dans les années '90*, thèse de doctorat, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Sylvia, Ronald et Constantine Danopoulos (2003) « The Chavez phenomenon : political change in Venezuela », *Third World Quarterly*, vol. 24, no 1, p. 63-76.
- Taillefer, Guy (2006) « Chávez, démocrate ou graine de dictateur? », *Le Devoir*, édition du 2 décembre 2006, p. a1.
- Tinker Salas, Miguel (2007) « U.S. Oil Companies in Venezuela: The Forging of an Enduring Alliance » dans Ellner, Steve et Miguel Tinker Salas (coord.) *Venezuela : Hugo Chávez and the decline of an "exceptional democracy"*. Lanham : Rowman & Littlefield Pub, p. 35-59.
- Trépanier, Anne (2009) « Introduction » dans A. Trépanier (dir.) *La rénovation de l'héritage démocratique : Entre fondation et refondation*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, p. 1-17.
- Tribunal Supremo de Justicia (2011) *Constitución de 1961*, <http://www.tsj.gov.ve/legislacion/constitucion1961.pdf>
- Valencia Ramirez, Cristobal (2007) « Venezuela's Bolivarian Revolution : Who Are the Chavistas ? » dans Ellner, Steve et Miguel Tinker Salas (coord.) *Venezuela : Hugo Chávez and the decline of an "exceptional democracy"*. Lanham : Rowman & Littlefield Pub, p. 121-139.
- Vasquez Lezama, Paula (2010) « Le Caracazo (1989) vingt après. de l'économie morale à l'instrumentalisation politique de l'émeute au Venezuela », *Revue internationale de politique comparé*, 2010/2, vol. 17, p. 127-142.
- Vera-Gajardo, Antonieta (2008) « Les discours de genre dans la campagne présidentielle de Michelle Bachelet : une critique féministe », *Raisons politiques*, 31/3, p. 81-103.
- Ville, Sébastien (2007) « La révolution bolivarienne du Venezuela ». *Actuel Marx*, vol. 2 – n° 42, p. 71-83.